

2025

COMPTES CONSOLIDÉS

GRUPE DES ASSURANCES DU CRÉDIT MUTUEL



COMPTES CONSOLIDÉS

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	3	NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS	9
Bilan Actif	3		
Bilan Passif	4		
Compte de résultat	5	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	111
Résultat net et gains et pertes comptabilisés en autres éléments du résultat global	6		
Tableau de variation des capitaux propres	7		
Tableau des flux de trésorerie	8		

1. ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les états financiers consolidés sont présentés en euros, monnaie fonctionnelle du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM). Tous les montants ont été arrondis au million le plus proche, sauf indication contraire.

1.1 Bilan Actif

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2025	31/12/2024
Écarts d'acquisition	2.7.1	65	65
Autres immobilisations incorporelles		-	-
Actifs incorporels		65	65
Immobilier de placement	2.7.2	2 853	2 868
Placements financiers	2.7.3	152 634	142 605
- au coût amorti	2.7.4	7	19
- à la juste valeur par capitaux propres	2.7.5	91 884	87 014
- à la juste valeur par résultat	2.7.5	60 743	55 571
Placements des activités d'assurance		155 486	145 472
Investissements dans les entreprises mises en équivalence		-	-
Actifs de contrats d'assurance	2.7.19	5	10
Actifs de contrats de réassurance	2.7.19	245	284
Actifs relatifs aux contrats	2.7.19	250	294
Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles	2.7.10	226	227
Impôts différés actifs	2.7.12	17	81
Créances d'impôt exigible	2.7.12	67	15
Autres créances	2.7.13	824	379
Autres actifs		1 133	701
Actifs des activités destinées à être cédées ou abandonnées		-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie		33	27
Total actif		156 967	146 559

1.2 Bilan Passif

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2025	31/12/2024
Capital	2.7.14	1 251	1 241
Primes d'émission, de fusion et d'apport		1 137	1 038
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		988	711
Résultats cumulés		7 354	6 699
Résultat net consolidé de l'exercice		985	996
Capitaux propres du groupe		11 715	10 684
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres hors groupe		- 2	7
Résultats cumulés hors groupe		191	291
Résultat net hors groupe		- 6	1
Intérêts minoritaires		183	299
Capitaux propres totaux		11 898	10 983
Provisions pour risques et charges		81	70
Dettes subordonnées	2.7.18	1 809	1 908
Dettes de financement représentées par des titres	2.7.18	511	511
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	2.7.18	35	35
Autres dettes de financement	2.7.18	35	38
Dettes de financement	2.7.18	2 390	2 492
Passifs de contrats d'assurance	2.7.19	134 802	125 360
Passifs de contrats de réassurance	2.7.19	-	-
Passifs relatifs aux contrats	2.7.19	134 802	125 360
Instruments dérivés passifs (1)		-	27
Impôts différés passifs	2.7.12	47	-
Dettes d'impôt exigible	2.7.12	4	100
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire (2)		7 321	7 145
Autres dettes	2.7.28	412	356
Comptes courants créditeurs		11	26
Autres passifs		7 796	7 654
Passifs des activités destinées à être cédées ou abandonnées		-	-
Total passif		156 967	146 559

(1) Ce poste présente la valorisation des contrats de swaps de devises (« Cross Currency Swaps »)

(2) Ce poste présente les dettes relatives aux opérations de mise en pension de titres et « Reverse Repos »

1.3 Compte de résultat

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2025	31/12/2024
Produits des activités d'assurance	2.8.1	7 994	7 589
Charges afférentes aux activités d'assurance		- 6 724	- 6 430
Résultat net des contrats de réassurance détenus		- 77	- 74
Résultat des activités d'assurance		1 193	1 084
Produits d'intérêt calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif	2.8.3	1 810	1 539
Autres produits de placement	2.8.4	5 304	3 180
Pertes de valeur liées au crédit	2.8.2	- 6	- 18
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis	2.8.2	- 6 757	- 4 335
Produits financiers ou charges financières des contrats de réassurance détenus	2.8.2	6	7
Résultat financier net	2.8.2	357	373
Produits des autres activités		1	-
Autres produits d'exploitation		66	67
Autres charges d'exploitation		- 161	- 153
Résultat d'exploitation courant		1 456	1 371
Autres produits		1	1
Autres charges		- 1	- 4
Résultat d'exploitation		1 456	1 368
Charges de financement	2.8.6	- 74	- 63
Quote-part dans le résultat net des entreprises associées		-	-
Impôt sur le résultat	2.8.7	- 403	- 309
Résultat des activités abandonnées		-	-
Résultat net		979	996
<i>Dont part du Groupe</i>		985	996
<i>Dont part des intérêts minoritaires</i>		- 6	1

1.4 Résultat net et gains et pertes comptabilisés en autres éléments du résultat global

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2025	31/12/2024
Résultat net	979	996
Éléments recyclables en résultat	132	- 56
Écarts de conversion	-	-
<i>Écarts de conversion des devises étrangères</i>	-	-
<i>Montant net reclassé au compte de résultat</i>	-	-
Réévaluation des instruments de dettes à la juste valeur par capitaux propres	- 616	- 14
<i>Variation nette de la juste valeur</i>	- 539	- 8
<i>Montant net reclassé au compte de résultat</i>	- 77	- 6
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis	803	- 66
Produits financiers ou charges financières des contrats de réassurance détenus	- 10	5
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	-	-
<i>Variation nette de la juste valeur</i>	-	-
<i>Montant net reclassé au compte de résultat</i>	-	-
Impôts différés liés	- 46	20
Éléments non recyclables en résultat	136	172
Réévaluation des instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres	178	175
Plus et moins-values de cession des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	- 1	6
Écarts actuariels au titre des régimes à prestations définies	- 1	- 3
Impôts différés liés	- 40	- 7
Total des gains et pertes comptabilisés en autres éléments du résultat global	268	116
Résultat net et gains et pertes comptabilisés en autres éléments du résultat global	1 247	1 112
<i>Dont part du Groupe</i>	<i>1 254</i>	<i>1 113</i>
<i>Dont part des intérêts minoritaires</i>	<i>- 8</i>	<i>- 1</i>

1.5 Tableau de variation des capitaux propres

	Capital	Primes liées au capital	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		Résultats cumulés	Résultat net	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
			Recyclables	Non recyclables					
<i>(en millions d'euros)</i>									
Capitaux propres 31/12/2023	1 241	1 038	- 984	1 577	7 197	828	10 897	167	11 064
Affectation de résultat	-	-	-	-	828	- 828	-	-	-
Distribution de dividendes	-	-	-	-	- 1 326	-	- 1 326	- 4	- 1 330
Variation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation dans les participations sans perte de contrôles	-	-	-	-	-	-	-	136	136
Restructuration	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	-	-	-	-	- 498	- 828	- 1 326	132	- 1 194
Résultat net de la période	-	-	-	-	-	996	996	1	996
Autres éléments du résultat global	-	-	- 54	172	-	-	117	- 2	116
Résultat global de la période	-	-	- 54	172	-	996	1 113	- 1	1 112
Autres variations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres 31/12/2024	1 241	1 038	- 1 038	1 749	6 699	996	10 684	299	10 983
Affectation de résultat	-	-	-	-	996	- 996	-	-	-
Distribution de dividendes	-	-	-	-	- 336	-	- 336	-	- 336
Variation de capital	10	100	-	-	-	-	110	-	110
Variation dans les participations sans perte de contrôles	-	-	- 7	14	- 5	-	2	- 108	- 105
Restructuration	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	10	100	- 7	14	655	- 996	- 224	- 108	- 331
Résultat net de la période	-	-	-	-	-	985	985	- 6	979
Autres éléments du résultat global	-	-	134	135	-	-	269	- 1	268
Résultat global de la période	-	-	134	135	-	985	1 254	- 8	1 247
Autres variations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres 31/12/2025	1 251	1 137	- 911	1 898	7 354	985	11 715	183	11 898

1.6 Tableau des flux de trésorerie

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2025	31/12/2024
Résultat net	979	996
Impôts	403	309
Dotations nettes aux amortissements	7	8
Variation des dépréciations	- 1	1
Dotations nettes aux autres provisions	11	10
Variations de valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par le résultat (1)	- 3 554	- 1 160
Variation des actifs et passifs liés aux contrats d'assurance et de réassurance	10 280	5 650
Autres éléments sans décaissement de trésorerie compris dans le résultat opérationnel	-	-
Corrections des éléments inclus dans le résultat net qui ne correspondent pas à des flux monétaires	6 744	4 508
Plus et moins-values de cession des placements financiers (1)	- 77	1
Plus et moins-values de cession des placements immobiliers	-	-
Plus et moins-values de cession des immobilisations corporelles et incorporelles	-	-
Plus et moins-values de cession des placements	- 77	1
Variation des créances et dettes d'exploitation	30	57
Variation des valeurs données ou reçues en pension	19	- 40
Flux de trésorerie provenant des autres actifs et passifs	54	- 23
Impôts nets décaissés	- 756	- 27
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	7 396	5 781
Acquisitions de filiales et co-entreprises, nettes de la trésorerie acquise	-	-
Cessions de filiales et co-entreprises, nettes de la trésorerie cédée	-	-
Prises de participations dans des entreprises mises en équivalence	-	-
Cessions de participations dans des entreprises mises en équivalence	-	-
Flux de trésorerie liés aux variations de périmètre	-	-
Acquisitions et cessions de placements financiers et instruments dérivés	- 6 912	- 5 323
Acquisitions et cessions d'immobilier de placement	- 35	7
Flux de trésorerie liés aux cessions et acquisitions de placements	- 6 947	- 5 316
Acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	6	- 20
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	6	- 20
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	- 6 941	- 5 335
Droits d'adhésion	-	-
Émissions d'instruments de capital	111	-
Remboursements d'instruments de capital	-	-
Opérations sur actions propres	-	-
Dividendes payés	- 336	- 1 330
Sommes reçues lors d'un changement dans les participations sans perte de contrôle	-	136
Sommes versées lors d'un changement dans les participations sans perte de contrôle	- 107	-
Flux de trésorerie liés aux actionnaires et sociétaires	-	-
Flux de trésorerie liés aux transactions avec les actionnaires et sociétaires	- 331	- 1 194
Trésorerie générée par les émissions de dettes de financement	-	-
Autres incidences sur la trésorerie liées aux activités de financement	- 102	866
Flux de trésorerie liés au financement du Groupe	- 102	866
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	- 433	- 328
Flux provenant des activités cédées ou abandonnées	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1er janvier	-	- 117
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	7 396	5 781
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	- 6 941	- 5 335
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	- 433	- 328
Effet des variations de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	-	-
Flux provenant des activités cédées ou abandonnées	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre	22	-

La notion de trésorerie et équivalents de trésorerie comprend la caisse et les avoirs en banque nets des comptes courants créditeurs. Le GACM possède également 5 895 millions d'euros en OPCVM de trésorerie.

2. NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Sommaire détaillé des notes

2.1 Principales opérations de structure et événements significatifs de l'exercice	11	2.7.6 Variations du solde du niveau 3 des actifs à la juste valeur ..	48
2.2 Principes et méthodes de consolidation	13	2.7.7 Valeurs soumises à dépréciations et dépréciations.....	49
2.2.1 Présentation	13	2.7.8 Actifs financiers transférés non décomptabilisés	51
2.2.2 Périmètre de consolidation	15	2.7.9 Éléments sous-jacents aux contrats VFA	51
2.2.3 Définition du périmètre de consolidation.....	16	2.7.10 Immeubles d'exploitation et immobilisations corporelles	52
2.2.4 Méthodes de consolidation	16	2.7.11 Immeubles d'exploitation et immobilisations corporelles détail par flux	52
2.2.5 Informations relatives aux parties liées.....	16	2.7.12 Actifs et passifs d'impôts courants et différés	54
2.2.6 Date de clôture.....	17	2.7.13 Autres créances.....	54
2.2.7 Opérations réalisées entre sociétés du périmètre de consolidation	17	2.7.14 Capital social au 31/12/2025	55
2.2.8 Conversion des états financiers en devises étrangères	17	2.7.15 Résultat par action	56
2.3 Événements postérieurs à la clôture	18	2.7.16 Dividendes	56
2.4 Normes applicables	19	2.7.17 Provisions pour risques et charges	56
2.4.1 Amendements applicables au 1 ^{er} janvier 2025	19	2.7.18 Dettes de financement	57
2.4.2 Les normes comptables publiées par l'IASB mais non encore entrées en vigueur.....	19	2.7.19 Contrats d'assurance et de réassurance par segment	59
2.5 Principes et méthodes comptables	20	2.7.20 Passage ouverture/clôture des provisions des contrats d'assurance selon le paragraphe 100 de la norme IFRS 17	60
2.5.1 Récapitulatif des méthodes de valorisation	20	2.7.21 Passage ouverture/clôture des provisions des contrats de réassurance selon le paragraphe 100 de la norme IFRS 17	66
2.5.2 Présentation des états financiers selon IAS 1	21	2.7.22 Passage ouverture/clôture des provisions des contrats d'assurance selon le paragraphe 101 de la norme IFRS 17	70
2.5.3 Information sectorielle selon IFRS 8	21	2.7.23 Passage ouverture/clôture des provisions des contrats de réassurance selon le paragraphe 101 de la norme IFRS 17	76
2.5.4 Instruments financiers selon IFRS 9	21	2.7.24 Marge sur services contractuels et produits des activités d'assurance par méthode de transition	78
2.5.5 Passifs et actifs relatifs aux contrats d'assurance et de réassurance selon IFRS 17.....	26	2.7.25 Affaires nouvelles assurance	80
2.5.6 Immobilier de placement selon IAS 40	31	2.7.26 Affaires nouvelles réassurance	82
2.5.7 Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles selon IAS 16 et IFRS 16.....	32	2.7.27 Échéancier de reconnaissance de la CSM	83
2.5.8 Actifs incorporels selon IAS 38	32	2.7.28 Autres dettes	83
2.5.9 Impôts selon IAS 12	33	2.8 Notes relatives au compte de résultat	84
2.5.10 Autres créances et autres dettes sous IAS 1 et IFRS 9	33	2.8.1 Produits des activités d'assurance.....	84
2.5.11 Trésorerie et équivalents de trésorerie selon IAS 7	33	2.8.2 Résultat financier net.....	85
2.5.12 Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées selon IFRS 5.....	34	2.8.3 Produits d'intérêt calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif	87
2.5.13 Capital selon IAS 32.....	34	2.8.4 Autres produits des placements	88
2.5.14 Provisions pour risques et charges selon IAS 37	34	2.8.5 Charges de gestion	90
2.5.15 Avantages du personnel selon IAS 19.....	34	2.8.6 Charge de financement	90
2.5.16 Devises selon IAS 21	36	2.8.7 Charge d'impôts	90
2.6 Information sectorielle.....	37	2.8.8 Rapprochement entre la charge d'impôt comptabilisée et la charge d'impôt théorique	91
2.6.1 Bilan sectoriel	37	2.9 Autres informations	92
2.6.2 Compte de résultat sectoriel	41	2.9.1 Effectifs	92
2.7 Notes relatives au bilan	43	2.9.2 Honoraires des commissaires aux comptes	92
2.7.1 Écarts d'acquisition	43	2.9.3 Avantages au personnel postérieurs à l'emploi, à prestations définies	93
2.7.2 Immeubles de placement	43	2.9.4 Courbe des taux IFRS 17	94
2.7.3 Placements financiers	44	2.9.5 Niveau de confiance dans la détermination de l'ajustement au titre du risque non financier	94
2.7.4 Placements financiers au coût amorti par niveau	45	2.9.6 Hors bilan	94
2.7.5 Placements financiers à la juste valeur par niveau	46		

2.9.7 Participations non consolidées	95
2.10 Gestion des risques.....	96
2.10.1 Gestion des risques d'assurance.....	96
2.10.2 Gestion des risques financiers.....	99
2.10.3 Gestion du capital	110

2.1 Principales opérations de structure et événements significatifs de l'exercice

Contexte politique et économique

En 2025, les tensions commerciales à l'international, avec l'instauration de droits de douanes par l'administration américaine, et l'actualité géopolitique ont pesé sur le climat des affaires et généré des mouvements de volatilité sur les marchés financiers.

En Europe, les marchés ont évolué dans un environnement d'inflation modérée proche de l'objectif de 2% fixé par la Banque Centrale Européenne. Face aux incertitudes géopolitiques, et pour ne pas freiner les perspectives économiques en zone euro, la BCE a ajusté à plusieurs reprises le niveau de ses taux directeurs. Le taux de dépôt s'établit à fin d'année à 2%.

La stabilisation de l'inflation et l'orientation à la baisse des taux des crédits ont stimulé les transactions immobilières et dynamisé les ventes de contrats d'assurance des emprunteurs du GACM, après deux années de baisse.

En assurance de biens, l'inflation sectorielle a ralenti. En automobile, elle demeure supérieure à l'inflation générale et le GACM reste vigilant quant à l'évolution des coûts de réparations, susceptible de peser sur la rentabilité technique de la branche.

En France, la mise en œuvre de réformes est délicate en l'absence de majorité claire au Parlement et le budget de 2026 n'a été adopté que début 2026. La trajectoire budgétaire de l'État français est suivie de manière attentive par les agences de notations : Moody's a maintenu la note souveraine à Aa3 en la plaçant sous perspective négative en septembre tandis que S&P l'a dégradée de AA- (perspective négative) à A+ (perspective stable) en octobre.

Le climat d'incertitude politique en France conjugué à la baisse des taux de rémunération des livrets réglementés ont été favorables à l'assurance vie. Le GACM a ainsi enregistré une collecte brute inédite de près de 11 milliards d'euros, en hausse de 26,1 %. Le niveau de collecte nette s'inscrit également en forte progression, à 4,8 milliards d'euros. Celle-ci s'effectue majoritairement en euros.

Contribution exceptionnelle sur les bénéficiaires

La loi de finances 2025 a instauré une contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grandes entreprises (qualifiée de « surtaxe d'IS »), dont le chiffre d'affaires est supérieur à 1 milliard d'euros.

L'assiette de la surtaxe d'IS est égale à la moyenne de l'impôt sur les sociétés (hors crédits d'impôt) dû au titre des exercices 2024 et 2025.

Pour les redevables fiscaux dont le chiffre d'affaires est supérieur à 3 milliards d'euros (ce qui est le cas du GACM), le taux de la surtaxe s'élève à 41,2 %.

La surtaxe d'IS devra être acquittée en mai 2026, un acompte de 98 % ayant été versé au 15 décembre 2025.

Le résultat net 2025 du GACM SA est ainsi impacté par cette contribution exceptionnelle à hauteur de 126 millions d'euros.

Retraité de cette contribution, le résultat net atteint 1 104 millions d'euros, en augmentation de 10,8 % par rapport à 2024.

Développement en Allemagne

L'année 2025 marque une étape clé dans le développement de l'activité d'assurance en Allemagne, second marché du groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Les agréments d'assurance des deux filiales ACM Lebensversicherung AG et ACM Versicherung AG ont été octroyés par le régulateur allemand (BaFin) en 2025, et l'activité commerciale a démarré en pilote dans le réseau de Targobank à partir de juillet 2025 sur l'assurance des emprunteurs, la prévoyance et l'épargne.

Développement de l'écosystème de services en assurances de bien du GACM

Le GACM a poursuivi en 2025 le développement d'un écosystème intégré de services en assurances de biens, pour améliorer l'expérience client de ses assurés et maîtriser ses coûts de réparation.

La première Station mobilités inaugurée à Mulhouse début 2025 a rencontré un vif succès auprès des utilisateurs.

Par ailleurs, en juin 2025 de nouvelles acquisitions dans le domaine de la déconstruction automobile ont été réalisées.

Nouvelles initiatives dans le cadre du dividende sociétal

Le GACM a été précurseur en étant, en novembre 2021, le premier assureur en France à supprimer les formalités médicales de l'assurance des emprunteurs dans le cadre de l'achat d'une résidence principale pour les clients fidèles des réseaux bancaires distributeurs Crédit Mutuel et CIC. En novembre 2025, le GACM a étendu ce dispositif aux professionnels, aux entreprises

et aux agriculteurs fidèles, pour l'assurance de leurs prêts professionnels.

De nouveaux dispositifs solidaires ont également vu le jour en 2025. La garantie d'Aide à la famille, plus couvrante que les dispositions légales, permet d'apporter un soutien financier aux assurés prévoyance et emprunteur cessant leur activité professionnelle afin de s'occuper de leur enfant gravement malade, en situation de handicap ou victime d'un accident.

Par ailleurs, pour accompagner ses assurés titulaires d'une complémentaire santé individuelle, d'un contrat dépendance ou d'un plan prévoyance, le GACM a mis en place l'Aide Mutualiste en Santé, qui apporte un soutien financier en cas de maladie grave, de handicap ou de perte d'autonomie.

Enfin, depuis janvier 2025, le GACM facilite l'installation des professionnels de santé dans les zones sous-dotées en offrant 12 mois gratuits pour toute souscription d'un contrat Multi Pro, initiative complémentaire à l'accompagnement proposé par Crédit Mutuel Alliance Fédérale (Prêt Aide Install' Santé Pro).

Apport des titres ACM IARD détenus par le Crédit Mutuel MABN au GACM

La Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie (« MABN ») était, au 31 décembre 2024, actionnaire du GACM (à hauteur de 7,4 % du capital) ainsi que d'ACM IARD (à hauteur de 3,5 % du capital). Afin de rationaliser la participation de MABN au sein du groupe des Assurances du Crédit Mutuel, l'assemblée générale extraordinaire du GACM a approuvé, en date du 25 avril 2025, l'apport au GACM de l'intégralité des titres détenus par le Crédit Mutuel MABN dans ACM IARD rémunéré en titres nouvellement émis par GACM SA.

CM MABN, qui ne détient ainsi plus d'actions d'ACM IARD, a augmenté sa participation dans le GACM dont elle détient désormais 8,1% du capital.

Cette opération a eu pour conséquence une légère dilution des autres actionnaires du GACM. Ainsi, les entités du groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale ont vu leur pourcentage de détention être ramené à 89,0 % (contre 89,7 % auparavant). Par exception, la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan, également actionnaire minoritaire du GACM, a maintenu son pourcentage de détention (de 2,9 %) en procédant à un apport en numéraire complémentaire.

Confirmation des notations Moody's

En août 2025, l'agence de notation Moody's a confirmé les notes du GACM, avec perspectives stables :

- A1 pour ses deux filiales ACM VIE SA et ACM IARD SA

- A3 pour les dettes senior unsecured émises par la holding GACM SA
- Baa1 pour les dettes subordonnées émises par la holding GACM SA

Cette confirmation reflète la solidité financière du GACM.

2.2 Principes et méthodes de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la société mère et des entités dont elle détient le contrôle, ci-après dénommé le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (ou GACM).

2.2.1 Présentation

Le GACM S.A. a pour principal objet de prendre et de gérer des participations dans des sociétés d'assurance et de réassurance en France et à l'étranger.

Le GACM est soumis au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).

Le GACM S.A. est une société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 1 251 414 215,50 euros.

Son siège social se situe 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen – 67000 Strasbourg.

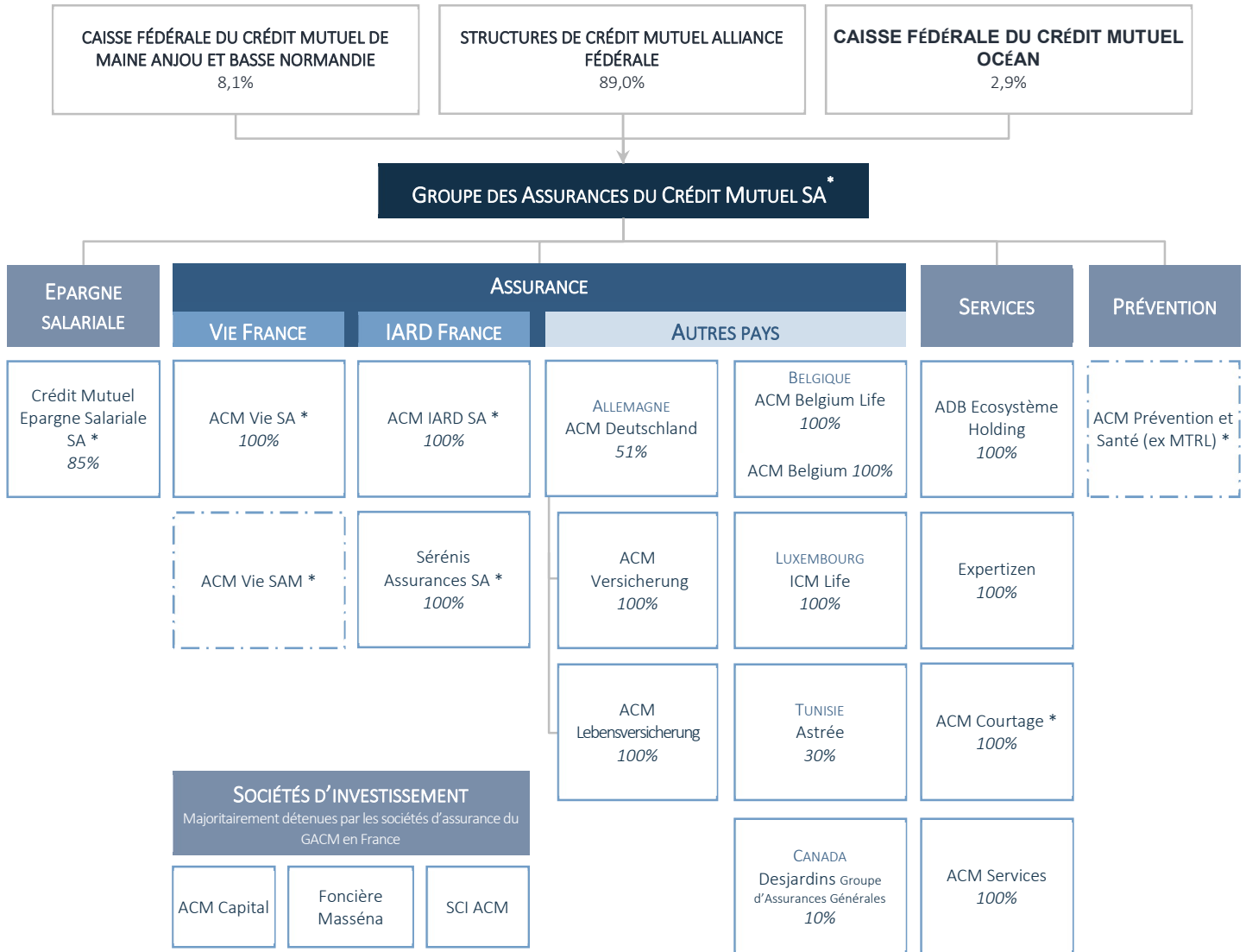
Actionnariat

Le capital du GACM S.A. est constitué de 80 736 401 actions de 15,50 euros chacune, détenues par :

(en euros)

ACTIONNAIRES	CAPITAL SOCIAL	
1 Banque Fédérative du Crédit Mutuel	621 003 982	49,6 %
2 CIC	199 363 666	15,9 %
3 Caisse Régionale du Crédit Mutuel Nord Europe	126 812 553	10,1 %
4 Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie	101 847 927	8,1 %
5 Caisse Régionale du Crédit Mutuel de Loire-Atlantique et du Centre-Ouest	67 127 571	5,4 %
6 Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan	36 064 005	2,9 %
7 Caisse Régionale du Crédit Mutuel d'Anjou	23 236 779	1,9 %
8 Caisse Régionale du Crédit Mutuel du Centre	18 353 442	1,5 %
9 Caisse Régionale du Crédit Mutuel Midi-Atlantique	14 374 297	1,1 %
10 Caisse Régionale du Crédit Mutuel Ile-de-France	8 654 983	0,7 %
11 Caisse Régionale du Crédit Mutuel de Normandie	8 481 647	0,7 %
12 Caisse Régionale du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc	7 748 357	0,6 %
13 Caisse de Crédit Mutuel du Sud-Est	6 898 446	0,6 %
14 Caisse Régionale du Crédit Mutuel Méditerranéen	6 743 027	0,5 %
15 Caisse Régionale du Crédit Mutuel Dauphiné-Vivarais	4 703 506	0,4 %
16 Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	16	0,0 %
17 Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe	16	0,0 %
	1 251 414 216	100,0 %

Organigramme simplifié du GACM



% : *taux de détention*

Entités à caractère mutuel sans lien capitalistique

* Membres du GIE ACM, groupement d'intérêt économique, qui concentre l'ensemble des moyens y compris de personnel, des entités membres

2.2.2 Périmètre de consolidation

Périmètre de consolidation du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel	Pays	Méthode de consolidation	31/12/2025		31/12/2024	
			Contrôle	Intérêt	Contrôle	Intérêt
Société mère						
GACM SA	France	Globale (IG)	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Holding						
ACM DEUTSCHLAND AG	Allemagne	Globale (IG)	51,0 %	51,0 %	51,0 %	51,0 %
Sociétés d'assurance						
ACM IARD SA	France	Globale (IG)	100,0 %	100,0 %	96,5 %	96,5 %
ACM VIE SAM	France	Globale (IG)	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
ACM VIE SA	France	Globale (IG)	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
ACM BELGIUM LIFE SA	Belgique	Globale (IG)	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
ACM VERSICHERUNG AG	Allemagne	Globale (IG)	100,0 %	51,0 %	100,0 %	51,0 %
ACM LEBENSVERSICHERUNG AG	Allemagne	Globale (IG)	100,0 %	51,0 %	100,0 %	51,0 %
Autres sociétés						
GIE ACM	France	Globale (IG)	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
ACM CAPITAL	France	Globale (IG)	100,0 %	100,0 %	100,0 %	99,7 %
Sociétés immobilières						
FONCIÈRE MASSÉNA SA	France	Globale (IG)	100,0 %	100,0 %	100,0 %	99,7 %
SCI ACM	France	Globale (IG)	99,9 %	99,9 %	99,9 %	99,4 %
SCI ACM PROVENCE LA FAYETTE	France	Globale (IG)	100,0 %	100,0 %	100,0 %	99,8 %
SCI ACM SAINT AUGUSTIN	France	Globale (IG)	100,0 %	100,0 %	100,0 %	99,8 %
SCI ACM 14 RUE DE LONDRES	France	Globale (IG)	100,0 %	100,0 %	100,0 %	99,8 %

Conformément à la définition du contrôle explicitée dans la norme IFRS 10, le GACM n'inclut pas dans son périmètre de consolidation les OPCVM dont il ne contrôle pas la société de gestion.

2.2.3 Définition du périmètre de consolidation

Les principes généraux d'inclusion d'une entité dans le périmètre sont définis par IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28.

Le périmètre de consolidation est constitué des entités contrôlées et des entités sous influence notable, en vertu des méthodes définies dans le chapitre suivant.

Les entités contrôlées ou sous influence notable qui ne présentent pas un caractère significatif par rapport aux comptes consolidés sont exclues du périmètre de consolidation. Cette situation est présumée lorsque le total du bilan ou le résultat de l'entité n'a pas d'impact supérieur à 1 % sur l'équivalent consolidé. Par ailleurs, l'ensemble des entités maintenues en dehors du périmètre de consolidation ne doit pas représenter plus de 5 % du total du bilan et du compte de résultat consolidés.

Toutefois, des entreprises de plus faible taille peuvent être incluses lorsque le groupe considère qu'il s'agit d'un investissement stratégique, lorsqu'elles exercent un des métiers de base du groupe ou lorsqu'elles détiennent des titres d'entités consolidées.

2.2.4 Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation utilisées par le GACM résultent de l'application des normes IFRS 10 et IAS 28 et s'appliquent aux sociétés du périmètre de consolidation.

Intégration globale

Les états financiers des sociétés dont le groupe détient directement ou indirectement le contrôle sont consolidés par intégration globale.

La norme IFRS 10 définit la notion de contrôle sur la base des trois critères suivants :

- le pouvoir de décision sur l'entité considérée ;
- l'existence de bénéfices obtenus par le groupe dans sa relation avec l'entité ;
- le lien existant entre le pouvoir de décision et les bénéfices obtenus de l'entité considérée.

Le contrôle est exclusif dès lors que le groupe possède, par détention directe ou indirecte, plus de 50 % des droits de vote de la filiale ; il est également présumé si le groupe détient directement ou indirectement 40 % au moins des droits de vote, et à condition qu'aucun autre actionnaire ne détienne plus de 40 % des droits de vote.

Le GACM a contractualisé en 2016 une convention d'affiliation avec ACM VIE SAM, mutuelle d'assurance vie historique du groupe relevant du Code des assurances. Cette convention contractualise les relations financières fortes et durables existant avec le groupe d'assurance du GACM auquel elle est adossée et détermine le contrôle au

regard des critères détaillés ci-dessus. ACM VIE SAM est donc consolidée par intégration globale.

Mise en équivalence

Les sociétés dont le pourcentage de contrôle est compris entre 20 % et 50 % des droits de vote (ou 40 %, le cas échéant, dans les conditions indiquées précédemment), et les sociétés sur lesquelles le groupe exerce une influence notable, sont consolidées par mise en équivalence.

Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires sont initialement évalués sur la base de leur quote-part dans les actifs nets identifiables de la société acquise, à la date d'acquisition et réévalués à chaque exercice.

Perte de contrôle

Lorsque le groupe perd le contrôle d'une filiale, il décomptabilise les actifs et les passifs de la filiale, ainsi que toute participation liée ne donnant pas le contrôle. Sont également décomptabilisées les autres composantes des capitaux propres. Tout gain ou perte en résultant est comptabilisé en résultat. Toute participation conservée dans l'ancienne filiale est évaluée à la juste valeur à la date de perte de contrôle.

2.2.5 Informations relatives aux parties liées

Relations avec le groupe Crédit Mutuel

ACM VIE SA a émis entre 2016 et 2019 des dettes subordonnées auprès de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, d'un montant global de 550 millions d'euros.

Dans son portefeuille de placements, le GACM détient des titres émis par le groupe Crédit Mutuel pour 5 707 millions d'euros, dont 5 367 millions d'euros par les entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Les titres émis par le Groupe Crédit Mutuel sont détenus à hauteur de 5 092 millions d'euros d'actifs en représentation des contrats d'assurance vie (VFA).

La commercialisation des contrats d'assurance est réalisée au sein des réseaux bancaires du Crédit Mutuel et du CIC.

Les engagements de retraite du Crédit Mutuel Alliance Fédérale font l'objet de conventions d'assurances collectives contractées auprès des sociétés d'assurance vie du GACM.

Ces conventions prévoient la constitution de fonds collectifs destinés à la couverture des indemnités de fin de carrière ou à la couverture des différents régimes de retraite, moyennant le versement de cotisations de la part de l'employeur, la gestion de ces fonds par la société d'assurance et le

paiement aux bénéficiaires des primes et prestations de retraite prévues par les différents régimes.

Relations avec les principaux dirigeants

Il n'y a pas de transactions significatives entre le GACM et ses principaux dirigeants, leurs familles ou les sociétés qu'ils contrôlent et qui ne rentrent pas dans le périmètre de consolidation du groupe.

2.2.6 Date de clôture

Les comptes consolidés sont arrêtés au 31 décembre 2025 et ont été établis sous la responsabilité du directoire du 30 janvier 2026.

Les comptes et bilans retenus pour établir les comptes consolidés sont ceux présentés à l'approbation des assemblées générales.

Les écarts constatés entre les comptes retenus et les comptes définitifs seront pris en compte dans le résultat de l'exercice suivant.

2.2.7 Opérations réalisées entre sociétés du périmètre de consolidation

Les opérations significatives entre sociétés consolidées par intégration globale ont été éliminées, et notamment :

- les créances et les dettes réciproques ainsi que les produits et charges réciproques ;
- les plus et moins-values de cession intra-groupe ;
- les plus et moins-values de fusion de sociétés consolidées ;
- les dividendes perçus intra-groupes ;
- les opérations affectant les engagements reçus et donnés.

2.2.8 Conversion des états financiers en devises étrangères

Toutes les entités consolidées utilisent l'euro comme monnaie fonctionnelle et comme monnaie de présentation de leurs comptes sociaux.

Le cas échéant, la conversion des comptes en euros, monnaie de l'entreprise consolidante, est faite selon la méthode du cours de clôture pour le bilan et du cours moyen pour le compte de résultat. Les écarts de conversion sont portés dans les capitaux propres en « Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres ».

2.3 Événements postérieurs à la clôture

Néant

2.4 Normes applicables

Les états financiers consolidés du GACM sont établis sur la base des normes internationales d'informations financières (IFRS) et des interprétations du IFRS *Interpretations Committee* (IFRS-IC) telles qu'approuvées par l'Union européenne au 31 décembre 2025.

2.4.1 Amendements applicables au 1^{er} janvier 2025

Le groupe applique depuis le 1^{er} janvier 2025, les amendements à IAS 21 – Absence de convertibilité, qui énonce que désormais, lorsqu'à la date d'évaluation une monnaie n'est pas convertible en une autre monnaie, l'entité doit estimer le cours de change au comptant à cette date. L'entité vise ainsi à refléter le cours qui aurait été appliqué si une opération de change normale avait eu lieu à la date d'évaluation entre des intervenants du marché dans la conjoncture économique du moment.

Ces amendements n'ont pas d'impact sur les comptes.

2.4.2 Les normes comptables publiées par l'IASB mais non encore entrées en vigueur

Les amendements à IFRS 9 et IFRS 7 ont été publiés en mai 2024.

Amendements à IFRS 9

L'amendement à IFRS 9 introduit notamment des éléments d'orientations pour effectuer une analyse du critère SPPI au cas particulier des actifs indexés ESG.

L'analyse doit s'effectuer sur les différents éléments d'intérêt de manière distincte et statuer sur la nature de la compensation plutôt que sur son montant. Le montant de compensation perçu peut indiquer que le détenteur est compensé d'éléments autres que ceux liés à des risques ou coûts associés à un prêt basique, ou non compatibles avec le critère SPPI. L'entité doit évaluer si, dans tous les scénarios contractuellement possibles, les flux de trésorerie ne seraient pas sensiblement différents des flux de trésorerie contractuels sur un instrument financier aux conditions contractuelles identiques, mais sans la caractéristique conditionnelle liée aux critères ESG.

Amendements à IFRS 7

L'amendement à IFRS 7 porte sur les points suivants :

- Informations à fournir pour permettre de mieux comprendre l'effet des clauses contractuelles qui pourraient modifier l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie contractuels (dont les investissements ESG). L'amendement requiert de fournir des éléments quantitatifs (valeur comptable, variations potentielles des flux de trésorerie ...) par classe d'actifs (coût amorti et JVOCI) et des éléments descriptifs relatifs à l'évènement contingent.

- Informations complémentaires à communiquer pour les instruments de capitaux propres classés en JVOCI sans recyclage :

- Profit ou perte dans les autres éléments du résultat global des investissements en instruments de capitaux propres au cours de l'exercice, en indiquant séparément le montant du profit ou de la perte liés aux investissements cédés dans l'exercice et le montant lié aux investissements détenus à la clôture de l'exercice.
- JV globale des investissements dans des instruments de capitaux propres classés en JVOCI à la clôture de l'exercice.

Les amendements à IFRS 9 et IFRS 7 s'appliqueront début 2026, avec une application rétrospective obligatoire.

L'évaluation de l'impact de ces amendements sur les états financiers du GACM est en cours d'analyse.

Norme IFRS 18

La norme IFRS 18, publiée le 7 avril 2024 pour une entrée en vigueur prévue le 1^{er} janvier 2027, a pour objectif de rendre plus lisible le compte de résultat, en introduisant une structure standardisée pour l'état du résultat net. Celui-ci sera organisé d'après cinq rubriques dont les trois principales sont : l'exploitation, l'investissement et le financement. Elle prescrit aussi aux entités qui utilisent des indicateurs de performance définis par la direction de fournir des explications sur ces derniers. La norme n'a pas encore été adoptée au niveau européen.

L'évaluation de l'impact d'IFRS 18 sur les états financiers du GACM est en cours d'analyse. A ce stade, le GACM n'a pas identifié d'impact significatif.

2.5 Principes et méthodes comptables

2.5.1 Récapitulatif des méthodes de valorisation

Le tableau ci-dessous synthétise les méthodes de valorisation mises en œuvre au sein des états financiers consolidés du GACM.

	Norme applicable	Méthode de valorisation
Immobilier de placement	IAS 40	Juste valeur par résultat
Placements financiers	IFRS 9	Juste valeur par capitaux propres
		Coût amorti
Immeubles d'exploitation	IAS 16	Juste valeur par résultat
Passifs (et actifs) relatifs aux contrats d'assurance (et de réassurance)	IFRS 17	Flux de trésorerie d'exécution et marge sur services contractuels
Instruments dérivés	IFRS 9	Juste valeur par résultat
Dettes de financement	IFRS 9 et IFRS 16	Coût amorti

2.5.2 Présentation des états financiers selon IAS 1

Les états financiers sont présentés conformément aux dispositions d'IAS 1 – Présentation des états financiers, et adaptés aux exigences des normes IFRS 17 – Contrats d'assurance et IFRS 9 – Instruments financiers.

2.5.3 Information sectorielle selon IFRS 8

Afin de répondre aux exigences des normes IFRS 17 et IFRS 8, l'information sectorielle, issue d'une répartition par typologie de contrat d'assurance, est présentée à travers les segments opérationnels suivants :

- assurance de biens et responsabilité ;
- assurance de personnes ;
- assurance vie ;
- autres, regroupant les activités hors assurance ainsi que les éléments ne pouvant pas être répartis au sein des segments précédents.

2.5.4 Instruments financiers selon IFRS 9

Classement et évaluation des actifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés dans les états financiers selon les dispositions de la norme IFRS 9, telle qu'adoptée par l'Union européenne. Les critères de classement et d'évaluation des actifs financiers dépendent de la nature de l'actif financier, selon qu'il est qualifié d'instrument de dette ou d'instrument de capitaux propres.

Les actifs ne pouvant être classés ni en instrument de dette ni en instrument de capitaux propres, notamment les dérivés sont obligatoirement classés en juste valeur par résultat.

Instruments de dettes

Selon IFRS 9, le classement et l'évaluation d'un instrument de dette s'appuie sur l'analyse de deux critères, le modèle de gestion et les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'instrument.

L'actif est classé :

- au coût amorti, s'il est détenu en vue de collecter les flux de trésorerie contractuels (modèle de collecte), et si ses caractéristiques sont similaires à celles d'un contrat dit basique, tel que décrit dans le paragraphe ci-dessous « caractéristiques des flux de trésorerie » ;
- en juste valeur par capitaux propres, si l'instrument est détenu en vue de collecter les flux de trésorerie contractuels et / ou de le vendre en fonction des opportunités, sans pour autant s'assimiler à de l'activité de trading (modèle de collecte et vente), et

si ses caractéristiques sont similaires à celles d'un contrat dit basique ;

- en juste valeur par résultat, si :
 - il n'est pas éligible aux deux catégories précédentes (car ne remplissant pas le critère « basique » et/ou étant géré selon le modèle de gestion « autres »), ou
 - le GACM choisit de le classer comme tel, sur option, à l'initiation et de manière irrévocable. La mise en œuvre de cette option vise à pallier une incohérence de traitement comptable.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation. Les principes de la norme IFRS 13 sont détaillés dans la partie « détermination de la juste valeur des instruments financiers ».

Caractéristiques des flux de trésorerie

La réalisation d'un test SPPI permet de vérifier si les flux de trésorerie contractuels sont compatibles avec un contrat dit basique.

Ce test est satisfait si les flux de trésorerie contractuels représentent uniquement le remboursement du principal et le versement des intérêts. Les intérêts représentent alors principalement la contrepartie de la valeur temps de l'argent (y compris en cas d'intérêts négatifs) et du risque de crédit. Les intérêts peuvent également inclure le risque de liquidité, les frais de gestion administrative de l'actif, ainsi qu'une marge commerciale.

Toutes les clauses contractuelles doivent être analysées pour la réalisation du test SPPI, notamment celles qui pourraient modifier l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie contractuels.

La possibilité contractuelle pour l'émetteur de rembourser par anticipation l'instrument financier demeure compatible avec le test SPPI dès lors que le montant remboursé représente essentiellement le principal restant dû et les intérêts courus ainsi que, le cas échéant, une indemnité compensatoire raisonnable.

Les dérivés incorporés à des actifs financiers ne sont pas comptabilisés séparément, ce qui implique que l'ensemble de l'instrument hybride est considéré comme non-basique et comptabilisé en juste valeur par résultat.

Les parts d'OPCVM et d'OPCI ne sont pas des instruments de dette simple et sont donc également classées en juste valeur par résultat.

Modèles de gestion

Le modèle de gestion représente la manière dont sont gérés les instruments pour générer des flux de trésorerie et des revenus.

Il repose sur des faits qui peuvent être observés, et n'est pas fondé sur une simple intention du management.

Il ne s'apprécie pas au niveau de l'entité, ni instrument par instrument, mais est fondé sur un niveau de regroupement supérieur, qui reflète la façon dont les groupes d'actifs financiers sont gérés collectivement.

Il se détermine à l'initiation et peut être remis en cause en cas de changement de modèle (cas exceptionnels).

On distingue trois modèles de gestion :

- le modèle « collecte » dont l'objectif est de collecter les flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie des actifs. Ce modèle n'implique pas systématiquement de détenir la totalité des actifs jusqu'à leur échéance contractuelle, toutefois, les ventes d'actifs sont strictement encadrées. Le GACM n'a pas identifié de modèle de gestion de type « collecte » significatif au sein du périmètre de consolidation ;
- le modèle « collecte et vente » dont l'objectif est de collecter des flux de trésorerie sur la durée de vie et de céder des actifs. Dans ce modèle, la vente d'actifs financiers et la perception de flux de trésorerie sont toutes les deux essentielles ;
- lorsque la stratégie suivie par le management pour la gestion d'actifs financiers ne correspond ni au modèle « collecte », ni au modèle « collecte et vente », ces actifs financiers sont classés dans un portefeuille dont le modèle de gestion est « autre / vente ». C'est notamment le cas des portefeuilles en Unités de Compte.

Dans le cadre du modèle de « collecte », certains exemples de cessions autorisées sont indiqués explicitement dans la norme :

- en lien avec une augmentation du risque de crédit ;
- proches de la maturité et dont le produit de ces ventes correspond approximativement aux flux de trésorerie contractuels restant à percevoir ;
- exceptionnelles (par exemple, liées à un stress de liquidité).

Des cessions fréquentes (et d'une valeur unitaire non significative) ou peu fréquentes (même d'une valeur unitaire significative) sont compatibles avec le modèle de collecte des flux de trésorerie.

Ces cessions « autorisées » ne sont pas prises en compte dans l'analyse du caractère significatif et fréquent des ventes réalisées sur un portefeuille. Les cessions liées à des

changements du cadre réglementaire ou fiscal feront l'objet d'une documentation au cas-par-cas afin de démontrer le caractère « non fréquent » de telles cessions.

Actifs financiers au coût amorti

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, qui est généralement le montant net décaissé. Lors des arrêts suivants, les actifs ou passifs sont évalués en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif. Cette méthode sert au calcul du coût amorti de l'actif financier ou du passif financier ainsi qu'à l'imputation des produits d'intérêts ou des charges d'intérêts afin qu'ils soient comptabilisés en résultat net dans la période pertinente. Le coût amorti intègre l'amortissement des primes et décotes, ainsi que les frais d'acquisition, s'ils sont significatifs. Les intérêts courus et échus ainsi que les gains et pertes de change sont comptabilisés en résultat.

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

Les titres classés dans cette catégorie sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur à la date d'acquisition, et lors des arrêts ultérieurs, jusqu'à leur cession.

Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « Gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres », hors revenus courus. Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont constatés en compte de résultat, qu'en cas de cession ou de dépréciation (selon les modalités décrites dans les paragraphes ci-dessous « décomptabilisation des actifs et passifs financiers » et « évaluation du risque de crédit »).

Les revenus courus et échus, ainsi que les gains et pertes de change sont comptabilisés en résultat.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Ils sont comptabilisés lors de leur entrée au bilan à leur juste valeur, ainsi que lors des arrêts ultérieurs, et ce jusqu'à leur cession (selon les modalités décrites dans le paragraphe ci-dessous « décomptabilisation des actifs et passifs financiers »).

Les variations de juste valeur sont enregistrées au compte de résultat. Les gains et pertes sont comptabilisés en résultat.

Titres mis et reçus en pension

Les opérations de mise en pension de titres ne remplissent pas les conditions de décomptabilisation d'IFRS 9 et sont considérées comme des financements garantis. Pour le cédant, les titres mis en pension sont maintenus à l'actif du bilan et, le cas échéant, le montant encaissé, représentatif de la garantie reçue du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan.

Pour le cessionnaire, les titres empruntés ou reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan. Cependant, en cas de

revente ultérieure, ce dernier enregistre à son passif le montant représentatif de sa dette sur le cédant.

Le GACM reste exposé aux variations de juste valeur des titres mis en pension et n'est soumis à aucun risque significatif de contrepartie, compte tenu des appels de marges effectués avec le cessionnaire pour garantir leur valeur.

Instruments de capitaux propres

Les instruments de capitaux propres acquis (actions notamment) sont classés :

- en juste valeur par résultat, ou
- sur option, ligne à ligne en juste valeur par capitaux propres non recyclables, lors de la comptabilisation initiale, de manière irrévocable, dès lors qu'ils ne sont pas détenus à des fins de transaction.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Les instruments de capitaux propres comptabilisés en juste valeur par résultat sont comptabilisés de la même manière que les instruments de dettes à la juste valeur par résultat.

Pour le GACM, cela concerne les instruments de capitaux propres détenus dans des portefeuilles en adossement de portefeuilles de passif comptabilisés selon le modèle VFA.

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

Les actions et autres instruments de capitaux propres sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur à la date d'acquisition, et lors des arrêts ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « Gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres ». Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont jamais recyclés en compte de résultat, y compris en cas de cession (selon les modalités décrites dans le paragraphe ci-dessous « décomptabilisation des actifs et passifs financiers »).

Seuls les dividendes perçus sur les instruments de capitaux propres sont enregistrés au compte de résultat.

Le GACM a retenu cette option pour :

- les instruments de capitaux propres détenus dans des portefeuilles qui ne sont pas en adossement de portefeuilles de passif comptabilisés selon le modèle VFA (assurance vie) lesquels sont comptabilisés en juste valeur par le résultat ;
- certains titres de participation.

Reclassement d'actifs financiers

En cas de changement important de modèle économique dans la gestion des actifs financiers (nouvelle activité,

acquisition d'entités, cession ou abandon d'une activité significative), un reclassement de ces actifs financiers est nécessaire. Le reclassement s'applique à la totalité des actifs financiers du portefeuille à partir de la date de reclassement. Dans les autres cas, le modèle de gestion reste inchangé pour les actifs financiers existants.

Si un nouveau modèle de gestion est identifié, il s'applique de manière prospective, aux nouveaux actifs financiers, regroupés dans un nouveau portefeuille de gestion.

Classement et évaluation des passifs financiers

Distinction entre instrument de dette et instrument de capitaux propres

Un instrument de capitaux propres est défini par la norme IAS 32 comme étant un contrat qui offre une rémunération discrétionnaire et qui fait bénéficier d'un intérêt résiduel dans l'actif net de la société détenue. La qualification d'instrument de capitaux propres ou d'instrument de dette, notamment concernant la classification des dettes subordonnées à durée indéterminée (TSDI), est fondée sur l'analyse des différentes clauses contractuelles.

Les titres pour lesquels il n'existe aucune obligation contractuelle de rembourser le nominal sont classés en capitaux propres.

Un instrument présentant une obligation contractuelle de remettre des liquidités ou un autre actif financier, ou d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables, est qualifié d'instrument de dette.

Le GACM n'a pas émis de titres qui seraient éligibles au classement en instruments de capitaux propres.

Comptabilisation

Les passifs financiers comprennent les passifs subordonnés, les dettes de financement représentées par des titres et les dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire.

Elles sont comptabilisées lorsque le GACM devient partie aux dispositions contractuelles de ces dettes. Le montant des dettes de financement est alors égal à leur juste valeur, ajustée le cas échéant, des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition. Ces passifs financiers sont ensuite évalués par défaut au coût amorti, sauf option explicite pour une comptabilisation en juste valeur par la contrepartie du résultat.

Le GACM opte pour la comptabilisation des dettes financières au coût amorti.

Décomptabilisation des actifs et passifs financiers

Le GACM décomptabilise tout ou partie d'un actif financier (ou d'un groupe d'actifs similaires) lorsque les droits

contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent (cas des renégociations commerciales), ou lorsque le GACM a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier, et la quasi-totalité des risques avantages liés à la propriété de cet actif.

Le GACM décomptabilise un passif financier lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, annulée ou est arrivée à expiration. Un passif financier peut également être décomptabilisé en cas de modification substantielle de ses conditions contractuelles ou d'échange avec le prêteur contre un instrument dont les conditions contractuelles sont substantiellement différentes.

Lors de la décomptabilisation d'un :

- actif ou passif financier au coût amorti ou à la juste valeur par résultat, un gain ou une perte de cession est enregistré dans le compte de résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif ou passif et la valeur de la contrepartie reçue / versée ;
- instrument de dette à la juste valeur par capitaux propres, les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés au compte de résultat, ainsi que les plus et moins-values de cession ;
- instrument de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres sur option, les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres ainsi que les plus et moins-values de cession sont conservées en fonds propres OCI sans transiter par le compte de résultat.

Évaluation du risque de crédit

Le modèle de dépréciation de la norme IFRS 9 est fondé sur une approche des pertes de crédit attendues.

Les dépréciations sont constatées, pour les actifs financiers n'ayant pas fait l'objet d'indications objectives de pertes à titre individuel, à partir d'historique de pertes observées mais aussi de prévisions raisonnables et justifiables des flux futurs de trésorerie. La dépréciation est calculée dès l'achat du titre et recalculée à chaque clôture.

Ainsi, ce modèle de dépréciation s'applique à l'ensemble des instruments de dettes évalués au coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres et distingue trois niveaux (*buckets*) :

- *Bucket 1* : provisionnement sur la base des pertes de crédit attendues à 12 mois (résultant de risques de défaut à l'horizon 12 mois) dès l'entrée au bilan des actifs financiers, et tant qu'aucune

augmentation significative du risque de crédit n'est constatée depuis la comptabilisation initiale ;

- *Bucket 2* : provisionnement sur la base des pertes de crédit attendues à maturité (résultant de risques de défaut sur la durée de vie résiduelle de l'instrument) dès lors qu'une augmentation significative du risque de crédit est constatée depuis la comptabilisation initiale ;
- *Bucket 3* : provisionnement dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement de crédit survenu postérieurement à la date d'acquisition.

Par défaut, un titre est classé à l'achat en *bucket 1*, indépendamment de sa notation. Ce classement est cohérent avec la politique d'investissement du GACM qui est majoritairement restreinte aux actifs ayant une notation *Investment Grade* soit supérieure ou égale à BBB- ou BAA3. La notation définie à l'acquisition ainsi qu'aux dates d'arrêts est la 2^{ème} notation la plus élevée des trois agences de notation S&P, Moody's et Fitch.

Un titre est déclassé en *bucket 2* si les deux conditions suivantes sont réunies :

- à la date de clôture, la notation du titre s'est dégradée de 3 crans (i.e. une note pleine) ou plus par rapport à sa note du jour de son acquisition,
- le titre passe en catégorie *Non Investment Grade*.

Le GACM applique l'option ouverte par la norme IFRS 9 de ne pas déclasser en *bucket 2* les titres dont la notation demeure *Investment Grade*, indépendamment de la dégradation de la note depuis la date d'acquisition.

Si la dégradation depuis l'origine cesse d'être constatée, le titre est alors reclassé en *bucket 1*, et la dépréciation est ramenée aux pertes de crédit attendues à horizon 12 mois.

Les pertes de crédit attendues (*Expected Credit Loss*, ECL) sont calculées en multipliant pour chaque titre l'encours exposé au défaut, par la probabilité de défaut ainsi que par le taux de perte attendu en cas de défaut :

- l'encours exposé au défaut (*Exposure At Default*, EAD) est évalué à partir de la valeur actuelle du titre ;
- la probabilité de défaut (*Probability of Default*, PD) est estimée à partir des tables de défaut fournies par S&P ;
- le taux de perte attendu en cas de défaut (*Loss Given Default*, LGD) est évalué en fonction de la nature de l'émetteur.

Un titre est déclassé en *bucket 3* dès lors qu'il existe une preuve objective de dépréciation, résultant d'un ou de plusieurs événements de crédit survenus après l'acquisition du titre, susceptibles de générer une perte. Par la suite, si les conditions de classement du titre en *bucket 3* ne sont plus

remplies, le titre est reclassé en *bucket 2* puis en *bucket 1* selon l'évolution des indications objectives de perte de crédit.

Pour son analyse, le GACM retient les critères suivants :

- des difficultés importantes de la contrepartie se traduisant par un risque de non recouvrement des flux contractuels initiaux ;
- une rupture du contrat telle qu'un défaut de paiement des intérêts ou du principal ;
- l'ouverture d'une procédure collective ou la restructuration financière probable de la contrepartie ;
- la mise en place, pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de la contrepartie, d'une facilité que l'entreprise n'aurait pas octroyée dans d'autres circonstances ;
- la disparition d'un marché actif pour ce placement, suite à des difficultés financières de la contrepartie ;
- les données observables suivantes qui, associées à d'autres événements, peuvent révéler des difficultés financières importantes de la contrepartie :
 - une dégradation significative de la notation de l'émetteur (passage en « spéculatif » ou notion équivalente) ou l'écartement anormal de la marge d'intérêt par rapport au taux sans risque (*spread*) de l'émetteur par comparaison aux *spreads* des émetteurs comparables de même notation et pour des valeurs amortissables de même durée ;
 - une moins-value latente significative du placement dans un contexte de baisse de taux.

Dérivés et comptabilité de couverture

Les instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont des instruments qui présentent les trois caractéristiques suivantes :

- leur valeur fluctue en fonction de la variation d'un sous-jacent (taux d'intérêt, cours de change, actions, indices, matières premières, notations de crédit, etc.) ;
- ils ne requièrent qu'un investissement initial faible ou nul ;
- leur règlement intervient à une date future.

Le GACM traite potentiellement des instruments dérivés simples de taux d'intérêt (*swaps*, *swaptions*) et de change (*Cross Currency Swaps*), considérés comme des

instruments de transaction et valorisés essentiellement en niveau 2 de la hiérarchie de juste valeur IFRS13.

Tous les instruments financiers dérivés sont comptabilisés en juste valeur par résultat.

Comptabilité de couverture

IFRS 9 permet aux entités de choisir, lors de la première application, d'appliquer les nouvelles dispositions d'IFRS 9 en termes de comptabilité de couverture, ou de maintenir celles d'IAS 39. Le GACM a choisi de conserver les dispositions d'IAS 39.

La norme IAS 39 prévoit trois types de couvertures auxquelles sont associés des schémas de comptabilisation spécifiques :

- la couverture de juste valeur, destinée à neutraliser les variations de valeur du sous-jacent par une variation de sens opposé du dérivé de couverture. La variation de valeur du dérivé impacte alors symétriquement le résultat ;
- la couverture de flux de trésorerie, destinée à pallier la variabilité des flux de trésorerie futurs d'un actif ou d'un passif. Les variations de valeur du dérivé sont stockées en capitaux propres au poste « Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres » pour la partie efficace de la couverture, et impactées en résultat lorsque les flux de l'instrument couvert impactent la trésorerie. La partie inefficace de la couverture passe par résultat ;
- la couverture d'un investissement net à l'étranger, destinée à neutraliser le risque de change. La variation de valeur du dérivé impacte les écarts de conversion pour la partie efficace.

La mise en place d'une comptabilité de couverture requiert l'existence, dès la date de mise en place de cette relation et à chaque arrêté ultérieur, d'une documentation précise justifiant de l'efficacité de la couverture.

Le GACM ne pratique pas la comptabilité de couverture.

Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le montant auquel un actif pourrait être vendu ou un passif transféré, entre des parties bien informées, et consentantes agissant dans des conditions de concurrence normales. Lors de la comptabilisation initiale d'un instrument, la juste valeur est généralement le prix de transaction.

Lors des évaluations ultérieures, cette juste valeur doit être déterminée. La méthode de détermination à appliquer varie selon que l'instrument est négocié sur un marché considéré comme actif ou pas.

Instruments négociés sur un marché actif

Lorsque les instruments sont négociés sur un marché actif, la juste valeur est déterminée en fonction des prix cotés, représentant alors la meilleure estimation possible de la juste valeur. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif, si des cours sont aisément et régulièrement disponibles (auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un intermédiaire ou encore sur un système de cotation) et que ces prix représentent des transactions réelles et régulières sur le marché, dans des conditions de concurrence normale.

Instruments négociés sur un marché non actif

Les données observables sur un marché sont à retenir, tant qu'elles reflètent la réalité d'une transaction dans des conditions normales à la date d'évaluation, et qu'il n'est pas nécessaire d'ajuster cette valeur de manière trop importante. Dans les autres cas, le groupe utilise des données non observables, *mark-to-model*.

En l'absence de données observables, l'entité peut utiliser des hypothèses internes relatives aux flux de trésorerie futurs et de taux d'actualisation, comprenant les ajustements liés aux risques que le marché intégrerait. Ces ajustements de valorisation permettent d'intégrer notamment des risques non appréhendés par le modèle, des risques de liquidité associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts induits par la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché.

Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre les risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

Les ajustements sont pratiqués par le GACM de manière raisonnable et appropriée, en ayant recours au jugement.

Hiérarchie de juste valeur

La norme IFRS 13 classe les justes valeurs selon trois niveaux en fonction du caractère observable ou non des données d'entrée utilisées dans l'évaluation.

Niveau 1

Les instruments financiers catégorisés en juste valeur de niveau 1 sont cotés sur des marchés actifs.

Le GACM retient dans la majorité des cas le cours de bourse pour des actifs et des passifs identiques à ceux détenus à la date d'évaluation.

Niveau 2

Les actifs présentés en juste valeur de niveau 2 ont été évalués à partir de données directement observables

(comme des prix) ou indirectement observables qui ne sont pas propres à l'entité et qui sont disponibles publiquement.

L'évaluation de ces actifs repose sur des modèles standards basés sur des paramètres observables.

Niveau 3

L'évaluation des actifs présentés en niveau 3 repose sur des techniques de valorisation s'appuyant sur des paramètres non observables.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix.

2.5.5 Passifs et actifs relatifs aux contrats d'assurance et de réassurance selon IFRS 17

Champ d'application

IFRS 17 s'applique aux contrats d'assurance émis, contrats de réassurance émis (réassurance acceptée), contrats de réassurance détenus (réassurance cédée) et aux contrats d'investissement avec un élément de participation discrétionnaire, à condition que l'entité émette aussi des contrats d'assurance. Certaines composantes doivent être séparées du contrat d'assurance, il s'agit des dérivés incorporés, dans la mesure où ils remplissent certains critères, des composantes d'investissement distinctes et des obligations de performance distinctes, telle que l'obligation de fournir un service ou un produit non-assurance.

Ces composantes doivent être comptabilisées séparément selon les normes appropriées.

Comptabilisation et évaluation

Périmètre du contrat d'assurance

Les flux de trésorerie sont compris dans le périmètre d'un contrat d'assurance s'ils découlent de droits et obligations substantiels qui existent au cours de la période de *reporting* dans laquelle l'entité peut contraindre le titulaire de police à payer les primes ou dans laquelle elle a une obligation substantielle de lui fournir des services prévus au contrat d'assurance. Une obligation substantielle de fournir des services prévus au contrat d'assurance cesse notamment lorsque l'entité a la capacité pratique de réévaluer les risques liés spécifiquement au titulaire de police et peut, en conséquence, fixer un prix ou un niveau de prestations qui reflète intégralement ces risques.

Composante investissement

Une composante investissement non distincte est identifiée au sein des flux de trésorerie relatifs à un contrat d'assurance comme la somme que l'entité est tenue de rembourser en toutes circonstances, indépendamment de la survenance ou non de l'événement assuré. Elle s'apprécie notamment pour

la collectivité des assurés dans sa mise en œuvre par le Groupe dans le cadre de contrats collectifs.

La composante investissement fait l'objet d'un traitement comptable spécifique, dont l'élément le plus significatif est l'absence d'effet lié à cette composante investissement au sein du compte de résultat, que ce soit au sein des produits des activités d'assurance, ou au sein des charges des activités d'assurance.

Pour les contrats d'épargne du modèle VFA, les prestations sous forme de composante investissement (donc sans impact en résultat) concernent uniquement les rachats et les décès, par référence à leur valeur de rachat. Les garanties assurantielles, par exemple la garantie plancher en cas de décès, ne sont pas comptabilisées comme composante d'investissement.

Niveau d'agrégation des contrats d'assurance

La norme impose d'identifier les portefeuilles de contrats d'assurance, c'est-à-dire les contrats soumis à des risques similaires et gérés ensemble.

Chaque portefeuille des contrats d'assurance émis est ensuite divisé en trois niveaux de profitabilité :

- les contrats déficitaires dès leur comptabilisation initiale ;
- les contrats qui n'ont pas, lors de leur comptabilisation initiale, de possibilité significative de devenir déficitaire ;
- et les autres contrats du portefeuille.

Le niveau de profitabilité d'un groupe de contrat doit être uniforme parmi les contrats inclus dans ce groupe.

Par ailleurs, IFRS 17 telle que publiée par l'IASB introduit le principe de cohortes annuelles interdisant d'inclure dans le même groupe les contrats émis à plus d'un an d'intervalle.

Néanmoins, la norme telle qu'adoptée par l'Union européenne prévoit une exception optionnelle de l'application de cette règle pour les groupes de contrats d'assurance avec éléments de participation directe et les groupes de contrats d'investissement avec éléments de participation discrétionnaire dont les flux de trésorerie ont une incidence sur les flux de trésorerie destinés aux assurés d'autres contrats, ou subissent l'incidence de tels flux.

Le GACM applique cette exception européenne aux groupes de contrats éligibles.

Les différents niveaux d'agrégation retenus par le GACM sont les suivants :

Définition des portefeuilles de contrats

Les contrats du modèle général et du modèle simplifié sont regroupés par familles homogènes de produits, sans distinction par garanties ou par entité juridique au sein d'une

même zone géographique. Les contrats du modèle VFA sont regroupés en fonction du portefeuille d'actif auquel ils sont adossés.

Signature de profitabilité et définition des groupes de contrats

Compte tenu de la maille retenue par le GACM pour les portefeuilles de contrats, il s'avère que les portefeuilles de contrats présentent un niveau de profitabilité homogènes par génération de souscription. Par conséquent, un portefeuille de contrats évalué selon le modèle général ou le modèle simplifié sera subdivisé en un seul groupe par année de souscription.

Pour les contrats du modèle VFA, le groupe de contrats correspond au portefeuille de contrats, en application de l'exemption européenne.

Le niveau de regroupement des contrats IFRS 17 définit le niveau de regroupement des contrats à utiliser pour évaluer les passifs des contrats d'assurance et leur profitabilité.

Modèle général d'évaluation des contrats d'assurance

Sous IFRS 17, les contrats doivent être évalués par défaut selon un modèle d'évaluation général qui s'appuie sur une approche comprenant :

- les flux de trésorerie d'exécution :
 - les estimations des flux de trésorerie futurs pondérés par leur probabilité de réalisation ;
 - un ajustement pour refléter la valeur temps de l'argent (c'est-à-dire en actualisant ces flux de trésorerie futurs) ;
 - un ajustement au titre du risque non financier ;
- la marge sur services contractuels (*Contractual Service Margin*, CSM).

Ajustement au titre du risque non financier

L'ajustement au titre du risque non financier doit refléter la rémunération requise par le GACM pour la prise en charge de l'incertitude entourant le montant et l'échéancier des flux de trésorerie qui est engendrée par le risque non financier lorsque le GACM exécute des contrats d'assurance. L'estimation de l'ajustement au titre du risque non financier se base sur une approche par quantile. La mesure de risque retenue est la *Value-At-Risk*. La métrique *Value-At-Risk* permet d'estimer, pour un niveau de probabilité donné, le surcoût à payer par l'assureur. Le GACM retient un niveau de quantile unique pour toutes ses activités qui a été fixé à 80 % (brut de réassurance) avec une vision à l'ultime. L'estimation de l'ajustement au titre du risque non financier

tient compte de l'effet diversification des risques entre les différentes entités du groupe.

Taux d'actualisation

IFRS 17 impose l'utilisation de courbes de taux d'actualisation reflétant la valeur temps de l'argent, ainsi que les caractéristiques des flux de trésorerie et de liquidité des contrats d'assurance. Pour déterminer le taux d'actualisation, le GACM applique l'approche ascendante (ou *bottom-up*). Cette méthodologie consiste à sommer une composante sans risque liquide et un ajustement pour tenir compte des caractéristiques de liquidité des contrats d'assurance. La courbe des taux sans risque est fondée sur les taux *swaps* retraités du risque de crédit.

A partir du premier point de lissage (*First Smoothing point*, FSP), les taux zéro-coupons sont obtenus par extrapolation avec la méthodologie des points lissés. Un taux à l'ultime (*Ultimate Forward Rate*, UFR) est estimé sur une base macro-économique comme la somme des valeurs moyennes historiques des taux d'intérêt réels et d'une cible d'inflation. Les taux au-delà du point FSP sont obtenus par pondération entre l'UFR et le dernier taux à terme liquide (*Last Liquid Forward Rate*, LLFR).

La prime d'illiquidité est établie à partir de la composition du portefeuille d'actifs détenus par le GACM, ainsi que d'indices de rendement de marché. Elle intègre les actifs obligataires cotés et non-obligataires.

- Pour les actifs obligataires, la prime d'illiquidité est évaluée en comparant les spreads du portefeuille au rendement implicite du risque de crédit (rémunération du risque de défaut et de dégradation de la notation).
- Pour les classes non obligataires, la prime d'illiquidité représente le sur-rendement attendu net de risques de marché. Les classes d'actifs concernées sont l'immobilier, le *private equity*, les fonds de dettes et la gestion alternative.

La prime d'illiquidité est ensuite ajustée d'un coefficient d'application afin de tenir compte des différences de caractéristiques des passifs.

Marge sur services contractuels (CSM)

La marge sur services contractuels représente le bénéfice non acquis pour un groupe de contrats d'assurance, c'est-à-dire la valeur actuelle des bénéfices futurs. Elle est amortie en « produits des activités d'assurance » sur la période de couverture des contrats, au fur et à mesure que la compagnie fournit des services aux assurés. La CSM d'un groupe de contrats ne peut pas être négative, tout montant négatif des flux de trésorerie d'exécution en début ou en cours de contrat

est immédiatement constaté en résultat de service d'assurance.

La valeur comptable d'un groupe de contrats d'assurance est réévaluée à la fin de chaque période ultérieure comme étant la somme :

- du passif relatif à la période de couverture future, comprenant les flux de trésorerie d'exécution liés aux services futurs et la marge sur services contractuels du groupe de contrats ;
- et du passif relatif aux sinistres survenus.

Le modèle général requiert de procéder à un ajustement de la marge sur services contractuels à chaque clôture du fait des variations de flux de trésorerie générés par les changements dans les hypothèses techniques (mortalité, morbidité, longévité, rachats, frais, versements futurs...). Néanmoins, si le montant négatif lié aux changements de flux de trésorerie futurs actualisés s'avère être supérieur au montant de marge restante, l'excédent négatif est alors immédiatement reconnu en résultat.

La marge est également capitalisée selon le taux figé à l'origine du contrat. Elle est par ailleurs reconnue en résultat selon des unités de couverture reflétant la quantité de service fournis et la durée de couverture attendue pour les contrats restants au sein du groupe de contrats. Compte tenu de la diversité des contrats d'assurance, la détermination des unités de couverture nécessite de faire preuve de jugement en considérant à la fois le niveau de couverture défini dans le contrat (par exemple, le capital en cas de décès pour un contrat emprunteur) et la durée attendue de couverture du contrat.

Le GACM applique le modèle général d'évaluation (GMM) aux contrats d'assurances de personnes à déroulement long (notamment les contrats des emprunteurs immobiliers, les contrats obsèques et les contrats de dépendance).

Au 31 décembre 2025, les passifs des contrats emprunteurs évalués selon le modèle général s'élèvent à 1 950 millions d'euros, dont 401 millions d'euros au titre de l'estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs (BE), 955 millions d'euros au titre de l'ajustement au titre du risque non financier (RA) et 594 millions d'euros au titre de la marge sur services contractuels (CSM).

Approche simplifiée (*Premium Allocation Approach*)

Une approche simplifiée basée sur l'allocation des primes (*Premium Allocation Approach*, PAA) est également prévue par la norme pour l'évaluation du passif relatif à la période résiduelle de couverture, dans la mesure où cette évaluation n'est pas significativement différente de celle du modèle général ou que la période de couverture de chaque contrat au sein du même groupe est égale ou inférieure à un an.

Avec ce modèle, le passif relatif à la période résiduelle de couverture correspond au montant de primes reçues

initialement diminué des frais d'acquisition et des montants déjà reconnus en résultat avant la date de clôture.

Le GACM a retenu l'option de comptabiliser en charge les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition telle que prévue par la norme au paragraphe 59 a.

Lorsque le montant de primes reportées est jugé insuffisant pour couvrir les prestations futures des contrats, le GACM comptabilise une perte en résultat.

Le modèle général reste applicable pour l'évaluation du passif relatif aux sinistres survenus, à la différence que le taux d'actualisation retenu pour désactualiser la provision est le taux à la date du sinistre et non le taux à la date de la cohorte.

Le modèle PAA est appliqué par le GACM à la totalité des produits d'assurances de biens, dans une moindre mesure à certains produits de prévoyance individuelle et collective, et aux contrats d'assurance emprunteurs des crédits à la consommation.

Ces contrats modélisés selon le modèle PAA ont pour leur grande majorité une période de couverture inférieure ou égale à 12 mois.

Au 31 décembre 2025, les passifs des sinistres survenus au titre de la responsabilité civile relative aux dommages corporels automobile s'élèvent à 1 294 millions d'euros, dont 1 252 millions d'euros au titre de l'estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs (BE) et 42 millions d'euros au titre de l'ajustement au titre du risque non financier (RA).

Modèle des honoraires variables (*Variable Fee Approach*, VFA)

La *Variable Fee Approach* (VFA) est le modèle dédié à l'évaluation des contrats participatifs directs, sachant qu'un contrat est considéré comme tel s'il répond aux trois critères suivants :

- les clauses contractuelles précisent que l'assuré reçoit une participation sur la base d'un groupe d'éléments sous-jacents clairement identifié ;
- l'entité prévoit de payer à l'assuré un montant égal à une part substantielle de la juste valeur des éléments sous-jacents ;
- l'entité prévoit qu'une part significative de toute variation dans le montant à payer à l'assuré évolue en fonction des variations de juste-valeur des éléments sous-jacents.

L'appréciation de l'éligibilité du contrat à la VFA sur la base de ces critères se fait à l'origine du contrat et n'est plus revue par la suite, sauf en cas de modification substantielle du contrat.

Le GACM applique le modèle VFA à la totalité des produits d'assurance vie (à la fois aux contrats du fonds général et aux contrats en unités de compte). La maille de modélisation retenue est le portefeuille d'actif sous-jacent aux contrats considérés.

Pour ces contrats, la marge sur services contractuels est ajustée :

- des changements de commission variable (la part de l'entité dans les variations de valeur des éléments sous-jacents, ce qui correspond au revenu de l'assureur),
- de la valeur temps de l'argent et
- des effets des changements des risques financiers non liés aux éléments sous-jacents (telles que les options et garanties).

Afin de reconnaître la CSM en résultat selon un rythme approprié et conforme à la définition des services liés à l'investissement, il est nécessaire que le taux d'amortissement de la CSM en résultat prenne en compte l'évolution attendue de la CSM et des unités de couverture en hypothèses dites en « monde réel ».

Traitement de la réassurance

La réassurance acceptée est comptabilisée comme les contrats d'assurance émis, soit selon le modèle général, soit selon le modèle simplifié.

La réassurance cédée est également comptabilisée soit selon le modèle général soit selon le modèle simplifié. Les flux de trésorerie d'exécution incluent (en déduction) le risque de non performance du réassureur.

Le GACM comptabilise selon le modèle simplifié les cessions en réassurance relatives à l'assurance de risques, et comptabilise selon le modèle général les cessions en réassurance relatives aux contrats modélisés selon le modèle général au direct (principalement la dépendance).

Présentation au bilan et au compte de résultat

Les montants reconnus dans les états financiers établis sous IFRS 17 doivent présenter séparément :

- les portefeuilles de contrats d'assurance (et de réassurance acceptée) qui sont (globalement) à l'actif et ceux qui sont au passif ;
- les contrats de réassurance détenus (cession en réassurance) qui sont à l'actif de ceux qui sont au passif.

Les créances et dettes nées d'opérations d'assurance et de réassurance ne sont plus présentées séparément des passifs techniques et des actifs de réassurance, conformément à l'approche *cash basis* (qui consiste à les

présenter au sein des actifs et passifs d'assurance et de réassurance). Les avances sur contrats en assurance vie sont aussi regroupées sur ces postes.

Les produits et charges des contrats d'assurance et de réassurance sont décomposés dans le compte de résultat entre :

i. les produits des activités d'assurance :

- les montants relatifs à la variation du passif au titre de la couverture restante, dont :
 - marge sur services contractuels comptabilisée en résultat ;
 - variation de l'ajustement au titre du risque non financier non liée aux services passés ou futurs ;
 - charge de sinistres et autres charges afférentes aux activités d'assurance engagées au cours de la période ;
 - autres variations de la provision au titre de la couverture restante ;
- la portion des primes imputées à la récupération des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition ;

ii. les charges afférentes aux activités d'assurance :

- les charges de sinistres et autres charges d'assurance survenus en cours d'exercice ;
- les amortissements des flux de trésorerie d'acquisition ;
- les pertes sur les contrats onéreux ;
- les variations liées aux sinistres survenus lors d'années antérieures (ajustement de la LIC, *Liability for Incurred Claims*).

Les frais rattachables aux activités d'assurance intègrent les charges d'assurance directement rattachables aux contrats d'assurance comptabilisés. Ils sont déterminés à partir des méthodes de répartition usuelles des frais. Les charges non rattachables ne sont donc pas incluses dans les flux de trésorerie d'exécution des contrats et sont comptabilisées hors du résultat des contrats d'assurance lorsqu'elles sont encourues.

Le résultat net des contrats de réassurance comprend l'ensemble des produits et des charges des contrats de réassurance.

Le résultat des activités d'assurance est le total des produits et les charges des activités d'assurance et du résultat des contrats de réassurance.

iii. les produits financiers ou charges financières des activités d'assurance :

- le résultat financier lié aux placements, dont :
 - produits d'intérêt calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif ;
 - autres produits de placement, dont plus-values latentes enregistrées en compte de résultat et dividendes provenant des actions et autres titres à revenus variables ;
 - pertes de valeur liées au crédit ;
 - plus-values latentes enregistrées en capitaux propres ;
- les charges financières d'assurance, dont :
 - variation de juste valeur des éléments sous-jacents aux contrats VFA ;
 - effets de l'option *risk mitigation* pour les contrats VFA ;
 - intérêts capitalisés / crédités ;
 - variation de courbe des taux et autres hypothèses financières ;
 - perte de change.

iv. une part des produits financiers ou charges financières des activités d'assurance est présentée en autres éléments du résultat global en application de l'option dite « option OCI », qui peut être exercée à la maille portefeuilles de contrats :

- dans le cas des contrats évalués selon le modèle général ou l'approche simplifiée, les effets de la variation des variables financières (notamment le taux d'actualisation) sont alors présentés en capitaux propres OCI et non en résultat financier ;
- dans le cas des contrats évalués selon la méthode des honoraires variables, l'option de présenter séparément les produits financiers ou charges financières entre le compte de résultat et les capitaux propres peut être utilisée pour éviter une non-concordance comptable avec les produits ou les charges comptabilisés en résultat net relativement aux éléments sous-jacents détenus.

Principales options normatives retenues par le GACM

Les principales options retenues par le GACM et applicables à l'ensemble des modèles sont les suivantes :

- le GACM applique l'option de présentation des comptes annuels selon la présentation en *year to date*. Ainsi, les comptes intermédiaires sont sans impact sur les comptes annuels, notamment, les changements de paramètres intervenus dans les

comptes intermédiaires ne sont pas repris dans les comptes annuels ;

- le GACM n'a pas opté pour la simplification dans la présentation de l'ajustement au titre du risque non financier. La charge de désactualisation de l'ajustement pour risque non financier est donc présentée en résultat financier ;
- Le GACM opte pour la présentation d'un montant unique pour les produits ou les charges liés à un groupe de contrats de réassurance détenus, autres que les produits financiers ou charges financières d'assurance.

Les principales options retenues dans le cadre du modèle simplifié sont :

- la non actualisation de la provision pour couverture restante, considérant que l'effet de l'actualisation à l'horizon 12 mois serait négligeable ;
- le GACM opte pour constater en charge de l'exercice les frais d'acquisition encourus ;
- le GACM n'active donc pas de frais d'acquisition même lorsque ces frais sont afférents à des renouvellements futurs probables de contrats ;
- le GACM opte pour constater en capitaux propres recyclables les effets des variations de taux de marché sur l'évaluation du passif au titre des sinistres survenus (option OCI).

Concernant les cessions en réassurance modélisées selon le modèle simplifié, le Groupe opte pour ne pas actualiser la provision pour couverture restante à la charge du réassureur.

Les principales options retenues dans le cadre du modèle général sont :

- le GACM opte pour constater en capitaux propres recyclables les effets des variations de taux de marché sur l'évaluation du passif au titre de la couverture restante et du passif au titre des sinistres survenus (option OCI) ;
- le GACM n'actualise pas les unités de couverture pour calculer la quote-part de CSM à amortir pour refléter les services rendus dans l'exercice ; cette métrique simple reflète correctement les services rendus aux assurés ;
- les unités de couverture retenues sont calibrées sur le capital assuré, donc sans référence au coût pour l'assureur, conformément aux préconisations du TRG (*Transition Resource Group*) ;
- le GACM a choisi de constater la variation du risque de non performance du réassureur en service d'assurance et non en résultat financier.

Les principales options retenues dans le cadre du modèle des honoraires variables (VFA) sont :

- les produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis seront présentés séparément entre le compte de résultat et les capitaux propres (option OCI) ;
- les unités de couverture retenues sont les provisions mathématiques des contrats. Sur la base de ce driver, le GACM a dû appliquer un coefficient correcteur pour amortir la CSM en résultat et neutraliser le biais induit par l'effet dit bow wave associé à la modélisation stochastique en environnement risque neutre.

Après application de l'unité de couverture corrigée, le montant de CSM qui est amorti en résultat à chaque période tient donc compte de l'environnement dit « monde réel », et reflète le service rendu aux assurés sur la période considérée.

Le GACM n'utilise pas l'option d'atténuation des risques car elle ne s'applique pas aux portefeuilles VFA commercialisés.

2.5.6 Immobilier de placement selon IAS 40

L'immobilier de placement comprend les immeubles locatifs.

Conformément au paragraphe 32a de la norme, le GACM scinde ses immeubles en deux groupes distincts :

- immeubles de placement adossés aux contrats participatifs directs ;
- autres immeubles de placement.

Immeubles de placement supports de contrats d'investissements avec un élément de participation discrétionnaire

Les immeubles de placement du groupe supports de contrats d'investissements avec un élément de participation discrétionnaire sont comptabilisés à la juste valeur par résultat. Cette juste valeur correspond à la valeur de réalisation des immeubles. Ces immeubles font l'objet d'une expertise annuelle par des experts indépendants.

Autres immeubles de placement

Les autres immeubles de placement sont comptabilisés au coût amorti. Le GACM ne détient pas d'immeubles de placement valorisés au coût amorti.

2.5.7 Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles selon IAS 16 et IFRS 16

Immobilier d'exploitation

L'immobilier d'exploitation comprend les immeubles servant à l'usage propre du groupe.

Conformément au paragraphe 29a de la norme IAS 16, le GACM scinde ses immeubles en deux groupes distincts :

- immeubles supports de contrats d'investissements avec un élément de participation discrétionnaire ;
- autres immeubles d'exploitation.

Immeubles d'exploitation supports de contrats d'investissements avec un élément de participation discrétionnaire

Les immeubles d'exploitation du groupe supports de contrats d'investissements avec un élément de participation discrétionnaire sont comptabilisés à la juste valeur par résultat.

Cette juste valeur correspond à la valeur de réalisation des immeubles. Ces immeubles font l'objet d'une expertise annuelle par des experts indépendants.

Autres immeubles d'exploitation

Les autres immeubles d'exploitation sont comptabilisés au coût amorti.

Selon le modèle du coût, la valeur comptable correspond au coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Les coûts postérieurs à l'acquisition sont immobilisés, sous réserve que des avantages économiques futurs en soient attendus et qu'ils puissent être estimés de façon fiable, et sont intégrés dans le composant qu'ils concernent.

Immobilisations corporelles hors immeubles

Les autres immobilisations corporelles sont principalement constituées de matériel bureautique et d'installations diverses. Elles sont comptabilisées au coût historique, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Les durées d'utilité estimées vont de trois ans pour le matériel informatique à dix ans pour les agencements, aménagements et installations.

IFRS 16 - Contrats de location

Cette norme a pour effet de comptabiliser au bilan des preneurs un droit d'utilisation de l'actif loué sur la durée du contrat de location et une dette de location au titre de

l'obligation de paiement des loyers pour tous les contrats satisfaisant la définition d'un contrat de location.

Le GACM a mis en œuvre la norme IFRS 16 en optant les mesures d'exemptions suivantes :

- exclusion des contrats d'une durée résiduelle inférieure ou égale à 12 mois ;
- exclusion des contrats dont la valeur de l'actif est inférieure à 5 000 euros.

Le taux d'actualisation utilisé est le taux d'endettement marginal de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel.

Les contrats de location du GACM soumis à IFRS 16 concernent essentiellement des baux immobiliers.

Les droits d'utilisation et la dette relative à ces derniers sont classés à l'actif du bilan dans l'agrégat « Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles » et au passif du bilan dans l'agrégat « Autres dettes de financement ».

2.5.8 Actifs incorporels selon IAS 38

Écarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont effectués conformément à la norme IFRS 3 révisée, et notamment par application de la méthode de l'acquisition.

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le coût d'acquisition pour l'acquéreur et la juste valeur des actifs et passifs identifiables.

Les écarts d'acquisition positifs sont enregistrés dans les immobilisations incorporelles. Lorsqu'ils sont négatifs, ils sont comptabilisés directement en compte de résultat.

Les écarts d'acquisition portés au bilan ne sont pas amortis, mais font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices objectifs de perte de valeur et au minimum une fois par an conformément aux dispositions de la norme IAS 36.

Pour les besoins de ce test, les écarts d'acquisitions sont répartis entre les différentes unités génératrices de trésorerie (UGT) susceptibles de bénéficier des avantages attendus du regroupement d'activité lié à l'acquisition.

Une UGT est définie comme le plus petit groupe identifiable d'actifs et de passifs qui fonctionne selon un modèle économique indépendant.

Le GACM a retenu l'approche par entité, c'est-à-dire que chaque société du groupe représente une UGT à part entière.

Afin de déterminer s'il y a lieu de constater une dépréciation, la valeur comptable de chaque entité, y compris celle des écarts d'acquisition qui lui sont affectés, est comparée à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable est définie comme la valeur la plus élevée entre la valeur de marché et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est calculée comme la valeur actuelle de l'estimation des flux futurs dégagés par l'UGT, tels qu'ils résultent des plans à moyen terme établis pour les besoins du pilotage du GACM et ses entités.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, l'écart d'acquisition rattaché à l'entité est déprécié de manière irréversible.

Le GACM a réalisé des tests de sensibilité.

2.5.9 Impôts selon IAS 12

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Impôts exigibles

L'impôt exigible correspond au « montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice ». Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'Administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des filiales du GACM.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Impôts différés

Certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

- un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables,

entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale ;

- un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible ;
- un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'entité disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

La présentation des impôts différés dans le bilan consolidé tient compte de la compensation des impôts différés liée à l'intégration fiscale.

Taux d'imposition

Les taux d'impôts retenus sont ceux applicables dans chaque pays.

Le taux d'impôt courant du GACM pour les entités françaises s'élève à 25,83 %, y compris contribution sociale sur les bénéfices. Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Comptabilisation

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf lorsque l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en autres éléments du résultat global ;
- soit par un regroupement d'entreprises.

2.5.10 Autres créances et autres dettes sous IAS 1 et IFRS 9

Les autres créances comprennent principalement les appels de marge sur instruments dérivés et sur opérations de pensions, les créances envers l'État et les organismes sociaux ainsi que les débiteurs divers.

Les autres dettes comprennent essentiellement les dettes envers les fournisseurs et les organismes sociaux, ainsi que les appels de marges sur pensions.

2.5.11 Trésorerie et équivalents de trésorerie selon IAS 7

La trésorerie comprend les espèces disponibles. Les équivalents de trésorerie sont des investissements liquides à

court terme qui sont convertibles facilement en espèces et peu volatils.

Les découverts bancaires, qui sont remboursables sur demande et font partie intégrante de la gestion de la trésorerie du Groupe, sont inclus comme une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie dans le tableau des flux de trésorerie. Au bilan, ils sont enregistrés au passif selon le principe de non-compensation.

2.5.12 Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées selon IFRS 5

Un actif non courant (ou un groupe d'actifs destinés à être cédés) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une cession plutôt que par une utilisation continue.

L'actif ou le groupe d'actifs destinés à être cédés doit être disponible en vue de sa vente immédiate dans son état actuel et la vente doit être hautement probable.

Les actifs et les passifs concernés sont isolés au bilan sur les postes « actifs des activités destinées à être cédées ou abandonnées » et « passifs des activités destinées à être cédées ou abandonnées ».

Ces actifs non courants (ou groupes d'actifs destinés à être cédés) sont évalués au montant le plus bas entre :

- leur valeur comptable ;
- leur juste valeur diminuée des coûts de cession.

En cas de situation de moins-value latente, une dépréciation est enregistrée en résultat, et les actifs cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Est considérée comme une activité abandonnée toute composante dont le groupe s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente et qui est dans une des situations suivantes :

- elle représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- elle fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ;
- elle est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat :

- le résultat net après impôts des activités abandonnées jusqu'à la date de cession ;
- le profit ou la perte après impôts résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées.

2.5.13 Capital selon IAS 32

Les actions ordinaires du GACM sont présentées comme des éléments du capital émis dans les capitaux propres, car elles ne sont pas remboursables par les porteurs et donnent droit à des distributions non cumulatives et à la discrétion du conseil d'administration. Les distributions sont comptabilisées dans les capitaux propres.

Les autres instruments financiers émis par le groupe sont comptablement qualifiés d'instruments de dettes dès lors qu'il existe une obligation contractuelle pour le groupe de délivrer de la trésorerie aux détenteurs de titres. C'est notamment le cas pour tous les titres subordonnés émis par le groupe.

2.5.14 Provisions pour risques et charges selon IAS 37

Le GACM comptabilise essentiellement deux types de provisions au sein du poste « provisions pour risques et charges » :

- les provisions relatives à la norme IAS 19 liées aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies et aux autres avantages sociaux à long terme, qui sont détaillés dans la partie 2.9.3 Avantages au personnel postérieurs à l'emploi, à prestations définies ;
- celles relevant de la norme IAS 37.

Conformément à la norme IAS 37, le GACM recense les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler ou dont l'échéance et / ou le montant sont incertains, mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Les provisions constituées concernent notamment les litiges juridiques et les risques opérationnels.

2.5.15 Avantages du personnel selon IAS 19

Avantages postérieurs à l'emploi

Il s'agit des sommes qui seront versées aux employés du GACM à compter de leur départ à la retraite (indemnité de fin de carrière, retraite complémentaire).

Régimes à prestations définies

Il s'agit des régimes dans lesquels le groupe conserve une obligation formelle ou implicite d'assurer les prestations promises au personnel.

Les engagements sont calculés, conformément à IAS 19, selon la méthode des unités de crédit projetées, qui consiste à affecter les droits à prestations aux périodes de services en application de la formule contractuelle de calcul des

prestations du régime, puis actualisés à partir d'hypothèses démographiques et financières, et notamment :

- d'un taux d'actualisation déterminé par référence au taux à long terme des emprunts du secteur privé en fonction de la durée des engagements ;
- des taux d'augmentation des salaires ;
- des taux d'inflation ;
- des taux de mobilité des salariés ;
- de l'âge de départ à la retraite ;
- d'une loi de mortalité, la table INSEE TH/TF 00-02.

Les différences générées par les changements de ces hypothèses, et par les différences entre les hypothèses antérieures et les réalisations, constituent des écarts actuariels. Lorsque le régime dispose d'actifs, ceux-ci sont évalués à la juste valeur et impactent le résultat pour leur rendement attendu. L'écart entre le rendement réel et le rendement attendu constitue également un écart actuariel.

Les écarts actuariels sont constatés en gains ou pertes latents ou différés, comptabilisés en capitaux propres. Les réductions et liquidations de régime génèrent une variation de l'engagement qui est comptabilisée dans le compte de résultat de l'exercice.

Conformément à la décision IFRIC du 20 avril 2021, l'engagement de retraite des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, dont les droits sont plafonnés en fonction d'un nombre d'années d'ancienneté et soumis à la présence du salarié en date de départ à la retraite, est constitué uniquement sur la période précédant l'âge de départ en retraite permettant d'atteindre le plafond (ou entre sa date d'entrée dans l'entreprise et celle de départ en retraite si cette durée est inférieure au plafond).

Régimes à cotisations définies

Il s'agit des paiements effectués auprès d'organismes (par exemple, un fonds de pension) qui libèrent l'employeur de toute obligation ultérieure, l'organisme se chargeant de verser au salarié les montants de prestations qui lui sont dus.

Ces régimes n'étant pas représentatifs d'engagement pour le groupe, ils ne font donc pas l'objet d'une provision. Les charges sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel la cotisation est due.

Depuis le 1^{er} janvier 2021, les salariés du groupe bénéficient d'un dispositif de retraite supplémentaire de type PER, le PERO Groupes Assurances Retraite, assuré par ACM VIE SA.

Le GACM gère également au travers d'ACM VIE SA l'ensemble des droits acquis par les salariés du groupe avant le 1^{er} janvier 2021 au sein de trois régimes de retraite par capitalisation en points de type L441 (en référence aux articles du Code des assurances qui les définissent). Ces trois régimes sont en *run-off*.

Autres avantages à long terme

Il s'agit des avantages à verser, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de cessation d'emploi, dont le paiement est attendu à plus de douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel le personnel a rendu les services correspondants.

L'engagement du groupe au titre des autres avantages à long terme est chiffré selon la méthode des unités de crédits projetés. Cependant, les écarts actuariels sont immédiatement constatés en résultat de la période.

Au sein du GACM, ce poste est principalement constitué des provisions pour médailles du travail.

Indemnités de cessation d'emploi

Ces indemnités correspondent aux avantages fournis par le groupe lors de la cessation d'emploi d'un membre du personnel avant l'âge normal de départ en retraite ou suite à la décision du membre du personnel d'accepter une offre d'indemnités en échange de la cessation de son emploi.

Ces provisions font l'objet d'une actualisation dès lors que leur paiement est prévu dans un délai supérieur à douze mois après la date de clôture.

Avantages à court terme

Il s'agit des avantages (autres que les indemnités de cessation d'emploi) dont le règlement intégral est attendu dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice au cours duquel les services correspondants ont été rendus, tels que les salaires, les primes, les congés annuels rémunérés, les charges sociales et fiscales afférentes, ainsi que la participation et l'intéressement des salariés.

2.5.16 Devises selon IAS 21

Les opérations réalisées en devises sont converties au cours du jour de la transaction.

Pour la présentation au bilan des actifs et passifs libellés en devise, la norme IAS 21 distingue les éléments monétaires et non monétaires.

À la date d'arrêté, les actifs et les passifs monétaires libellés dans une devise autre que la devise fonctionnelle sont convertis au taux de change à la date de clôture. Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique « Autres produits de placement ».

Les actifs et passifs non monétaires évalués à la juste valeur sont évalués au cours de change du jour de la transaction. Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique « Autres produits de placement » si l'élément est classé en juste valeur par résultat ou parmi les variations nettes de la juste valeur des autres éléments du résultat global lorsqu'il s'agit d'actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres.

Les dépréciations sur les actifs libellés en devises sont calculées sur une base convertie en euro.

2.6 Information sectorielle

L'information sectorielle est présentée à travers les segments opérationnels suivants :

- Assurance de biens et responsabilité ;
- Assurance de personnes ;
- Assurance vie ;
- Autres.

2.6.1 Bilan sectoriel

					31/12/2025
<i>(en millions d'euros)</i>	Assurance de biens et responsabilité	Assurance de personnes	Assurance vie	Autres	Total
Écarts d'acquisition	1	1	24	38	65
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-
Actifs incorporels	1	1	24	39	65
Immobilier de placement	155	108	2 590	-	2 853
Placements financiers	3 068	4 440	131 618	13 508	152 634
- au coût amorti	5	4	-	- 2	7
- à la juste valeur par capitaux propres	2 528	3 909	73 591	11 855	91 884
- à la juste valeur par résultat	535	527	58 026	1 655	60 743
Placements des activités d'assurance	3 222	4 548	134 208	13 508	155 486
Investissements dans les entreprises mises en équivalence					
Actifs de contrats d'assurance	-	5	-	-	5
Actifs de contrats de réassurance	207	171	-	- 133	245
Actifs relatifs aux contrats	207	176	-	- 133	250
Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles	9	6	169	41	226
Impôts différés actifs	-	-	-	17	17
Créances d'impôt exigible	-	-	-	67	67
Autres créances	2	2	436	383	824
Autres actifs	11	8	605	507	1 133
Actifs des activités destinées à être cédées ou abandonnées	-	-	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	1	32	33
Total actif	3 442	4 732	134 839	13 953	156 967

					31/12/2025
<i>(en millions d'euros)</i>	Assurance de biens et responsabilité	Assurance de personnes	Assurance vie	Autres	Total
Capital	-	-	-	1 251	1 251
Primes d'émission, de fusion et d'apport	-	-	-	1 137	1 137
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	69	630	-	289	988
Résultats cumulés	-	-	-	7 354	7 354
Résultat net consolidé de l'exercice	212	443	540	- 210	985
Capitaux propres du groupe	280	1 073	540	9 821	11 715
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	- 2	- 2
Résultats cumulés hors groupe	-	-	-	191	191
Résultat net hors groupe	-	-	-	- 6	- 6
Intérêts minoritaires	-	-	-	183	183
Capitaux propres totaux	280	1 073	540	10 004	11 898
Provisions pour risques et charges	-	6	-	75	81
Dettes subordonnées	-	-	-	1 809	1 809
Dettes de financement représentées par des titres	-	-	-	511	511
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	1	1	33	-	35
Autres dettes de financement	6	4	17	8	35
Dettes de financement	7	5	51	2 328	2 390
Passifs de contrats d'assurance	3 035	4 635	127 702	- 570	134 802
Passifs de contrats de réassurance	-	-	-	-	-
Passifs relatifs aux contrats	3 035	4 635	127 702	- 570	134 802
Instruments dérivés passifs	-	-	-	-	-
Impôts différés passifs	4	3	89	- 49	47
Dettes d'impôt exigible	-	-	- 2	6	4
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	-	-	6 793	528	7 321
Autres dettes	2	1	68	340	412
Comptes courants créditeurs	-	-	-	11	11
Autres passifs	6	4	6 948	837	7 796
Passifs des activités destinées à être cédées ou abandonnées	-	-	-	-	-
Total passif	3 329	5 723	135 241	12 674	156 967

					31/12/2024
<i>(en millions d'euros)</i>	Assurance de biens et responsabilité	Assurance de personnes	Assurance vie	Autres	Total
Écarts d'acquisition	1	1	24	38	65
Autres immobilisations incorporelles				-	-
Actifs incorporels	1	1	24	39	65
Immobilier de placement	157	110	2 601	-	2 868
Placements financiers	2 851	4 223	122 451	13 079	142 605
- au coût amorti	8	6	-	5	19
- à la juste valeur par capitaux propres	2 357	3 723	69 650	11 284	87 014
- à la juste valeur par résultat	486	494	52 801	1 790	55 571
Placements des activités d'assurance	3 008	4 333	125 052	13 079	145 472
Investissements dans les entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-
Actifs de contrats d'assurance	-	10	-	-	10
Actifs de contrats de réassurance	196	181	-	- 93	284
Actifs relatifs aux contrats	196	192	-	- 93	294
Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles	9	6	169	42	227
Impôts différés actifs	- 4	- 3	- 86	173	81
Créances d'impôt exigible	-	-	-	14	14
Autres créances	2	1	230	146	379
Autres actifs	7	5	313	375	701
Actifs des activités destinées à être cédées ou abandonnées				-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	3	24	27
Total actif	3 212	4 531	125 393	13 423	146 559

					31/12/2024
<i>(en millions d'euros)</i>	Assurance de biens et responsabilité	Assurance de personnes	Assurance vie	Autres	Total
Capital				1 241	1 241
Primes d'émission, de fusion et d'apport				1 038	1 038
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	94	335	-	283	711
Résultats cumulés				6 699	6 699
Résultat net consolidé de l'exercice	- 6	581	517	- 98	996
Capitaux propres du groupe	87	916	517	9 162	10 684
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	2	6	-	- 1	7
Résultats cumulés hors groupe	-	-	-	291	291
Résultat net hors groupe	-	6	-	- 5	1
Intérêts minoritaires	2	13	-	284	299
Capitaux propres totaux	89	929	516	9 446	10 983
Provisions pour risques et charges	-	5	-	64	70
Dettes subordonnées				1 908	1 908
Dettes de financement représentées par des titres				511	511
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	1	1	33	-	35
Autres dettes de financement	7	5	17	10	38
Dettes de financement	8	5	50	2 429	2 492
Passifs de contrats d'assurance	2 983	4 675	118 410	- 708	125 360
Passifs de contrats de réassurance	-	-	-	-	-
Passifs relatifs aux contrats	2 983	4 675	118 410	- 708	125 360
Instruments dérivés passifs	-	-	27	-	27
Impôts différés passifs	-	-	-	-	-
Dettes d'impôt exigible				100	100
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	-	-	6 665	480	7 145
Autres dettes	2	1	48	304	356
Comptes courants créditeurs	-	-	1	26	26
Autres passifs	2	2	6 741	909	7 654
Passifs des activités destinées à être cédées ou abandonnées	-	-	-	-	-
Total passif	3 082	5 616	125 718	12 141	146 559

2.6.2 Compte de résultat sectoriel

					31/12/2025
	Assurance de biens et responsabilité	Assurance de personnes	Assurance vie	Autres	Total
<i>(en millions d'euros)</i>					
Produits des activités d'assurance	2 889	3 907	1 198	-	7 994
Charges afférentes aux activités d'assurance	- 2 614	- 3 448	- 662	-	- 6 724
Résultat net des contrats de réassurance détenus	- 66	- 11	-	-	- 77
Résultat des activités d'assurance	210	448	535	-	1 193
Produits d'intérêt calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif	47	71	1 502	191	1 810
Autres produits de placement	1	- 10	5 144	169	5 304
Pertes de valeur liées au crédit	-	-	- 2	- 5	- 6
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis	- 50	- 68	- 6 639	-	- 6 757
Produits financiers ou charges financières des contrats de réassurance détenus	4	2	-	-	6
Résultat financier net	2	- 5	5	355	357
Produits des autres activités				1	1
Autres produits d'exploitation				66	66
Autres charges d'exploitation				- 161	- 161
Résultat d'exploitation courant	212	443	540	261	1 456
Autres produits				2	2
Autres charges				- 1	- 1
Résultat d'exploitation	212	443	540	261	1 456
Charges de financement				- 74	- 74
Quote-part dans le résultat net des entreprises associées				-	-
Impôt sur le résultat				- 403	- 403
Résultat des activités abandonnées				-	-
Résultat net	212	443	540	- 216	979

					31/12/2024
	Assurance de biens et responsabilité	Assurance de personnes	Assurance vie	Autres	Total
<i>(en millions d'euros)</i>					
Produits des activités d'assurance	2 650	3 788	1 150	-	7 589
Charges afférentes aux activités d'assurance	- 2 609	- 3 218	- 603	-	- 6 430
Résultat net des contrats de réassurance détenus	- 65	- 9	-	-	- 74
Résultat des activités d'assurance	- 25	561	548	-	1 084
Produits d'intérêt calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif	33	55	1 296	155	1 539
Autres produits de placement	33	30	2 905	212	3 180
Pertes de valeur liées au crédit	-	-	- 10	- 8	- 18
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis	- 52	- 61	- 4 221	-	- 4 335
Produits financiers ou charges financières des contrats de réassurance détenus	5	2	-	-	7
Résultat financier net	18	26	- 31	359	373
Produits des autres activités				-	-
Autres produits d'exploitation				67	67
Autres charges d'exploitation				- 153	- 153
Résultat d'exploitation courant	- 6	587	517	273	1 371
Autres produits				1	1
Autres charges				- 4	- 4
Résultat d'exploitation	- 6	587	517	270	1 368
Charges de financement				- 63	- 63
Quote-part dans le résultat net des entreprises associées				-	-
Impôt sur le résultat				- 309	- 309
Résultat des activités abandonnées				-	-
Résultat net	- 6	587	517	- 101	996

2.7 Notes relatives au bilan

2.7.1 Écarts d'acquisition

(en millions d'euros)	31/12/2024	Augmentation	Diminution	Perte de valeur	Autres mouvements	31/12/2025
Valeur brute	81	-	-	-	-	81
Perte de valeur	- 17	-	-	-	-	- 17
Valeur nette	65	-	-	-	-	65

(en millions d'euros)	31/12/2023	Augmentation	Diminution	Perte de valeur	Autres mouvements	31/12/2024
Valeur brute	81	-	-	-	-	81
Perte de valeur	- 17	-	-	-	-	- 17
Valeur nette	65	-	-	-	-	65

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Valeur nette		
ACM VIE SA	38	38
FONCIÈRE MASSÉNA SA	26	26
Total	65	65

2.7.2 Immeubles de placement

(en millions d'euros)	31/12/2024	Acquisition	Cessions	Variation de juste valeur	Variation de périmètre	Autres mouvements	31/12/2025
Valeur nette	2 868	40	- 5	- 50	-	-	2 853

(en millions d'euros)	31/12/2023	Acquisition	Cessions	Variation de juste valeur	Variation de périmètre	Autres mouvements	31/12/2024
Valeur nette	2 942	-	- 6	- 69	-	-	2 868

2.7.3 Placements financiers

	31/12/2025						
<i>(en millions d'euros)</i>	Juste valeur par résultat - couverture	Juste valeur par résultat - obligatoire	Juste valeur par résultat - option	Juste valeur par capitaux propres - obligatoire	Juste valeur par capitaux propres - option	Coût amorti	Total
Instruments de dettes	-	43 342	-	86 987	-	7	130 336
Effets publics et valeurs assimilées (1)	-	183	-	36 848	-	-	37 030
Autres obligations	-	4 795	-	42 329	-	-	47 124
OPCVM Monétaires	-	5 895	-	-	-	-	5 895
Autres OPCVM	-	20 717	-	-	-	-	20 717
Prêts et créances (2)	-	164	-	7 810	-	7	7 982
Autres instruments de dettes	-	11 588	-	-	-	-	11 588
Instruments de capitaux propres	-	17 357	-	-	4 896	-	22 254
Actions	-	15 486	-	-	1 398	-	16 884
Placements financiers immobiliers	-	1 871	-	-	58	-	1 930
Titres de participation	-	-	-	-	3 440	-	3 440
Instruments dérivés (3)	-	43	-	-	-	-	43
Total placements financiers	-	60 743	-	86 987	4 896	7	152 634

(1) dont obligations mises en pensions : 6 871

(2) dont opérations reverse repo : 7 362

(3) Ce poste présente la valorisation des contrats de swaps de devises (« Cross Currency Swaps »)

	31/12/2024						
<i>(en millions d'euros)</i>	Juste valeur par résultat - couverture	Juste valeur par résultat - obligatoire	Juste valeur par résultat - option	Juste valeur par capitaux propres - obligatoire	Juste valeur par capitaux propres - option	Coût amorti	Total
Instruments de dettes	-	40 245	-	82 609	-	19	122 874
Effets publics et valeurs assimilées (1)	-	177	-	33 645	-	-	33 822
Autres obligations	-	4 868	-	41 420	-	-	46 288
OPCVM Monétaires	-	5 278	-	-	-	-	5 278
Autres OPCVM	-	18 504	-	-	-	-	18 504
Prêts et créances (2)	-	147	-	7 544	-	19	7 710
Autres instruments de dettes	-	11 272	-	-	-	-	11 272
Instruments de capitaux propres	-	15 326	-	-	4 405	-	19 731
Actions	-	13 686	-	-	1 240	-	14 926
Placements financiers immobiliers	-	1 640	-	-	54	-	1 694
Titres de participation	-	-	-	-	3 111	-	3 111
Instruments dérivés	-	-	-	-	-	-	-
Total placements financiers	-	55 571	-	82 609	4 405	19	142 605

(1) dont obligations mises en pensions : 6 957

(2) dont opérations reverse repo : 7 168

2.7.4 Placements financiers au coût amorti par niveau

		31/12/2025			
<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur au bilan	Juste valeur	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques :	Valorisations fondées sur des données observables :	Valorisations fondées sur des données non observables :
			Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Instruments de dettes					
Prêts et créances	7	7	-	7	-
Total actifs financiers au coût amorti	7	7	-	7	-
Dettes de financement					
Dettes subordonnées	1 809	1 713	1 202	511	-
Dettes de financement représentées par des titres	511	524	524	-	-
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	35	35	-	35	-
Autres dettes de financement	19	19	-	19	-
Total passifs financiers au coût amorti	2 374	2 291	1 726	565	-

		31/12/2024			
<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur au bilan	Juste valeur	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques :	Valorisations fondées sur des données observables :	Valorisations fondées sur des données non observables :
			Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Instruments de dettes					
Prêts et créances	19	19	-	19	-
Total actifs financiers au coût amorti	19	19	-	19	-
Dettes de financement					
Dettes subordonnées	1 908	1 781	1 176	605	-
Dettes de financement représentées par des titres	511	523	523	-	-
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	35	35	-	35	-
Autres dettes de financement	18	18	-	18	-
Total passifs financiers au coût amorti	2 473	2 358	1 700	658	-

2.7.5 Placements financiers à la juste valeur par niveau

	31/12/2025			
	Juste valeur	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques :	Valorisations fondées sur des données observables :	Valorisations fondées sur des données non observables :
(en millions d'euros)		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	17 357	16 186	1 171	-
<i>Actions</i>	15 486	15 481	5	-
<i>Placements financiers immobiliers</i>	1 871	705	1 167	-
<i>Titres de participation</i>	-	-	-	-
Instruments de dettes à la juste valeur par résultat	43 342	29 804	13 538	-
<i>Effets publics et valeurs assimilées</i>	183	175	7	-
<i>Autres obligations</i>	4 795	2 426	2 369	-
<i>OPCVM monétaires</i>	5 895	5 895	-	-
<i>Autres OPCVM</i>	20 717	20 625	92	-
<i>Prêts et créances</i>	164	-	164	-
<i>Autres instruments de dettes</i>	11 588	682	10 907	-
Instruments dérivés	43	-	43	-
Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat	60 743	45 990	14 753	-
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	4 896	1 788	18	3 090
<i>Actions</i>	1 398	1 398	-	-
<i>Placements financiers immobiliers</i>	58	41	18	-
<i>Titres de participation</i>	3 440	350	-	3 090
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	86 987	78 233	8 754	-
<i>Effets publics et valeurs assimilées</i>	36 848	36 671	177	-
<i>Autres instruments de dettes</i>	42 329	41 562	767	-
<i>Prêts et créances</i>	7 810	-	7 810	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	91 884	80 021	8 773	3 090
Total des actifs évalués à la juste valeur	152 626	126 011	23 525	3 090
Transferts issus du Niveau 1	-	-	-	-
Transferts issus du Niveau 2	-	-	-	-
Transferts issus du Niveau 3	-	-	-	-
Total des transferts vers chacun des niveaux	-	-	-	-

(1) Ce poste présente la valorisation des contrats de swaps de devises (« Cross Currency Swaps »)

	31/12/2024			
	Juste valeur	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques :	Valorisations fondées sur des données observables :	Valorisations fondées sur des données non observables :
(en millions d'euros)		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	15 326	14 285	1 041	-
<i>Actions</i>	13 686	13 683	3	-
<i>Placements financiers immobiliers</i>	1 640	602	1 038	-
<i>Titres de participation</i>	-	-	-	-
Instruments de dettes à la juste valeur par résultat	40 245	26 653	13 592	-
<i>Effets publics et valeurs assimilées</i>	177	170	7	-
<i>Autres obligations</i>	4 868	2 013	2 855	-
<i>OPCVM monétaires</i>	5 278	5 278	-	-
<i>Autres OPCVM</i>	18 504	18 490	15	-
<i>Prêts et créances</i>	147	-	147	-
<i>Autres instruments de dettes</i>	11 272	704	10 569	-
Instruments dérivés	-	-	-	-
Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat	55 571	40 938	14 632	-
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	4 405	1 583	19	2 803
<i>Actions</i>	1 240	1 240	-	-
<i>Placements financiers immobiliers</i>	54	35	19	-
<i>Titres de participation</i>	3 111	309	-	2 803
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	82 609	74 172	8 438	-
<i>Effets publics et valeurs assimilées</i>	33 645	33 428	217	-
<i>Autres instruments de dettes</i>	41 420	40 743	677	-
<i>Prêts et créances</i>	7 544	-	7 544	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	87 014	75 755	8 457	2 803
Total des actifs évalués à la juste valeur	142 585	116 693	23 089	2 803
Transferts issus du Niveau 1	-	-	-	-
Transferts issus du Niveau 2	-	-	-	-
Transferts issus du Niveau 3	96	-	96	-
Total des transferts vers chacun des niveaux	96	-	96	-

2.7.6 Variations du solde du niveau 3 des actifs à la juste valeur

<i>(en millions d'euros)</i>	Instruments de dettes	Instruments de capitaux propres	Total
Solde au 31/12/2024	-	2 803	2 803
Gains et pertes de la période	-	- 20	- 20
<i>Comptabilisés par résultat</i>	-	-	-
<i>Comptabilisés par capitaux propres</i>	-	- 20	- 20
Achats / émissions de la période	-	308	308
Ventes / remboursements de la période	-	-	-
Transferts de la période :	-	-	-
<i>Vers le niveau 3</i>	-	-	-
<i>Hors du niveau 3</i>	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-
Solde au 31/12/2025	-	3 090	3 090

<i>(en millions d'euros)</i>	Instruments de dettes	Instruments de capitaux propres	Total
Solde au 31/12/2023	-	2 565	2 565
Gains et pertes de la période	-	216	216
<i>Comptabilisés par résultat</i>	-	-	-
<i>Comptabilisés par capitaux propres</i>	-	216	216
Achats / émissions de la période	-	118	118
Ventes / remboursements de la période	-	-	-
Transferts de la période :	-	- 96	- 96
<i>Vers le niveau 3</i>	-	-	-
<i>Hors du niveau 3</i>	-	- 96	- 96
Variation de périmètre	-	-	-
Solde au 31/12/2024	-	2 803	2 803

2.7.7 Valeurs soumises à dépréciations et dépréciations

Actifs financiers au coût amorti :

	Bucket 1 Pertes attendues à 12 mois		Bucket 2 Pertes attendues à maturité		Bucket 3 Actifs dépréciés		Total	
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur brute	Dépréciation	Valeur brute	Dépréciation	Valeur brute	Dépréciation
<i>(en millions d'euros)</i>								
Solde au 31/12/2024	19	-	-	-	-	-	19	-
Transferts issus du bucket 1	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts issus du bucket 2	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts issus du bucket 3	-	-	-	-	-	-	-	-
Total après transferts	19	-	-	-	-	-	19	-
Variation de juste valeur	-	-	-	-	-	-	-	-
Acquisitions / Productions	1	-	-	-	-	-	1	-
Ventes / Remboursements / Échéances	- 9	-	-	-	-	-	- 9	-
Variation du risque de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres variations	- 4	-	-	-	-	-	- 4	-
Solde au 31/12/2025	7	-	-	-	-	-	7	-

	Bucket 1 Pertes attendues à 12 mois		Bucket 2 Pertes attendues à maturité		Bucket 3 Actifs dépréciés		Total	
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur brute	Dépréciation	Valeur brute	Dépréciation	Valeur brute	Dépréciation
<i>(en millions d'euros)</i>								
Solde au 31/12/2023	22	-	-	-	-	-	22	-
Transferts issus du bucket 1	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts issus du bucket 2	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts issus du bucket 3	-	-	-	-	-	-	-	-
Total après transferts	22	-	-	-	-	-	22	-
Variation de juste valeur	-	-	-	-	-	-	-	-
Acquisitions / Productions	16	-	-	-	-	-	16	-
Ventes / Remboursements / Échéances	- 19	-	-	-	-	-	- 19	-
Variation du risque de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres variations	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde au 31/12/2024	19	-	-	-	-	-	19	-

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres :

<i>(en millions d'euros)</i>	Bucket 1 Pertes attendues à 12 mois		Bucket 2 Pertes attendues à maturité		Bucket 3 Actifs dépréciés		Total	
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur brute	Dépréciation	Valeur brute	Dépréciation	Valeur brute	Dépréciation
Solde au 31/12/2024	82 616	- 25	18	-	28	- 28	82 662	- 53
Transferts issus du bucket 1	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts issus du bucket 2	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts issus du bucket 3	-	-	-	-	-	-	-	-
Total après transferts	82 616	- 25	18	-	28	- 28	82 662	- 53
Variation de juste valeur	2 169	-	-	-	-	-	2 169	-
Acquisitions / Productions	9 638	- 3	-	-	1	- 1	9 639	- 4
Ventes / Remboursements / Échéances	- 7 411	3	- 18	-	-	-	- 7 429	3
Variation du risque de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres variations	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde au 31/12/2025	87 012	- 25	-	-	29	- 29	87 041	- 54

<i>(en millions d'euros)</i>	Bucket 1 Pertes attendues à 12 mois		Bucket 2 Pertes attendues à maturité		Bucket 3 Actifs dépréciés		Total	
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur brute	Dépréciation	Valeur brute	Dépréciation	Valeur brute	Dépréciation
Solde au 31/12/2023	80 750	- 25	-	-	18	- 18	80 768	- 43
Transferts issus du bucket 1	- 53	-	44	-	9	-	-	-
Transferts issus du bucket 2	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts issus du bucket 3	-	-	-	-	-	-	-	-
Total après transferts	80 697	- 25	44	-	27	- 18	80 768	- 43
Variation de juste valeur	3 030	-	-	-	-	-	3 030	-
Acquisitions / Productions	9 738	- 3	-	-	1	- 1	9 739	- 4
Ventes / Remboursements / Échéances	- 10 849	2	- 27	-	-	-	- 10 876	2
Variation du risque de crédit	-	-	1	-	-	- 9	1	- 9
Autres variations	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde au 31/12/2024	82 616	- 26	18	-	28	- 28	82 662	- 54

2.7.8 Actifs financiers transférés non décomptabilisés

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2025	31/12/2024
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		
Effets publics et valeurs assimilées	6 871	6 957
Autres obligations		
Valeur comptable des actifs transférés	6 871	6 957
Valeur comptable des passifs associés	7 321	7 145

2.7.9 Éléments sous-jacents aux contrats VFA

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2025	31/12/2024
Écart d'acquisition	24	24
Immeubles de placement	2 590	2 601
Immeubles d'exploitation à la juste valeur	169	169
Instruments de dettes	113 122	105 906
Effets publics et valeurs assimilées	29 594	27 105
Autres obligations	40 098	38 914
OPCVM Monétaires	5 045	4 278
Autres OPCVM	20 589	18 379
Prêts et créances	7 431	7 205
Autres instruments de dettes	10 365	10 026
Instruments de capitaux propres	18 467	16 545
Actions	15 486	13 686
Placements financiers immobiliers	1 591	1 470
Titres de participation	1 390	1 389
Instruments dérivés	29	-
Autres actifs	437	147
Total actifs sous-jacents aux contrats VFA	134 839	125 393
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	6 793	6 665
Instruments dérivés passif	-	27
Emprunts / Dettes de financement (soc immobilières)	51	50
Autres dettes et comptes courants créditeurs	157	49
Total passifs sous-jacents aux contrats VFA	6 999	6 791
Total éléments sous-jacents aux contrats VFA	127 838	118 601

2.7.10 Immeubles d'exploitation et immobilisations corporelles

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2025	31/12/2024
Immeubles d'exploitation à la juste valeur	185	185
Immeubles d'exploitation au coût amorti	-	-
Autres immobilisations corporelles	25	23
Droit d'utilisation immobilier	16	20
Valeur nette des immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles	226	227

2.7.11 Immeubles d'exploitation et immobilisations corporelles détail par flux

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2024	Acquisitions / Dotations	Cessions / Reprises	Variation de juste valeur	Variation de périmètre	Autres mouvements	31/12/2025
Valeurs brutes	269	8	- 14	5	-	-	268
Immeubles d'exploitation à la juste valeur	185	-	- 5	5	-	-	185
Immeubles d'exploitation au coût amorti	-	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	49	7	- 8	-	-	-	48
Droit d'utilisation immobilier	35	1	- 1	-	-	-	36
Amortissements	- 42	- 7	6	-	-	-	- 43
Immeubles d'exploitation au coût amorti	-	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	- 26	- 3	6	-	-	-	- 23
Droit d'utilisation immobilier	- 16	- 4	-	-	-	-	- 20
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	-
Immeubles d'exploitation au coût amorti	-	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-	-
Droit d'utilisation immobilier	-	-	-	-	-	-	-
Valeur nette des immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles	227	1	- 8	5	-	-	226

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023	Acquisitions / Dotations	Cessions / Reprises	Variation de juste valeur	Variation de périmètre	Autres mouvements	31/12/2024
Valeurs brutes	253	20	- 1	- 3	-	-	269
Immeubles d'exploitation à la juste valeur	188	-	-	- 3	-	-	185
Immeubles d'exploitation au coût amorti	-	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	42	7	- 1	-	-	-	49
Droit d'utilisation immobilier	23	12	-	-	-	-	35
Amortissements	- 34	- 8	1	-	-	-	- 42
Immeubles d'exploitation au coût amorti	-	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	- 24	- 3	1	-	-	-	- 26
Droit d'utilisation immobilier	- 10	- 5	-	-	-	-	- 16
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	-
Immeubles d'exploitation au coût amorti	-	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-	-
Droit d'utilisation immobilier	-	-	-	-	-	-	-
Valeur nette des immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles	219	11	-	- 3	-	-	227

2.7.12 Actifs et passifs d'impôts courants et différés

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2025		31/12/2024	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Créances d'impôt exigible	67	4	15	100
Impôts différés	17	47	81	-
Total impôts courants et différés	83	52	95	100

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2025			31/12/2024		
	Actif	Passif	Net	Actif	Passif	Net
Réévaluation des placements	1 488	2 873	- 1 385	1 329	2 411	- 1 082
Réévaluation des contrats d'assurance et de réassurance	2 531	1 365	1 166	2 114	1 137	977
Décalages temporaires comptables-fiscaux	180	-	180	182	-	182
Déficits reportables	16	-	16	13	2	11
Autres éléments	6	14	- 8	7	14	- 7
Compensation liée à l'intégration fiscale	- 4 204	- 4 204	-	- 3 564	- 3 564	-
Total impôts différés	17	47	- 31	81	-	81
<i>dont comptabilisé en résultat</i>			- 133			- 107
<i>dont comptabilisé en capitaux propres</i>			102			188

2.7.13 Autres créances

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2025	31/12/2024
	Valeur nette	Valeur nette
Créances fiscales et sociales	288	65
Créances sur personnel	1	-
Appels de marge débiteurs	415	201
Créances sur associés	17	20
Comptes de régularisation	28	18
Débiteurs divers	75	73
Total	824	379

2.7.14 Capital social au 31/12/2025

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de votes
BFCM	40 064 773	49,6 %	49,6 %
CIC	12 862 172	15,9 %	15,9 %
CRCM Nord Europe	8 181 455	10,1 %	10,1 %
CFCM Maine-Anjou, Basse Normandie	6 570 834	8,1 %	8,1 %
CRCM Loire-Atlantique, Centre-Ouest	4 330 811	5,4 %	5,4 %
CFCM Océan	2 326 710	2,9 %	2,9 %
CRCM Anjou	1 499 147	1,9 %	1,9 %
CRCM Centre	1 184 093	1,5 %	1,5 %
CRCM Midi Atlantique	927 374	1,2 %	1,2 %
CRCM Ile-de-France	558 386	0,7 %	0,7 %
CRCM Normandie	547 203	0,7 %	0,7 %
CRCM Savoie - Mont Blanc	499 894	0,6 %	0,6 %
CCM Sud Est	445 061	0,6 %	0,6 %
CRCM Méditerranée	435 034	0,5 %	0,5 %
CRCM Dauphiné Vivarais	303 452	0,4 %	0,4 %
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	1	-	-
Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe	1	-	-
Total	80 736 401	100,0 %	100,0 %

GACM S.A. n'a émis aucune action de préférence.

2.7.15 Résultat par action

	31/12/2025	31/12/2024
Résultat net part du groupe de la période (en millions d'euros)	985	996
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période	80 526 674	80 066 768
Résultat par action* (en euros)	12,2	12,4

* identique au Résultat dilué.

2.7.16 Dividendes

Conformément à la décision de l'assemblée générale du 25 avril 2025, le GACM S.A. a effectué le versement d'un dividende ordinaire, prélevé sur le poste « Résultats cumulés ».

	31/12/2025	31/12/2024
Dividende ordinaire par action (en euros)	4,16	4,07
Dividende exceptionnel par action (en euros)	-	12,49
Dividende global (en millions d'euros)	336	1 326

2.7.17 Provisions pour risques et charges

(en millions d'euros)	31/12/2024	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Effet des écarts actuariels	Variations de périmètre	Autres mouvements	31/12/2025
Provisions relatives aux avantages du personnel	51	7	- 1	-	1	3	-	61
Provisions pour charges	6	9	- 6	-	-	-	-	9
Provisions pour risques	12	2	- 3	-	-	-	-	11
Total	69	18	- 10	- 1	1	3	-	81

Les variations de périmètre constatées en 2025 sur les provisions relatives aux avantages du personnel sont en lien avec les transferts au GIE ACM des 168 salariés de Crédit Mutuel Épargne Salariale au 1^{er} janvier 2025, et des 37 chargés d'affaires en ingénierie sociale du CIC et de la BECM au 1^{er} novembre 2025.

(en millions d'euros)	31/12/2023	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Effet des écarts actuariels	Variations de périmètre	Autres mouvements	31/12/2024
Provisions pour avantages du personnel	45	6	- 1	-	3	-	-	52
Provisions pour charges	3	6	- 3	-	-	-	-	6
Provisions pour risques	12	3	- 4	-	-	-	-	12
Total	60	15	- 9	-	3	-	-	70

2.7.18 Dettes de financement

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Dettes subordonnées	1 809	1 908
Dettes de financement représentées par des titres	511	511
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	35	35
<i>emprunts</i>	35	35
Autres dettes de financement	35	38
<i>obligations locatives relatives à IFRS 16</i>	16	20
<i>autres dettes de financement</i>	19	18
Total dettes de financement	2 390	2 492

Le détail des dettes sénior et subordonnées est présenté ci-dessous :

(en millions d'euros)	2021	2024	2024
Nature	Titre subordonné remboursable	Titre subordonné remboursable	Obligations sénior unsecured
Emetteur	GACM SA	GACM SA	GACM SA
Date d'émission	21/10/2021	30/04/2024	30/04/2024
ISIN	FR0014006144	FR001400PT46	FR001400PT38
Cotation	Euronext Growth Paris	Euronext Growth Paris	Euronext Growth Paris
Durée	20,5 ans	20,5 ans	5 ans
Devise	Euro	Euro	Euro
Montant	750	500	500
Nombre de titres	7 500	5 000	5 000
Nominal (en euros)	100 000	100 000	100 000
Taux nominal	Fixe jusqu'au 21 Avril 2032 à 1,85% Variable à Euribor 3 mois + 2,65 % au-delà	Fixe jusqu'au 30 octobre 2034 à 5,00% Variable à Euribor 3 mois + 3,25 % au-delà	3,75%
Prix de remboursement	Nominal	Nominal	Nominal
Frais d'émission (à l'émission)	4	2	1
Prime de remboursement (à l'émission)	2	2	1
Amortissement	Remboursement au pair le 21 Avril 2042	Remboursement au pair le 30 octobre 2044	Remboursement au pair le 30 avril 2029
Dérivés associés	Néant	Néant	Néant

<i>(en millions d'euros)</i>	2016	2019
Nature	Prêt subordonné	Prêt subordonné
Emetteur	ACM VIE SA	ACM VIE SA
Date d'émission	23/03/2016	18/12/2019
ISIN	Sans objet	Sans objet
Cotation	Sans objet	Sans objet
Durée	10 ans	10 ans
Devise	Euro	Euro
Montant	50	500
Nombre de titres	Sans objet	Sans objet
Nominal	Sans objet	Sans objet
Taux nominal	3,65%	1,82%
Prix de remboursement	Nominal	Nominal
Frais d'émission	-	-
Prime de remboursement	-	-
Amortissement	Remboursement au pair le 23 mars 2026	Remboursement au pair le 18 décembre 2029
Dérivés associés	Néant	Néant

La dette subordonnée de 100 millions d'euros émise le 4 décembre 2015 est arrivée à échéance le 4 décembre 2025.

À l'émission, les dettes de financement sont enregistrées selon la méthode du coût amorti. Cette méthode consiste à amortir par le résultat les différences entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement. Les coûts directement attribuables à l'émission (commissions, honoraires...) font l'objet d'un étalement sur la durée de la dette. La charge d'intérêt au titre de l'année 2025 s'élève à 74 millions d'euros.

2.7.19 Contrats d'assurance et de réassurance par segment

					31/12/2025
<i>(en millions d'euros)</i>	Assurance de biens et responsabilité	Assurance de personnes	Assurance vie	Autres	Total
Actifs de contrats d'assurance	-	5	-	-	5
Actifs de contrats d'assurance	-	5	-	-	5
Passifs de contrats d'assurance	3 035	4 635	127 702	-	135 372
Créances et dettes relatives aux contrats d'assurance	-	-	-	- 570	- 570
Passifs de contrats d'assurance	3 035	4 635	127 702	- 570	134 802
Actifs de contrats de réassurance	207	171	-	-	378
Créances et dettes relatives aux contrats de réassurance	-	-	-	- 133	- 133
Actifs de contrats de réassurance	207	171	-	- 133	245
Passifs de contrats de réassurance	-	-	-	-	-

					31/12/2024
<i>(en millions d'euros)</i>	Assurance de biens et responsabilité	Assurance de personnes	Assurance vie	Autres	Total
Actifs de contrats d'assurance	-	10	-	-	10
Actifs de contrats d'assurance	-	10	-	-	10
Passifs de contrats d'assurance	2 983	4 675	118 410	-	126 068
Créances et dettes relatives aux contrats d'assurance	-	-	-	- 708	- 708
Passifs de contrats d'assurance	2 983	4 675	118 410	- 708	125 360
Actifs de contrats de réassurance	196	181	-	-	377
Créances et dettes relatives aux contrats de réassurance	-	-	-	- 93	- 93
Actifs de contrats de réassurance	196	181	-	- 93	284
Passifs de contrats de réassurance	-	-	-	-	-

2.7.20 Passage ouverture/clôture des provisions des contrats d'assurance selon le paragraphe 100 de la norme IFRS 17

Assurance de biens et responsabilité

						31/12/2025
						Total
		Passif au titre des sinistres survenus (LIC)				
		Passif au titre de la couverture restante - hors élément de perte	Passif au titre de la couverture restante - élément de perte	Contrats hors PAA	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs des contrats PAA (BE)	Ajustement au titre du risque non financier des contrats PAA (RA)
<i>(en millions d'euros)</i>						
Actifs de contrats d'assurance	-	-	-	-	-	-
Passifs de contrats d'assurance	208	87	-	2 603	85	2 983
Valeurs comptables nettes des contrats d'assurance à l'ouverture	208	87	-	2 603	85	2 983
Produits des activités d'assurance	- 2 889					- 2 889
Charges de sinistres et autres charges d'assurance survenues au cours de la période			- 86	2 695	31	2 641
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	-					-
Pertes et reprises de pertes sur groupes de contrats déficitaires			86			86
Variations des flux de trésorerie d'exécution liés au passif au titre des sinistres survenus				- 87	- 25	- 112
Charges afférentes aux activités d'assurance	-	-	-	2 608	6	2 614
Composante d'investissement	-					-
Résultat des activités d'assurance	- 2 889	-	-	2 608	6	- 275
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis OCI	-	-	-	- 12	- 2	- 15
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis hors OCI	-	-	-	48	2	50
Effet des variations des taux de change	-	-	-	-	-	-
Total des variations en résultat et dans les autres éléments du résultat global	-	-	-	36	- 1	35
Primes reçues	2 902					2 902
Sinistres et autres charges d'assurance payés				- 2 609		- 2 609
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	-					-
Total flux de trésorerie	2 902	-	-	- 2 609	-	292
Transfert vers d'autres postes du bilan	-	-	-	-	-	-
Actifs de contrats d'assurance	-	-	-	-	-	-
Passifs de contrats d'assurance	221	87	-	2 637	91	3 035
Valeurs comptables nettes des contrats d'assurance à la clôture	221	87	-	2 637	91	3 035

						31/12/2024
						Total
		Passif au titre des sinistres survenus (LIC)			Ajustement au titre du risque non financier des contrats PAA (RA)	
		Passif au titre de la couverture restante - hors élément de perte	Passif au titre de la couverture restante - élément de perte	Contrats hors PAA		Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs des contrats PAA (BE)
<i>(en millions d'euros)</i>						
Actifs de contrats d'assurance	-	-	-	-	-	-
Passifs de contrats d'assurance	202	46	-	2 535	77	2 861
Valeurs comptables nettes des contrats d'assurance à l'ouverture	202	46	-	2 535	77	2 861
Produits des activités d'assurance	- 2 650					- 2 650
Charges de sinistres et autres charges d'assurance survenues au cours de la période		- 46	-	2 582	28	2 564
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	-					-
Pertes et reprises de pertes sur groupes de contrats déficitaires		86				86
Variations des flux de trésorerie d'exécution liés au passif au titre des sinistres survenus			-	- 19	- 22	- 41
Charges afférentes aux activités d'assurance	-	40	-	2 563	6	2 609
Composante d'investissement	-					-
Résultat des activités d'assurance	- 2 650	40	-	2 563	6	- 40
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis OCI	-	-	-	12	-	12
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis hors OCI	-	-	-	51	1	52
Effet des variations des taux de change	-	-	-	-	-	-
Total des variations en résultat et dans les autres éléments du résultat global	-	-	-	63	2	65
Primes reçues	2 656					2 656
Sinistres et autres charges d'assurance payés			-	- 2 558		- 2 558
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	-					-
Total flux de trésorerie	2 656	-	-	- 2 558	-	98
Transfert vers d'autres postes du bilan	-	-	-	-	-	-
Actifs de contrats d'assurance	-	-	-	-	-	-
Passifs de contrats d'assurance	208	87	-	2 603	85	2 983
Valeurs comptables nettes des contrats d'assurance à la clôture	208	87	-	2 603	85	2 983

Assurance de personnes

31/12/2025

	Passif au titre des sinistres survenus (LIC)					Total
	Passif au titre de la couverture restante - hors élément de perte	Passif au titre de la couverture restante - élément de perte	Contrats hors PAA	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs des contrats PAA (BE)	Ajustement au titre du risque non financier des contrats PAA (RA)	
<i>(en millions d'euros)</i>						
Actifs de contrats d'assurance	- 11	-	1	-	-	- 10
Passifs de contrats d'assurance	2 120	93	1 165	1 265	32	4 675
Valeurs comptables nettes des contrats d'assurance à l'ouverture	2 109	93	1 166	1 265	32	4 664
Produits des activités d'assurance	- 3 907					- 3 907
Charges de sinistres et autres charges d'assurance survenues au cours de la période		- 41	1 278	2 132	13	3 382
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	12					12
Pertes et reprises de pertes sur groupes de contrats déficitaires		200				200
Variations des flux de trésorerie d'exécution liés au passif au titre des sinistres survenus			- 73	- 66	- 7	- 147
Charges afférentes aux activités d'assurance	12	160	1 205	2 065	6	3 448
Composante d'investissement	-		-			-
Résultat des activités d'assurance	- 3 895	160	1 205	2 065	6	- 459
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis OCI	- 201	-	- 11	- 12	- 3	- 227
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis hors OCI	29	4	15	19	1	68
Effet des variations des taux de change	-	-	-	-	-	-
Total des variations en résultat et dans les autres éléments du résultat global	- 172	4	4	7	- 2	- 159
Primes reçues	3 771					3 771
Sinistres et autres charges d'assurance payés			- 1 141	- 2 030		- 3 171
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	- 16					- 16
Total flux de trésorerie	3 755	-	- 1 141	- 2 030	-	584
Transfert vers d'autres postes du bilan	-	-	-	-	-	-
Actifs de contrats d'assurance	- 6	-	1	-	-	- 5
Passifs de contrats d'assurance	1 803	257	1 232	1 308	35	4 635
Valeurs comptables nettes des contrats d'assurance à la clôture	1 797	257	1 233	1 308	35	4 630

						31/12/2024
			Passif au titre des sinistres survenus (LIC)			Total
	Passif au titre de la couverture restante - hors élément de perte	Passif au titre de la couverture restante - élément de perte	Contrats hors PAA	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs des contrats PAA (BE)	Ajustement au titre du risque non financier des contrats PAA (RA)	
<i>(en millions d'euros)</i>						
Actifs de contrats d'assurance	- 16	-	1	-	-	- 15
Passifs de contrats d'assurance	1 929	56	1 085	1 200	29	4 299
Valeurs comptables nettes des contrats d'assurance à l'ouverture	1 912	56	1 086	1 200	29	4 284
Produits des activités d'assurance	- 3 788					- 3 788
Charges de sinistres et autres charges d'assurance survenues au cours de la période		- 21	1 248	2 042	11	3 280
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	11					11
Pertes et reprises de pertes sur groupes de contrats déficitaires		56				56
Variations des flux de trésorerie d'exécution liés au passif au titre des sinistres survenus			- 71	- 48	- 10	- 129
Charges afférentes aux activités d'assurance	11	35	1 177	1 994	2	3 218
Composante d'investissement	-		-			-
Résultat des activités d'assurance	- 3 778	35	1 177	1 994	2	- 571
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis OCI	14	-	2	9	-	25
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis hors OCI	26	3	13	19	1	61
Effet des variations des taux de change	-	-	-	-	-	-
Total des variations en résultat et dans les autres éléments du résultat global	39	3	15	28	1	86
Primes reçues	3 949					3 949
Sinistres et autres charges d'assurance payés			- 1 113	- 1 957		- 3 070
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	- 15					- 15
Total flux de trésorerie	3 935	-	- 1 113	- 1 957	-	865
Transfert vers d'autres postes du bilan	-	-	-	-	-	-
Actifs de contrats d'assurance	- 11	-	1	-	-	- 10
Passifs de contrats d'assurance	2 120	93	1 165	1 265	32	4 675
Valeurs comptables nettes des contrats d'assurance à la clôture	2 109	93	1 166	1 265	32	4 664

Assurance vie

						31/12/2025
			Passif au titre des sinistres survenus (LIC)			Total
	Passif au titre de la couverture restante - hors élément de perte	Passif au titre de la couverture restante - élément de perte	Contrats hors PAA	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs des contrats PAA (BE)	Ajustement au titre du risque non financier des contrats PAA (RA)	
<i>(en millions d'euros)</i>						
Actifs de contrats d'assurance	-	-	-	-	-	-
Passifs de contrats d'assurance	118 410	-	-	-	-	118 410
Valeurs comptables nettes des contrats d'assurance à l'ouverture	118 410	-	-	-	-	118 410
Produits des activités d'assurance	- 1 198					- 1 198
Charges de sinistres et autres charges d'assurance survenues au cours de la période		-	655	-	-	655
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	4					4
Pertes et reprises de pertes sur groupes de contrats déficitaires		-				-
Variations des flux de trésorerie d'exécution liés au passif au titre des sinistres survenus			4	-	-	4
Charges afférentes aux activités d'assurance	4	-	658	-	-	662
Composante d'investissement	- 6 470		6 470			-
Résultat des activités d'assurance	- 7 664	-	7 129	-	-	- 535
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis OCI	- 562	-	-	-	-	- 562
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis hors OCI	6 639	-	-	-	-	6 639
Effet des variations des taux de change	-	-	-	-	-	-
Total des variations en résultat et dans les autres éléments du résultat global	6 077	-	-	-	-	6 077
Primes reçues	10 890					10 890
Sinistres et autres charges d'assurance payés			- 7 129	-		- 7 129
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	- 5					- 5
Total flux de trésorerie	10 885	-	- 7 129	-	-	3 756
Transfert vers d'autres postes du bilan	- 7	-	-	-	-	- 7
Actifs de contrats d'assurance	-	-	-	-	-	-
Passifs de contrats d'assurance	127 702	-	-	-	-	127 702
Valeurs comptables nettes des contrats d'assurance à la clôture	127 702	-	-	-	-	127 702

						31/12/2024
			Passif au titre des sinistres survenus (LIC)			Total
	Passif au titre de la couverture restante - hors élément de perte	Passif au titre de la couverture restante - élément de perte	Contrats hors PAA	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs des contrats PAA (BE)	Ajustement au titre du risque non financier des contrats PAA (RA)	
<i>(en millions d'euros)</i>						
Actifs de contrats d'assurance	-	-	-	-	-	-
Passifs de contrats d'assurance	113 081	-	-	-	-	113 081
Valeurs comptables nettes des contrats d'assurance à l'ouverture	113 081	-	-	-	-	113 081
Produits des activités d'assurance	- 1 150					- 1 150
Charges de sinistres et autres charges d'assurance survenues au cours de la période		-	595	-	-	595
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	4					4
Pertes et reprises de pertes sur groupes de contrats déficitaires		-				-
Variations des flux de trésorerie d'exécution liés au passif au titre des sinistres survenus			4	-	-	4
Charges afférentes aux activités d'assurance	4	-	599	-	-	603
Composante d'investissement	- 6 399		6 399			-
Résultat des activités d'assurance	- 7 545	-	6 997	-	-	- 548
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis OCI	29	-	-	-	-	29
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis hors OCI	4 221	-	-	-	-	4 221
Effet des variations des taux de change	-	-	-	-	-	-
Total des variations en résultat et dans les autres éléments du résultat global	4 250	-	-	-	-	4 250
Primes reçues	8 638					8 638
Sinistres et autres charges d'assurance payés			- 6 997	-		- 6 997
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	- 7					- 7
Total flux de trésorerie	8 631	-	- 6 997	-	-	1 634
Transfert vers d'autres postes du bilan	- 7	-	-	-	-	- 7
Actifs de contrats d'assurance	-	-	-	-	-	-
Passifs de contrats d'assurance	118 410	-	-	-	-	118 410
Valeurs comptables nettes des contrats d'assurance à la clôture	118 410	-	-	-	-	118 410

2.7.21 Passage ouverture/clôture des provisions des contrats de réassurance selon le paragraphe 100 de la norme IFRS 17

Assurance de biens et responsabilité

	31/12/2025					
	Actif au titre de la couverture restante - hors couverture de l'élément de perte	Actif au titre de la couverture restante - couverture de l'élément de perte	Actif au titre des sinistres survenus (LIC)		Ajustement au titre du risque non financier des contrats PAA (RA)	Total
			Contrats hors PAA	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs des contrats PAA (BE)		
<i>(en millions d'euros)</i>						
Actifs de contrats de réassurance	5	3	-	182	6	196
Passifs de contrats de réassurance	-	-	-	-	-	-
Valeurs comptables nettes des contrats de réassurance à l'ouverture	5	3	-	182	6	196
Imputation des primes payées	- 121					- 121
Cession de charges de sinistres et autres charges d'assurance survenues au cours de la période		- 3	-	30	1	28
Variations de la composante recouvrement de perte liée aux contrats sous-jacents déficitaires		1				1
Variations des flux de trésorerie d'exécution liés à l'actif au titre des sinistres survenus			-	26	-	27
Effet de l'évolution du risque de non-exécution de la part de l'émetteur des contrats de réassurance détenus	-	-	-	-	-	-
Sommes recouvrées du réassureur	-	- 2	-	56	1	55
Composante d'investissement						
Résultat net des contrats de réassurance	- 121	- 2	-	56	1	- 66
Produits financiers ou charges financières des contrats de réassurance détenus OCI	-	-	-	- 2	-	- 2
Produits financiers ou charges financières des contrats de réassurance détenus hors OCI	-	-	-	4	-	4
Effet des variations des taux de change	-	-	-	-	-	-
Total des variations en résultat et dans les autres éléments du résultat global	-	-	-	2	-	2
Primes payées	124					124
Sommes recouvrées			-	- 48		- 48
Flux de trésorerie d'acquisition des contrats	-					-
Total flux de trésorerie	124	-	-	- 48	-	76
Transfert vers d'autres postes du bilan	-	-	-	-	-	-
Actifs de contrats de réassurance	7	1	-	192	7	207
Passifs de contrats de réassurance	-	-	-	-	-	-
Valeurs comptables nettes des contrats de réassurance à la clôture	7	1	-	192	7	207

						31/12/2024
	Actif au titre de la couverture restante - hors couverture de l'élément de perte	Actif au titre de la couverture restante - couverture de l'élément de perte	Actif au titre des sinistres survenus (LIC)			Total
			Contrats hors PAA	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs des contrats PAA (BE)	Ajustement au titre du risque non financier des contrats PAA (RA)	
<i>(en millions d'euros)</i>						
Actifs de contrats de réassurance	4	2	-	218	7	232
Passifs de contrats de réassurance	-	-	-	-	-	-
Valeurs comptables nettes des contrats de réassurance à l'ouverture	4	2	-	218	7	232
Imputation des primes payées	- 87					- 87
Cession de charges de sinistres et autres charges d'assurance survenues au cours de la période		- 2	-	36	-	34
Variations de la composante recouvrement de perte liée aux contrats sous-jacents déficitaires		3				3
Variations des flux de trésorerie d'exécution liés à l'actif au titre des sinistres survenus			-	- 14	- 1	- 15
Effet de l'évolution du risque de non-exécution de la part de l'émetteur des contrats de réassurance détenus	-	-	-	-	-	-
Sommes recouvrées du réassureur	-	1	-	22	- 1	22
Composante d'investissement						
Résultat net des contrats de réassurance	- 87	1	-	22	- 1	- 65
Produits financiers ou charges financières des contrats de réassurance détenus OCI	-	-	-	3	-	3
Produits financiers ou charges financières des contrats de réassurance détenus hors OCI	-	-	-	5	-	5
Effet des variations des taux de change	-	-	-	-	-	-
Total des variations en résultat et dans les autres éléments du résultat global	-	-	-	7	-	8
Primes payées	87					87
Sommes recouvrées			-	- 66		- 66
Flux de trésorerie d'acquisition des contrats	-					-
Total flux de trésorerie	87	-	-	- 66	-	21
Transfert vers d'autres postes du bilan	-	-	-	-	-	-
Actifs de contrats de réassurance	5	3	-	182	6	196
Passifs de contrats de réassurance	-	-	-	-	-	-
Valeurs comptables nettes des contrats de réassurance à la clôture	5	3	-	182	6	196

Assurance de personnes

						31/12/2025
	Actif au titre de la couverture restante - hors couverture de l'élément de perte	Actif au titre de la couverture restante - couverture de l'élément de perte	Actif au titre des sinistres survenus (LIC)			Total
			Contrats hors PAA	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs des contrats PAA (BE)	Ajustement au titre du risque non financier des contrats PAA (RA)	
<i>(en millions d'euros)</i>						
Actifs de contrats de réassurance	134	-	37	10	-	181
Passifs de contrats de réassurance	-	-	-	-	-	-
Valeurs comptables nettes des contrats de réassurance à l'ouverture	134	-	37	10	-	181
Imputation des primes payées	- 41					- 41
Cession de charges de sinistres et autres charges d'assurance survenues au cours de la période		-	10	6	-	16
Variations de la composante recouvrement de perte liée aux contrats sous-jacents déficitaires		-				-
Variations des flux de trésorerie d'exécution liés à l'actif au titre des sinistres survenus			2	12	-	14
Effet de l'évolution du risque de non-exécution de la part de l'émetteur des contrats de réassurance détenus	-	-	-	-	-	-
Sommes recouvrées du réassureur	-	-	12	18	-	30
Composante d'investissement						
Résultat net des contrats de réassurance	- 41	-	12	18	-	- 11
Produits financiers ou charges financières des contrats de réassurance détenus OCI	- 7	-	-	-	-	- 7
Produits financiers ou charges financières des contrats de réassurance détenus hors OCI	2	-	-	-	-	2
Effet des variations des taux de change	-	-	-	-	-	-
Total des variations en résultat et dans les autres éléments du résultat global	- 6	-	-	-	-	- 5
Primes payées	31					31
Sommes recouvrées			- 13	- 13		- 25
Flux de trésorerie d'acquisition des contrats	-					-
Total flux de trésorerie	31	-	- 13	- 13	-	6
Transfert vers d'autres postes du bilan	-	-	-	-	-	-
Actifs de contrats de réassurance	119	-	36	15	-	171
Passifs de contrats de réassurance	-	-	-	-	-	-
Valeurs comptables nettes des contrats de réassurance à la clôture	119	-	36	15	-	171

	31/12/2024					
	Actif au titre de la couverture restante - hors couverture de l'élément de perte	Actif au titre de la couverture restante - couverture de l'élément de perte	Actif au titre des sinistres survenus (LIC)			Total
			Contrats hors PAA	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs des contrats PAA (BE)	Ajustement au titre du risque non financier des contrats PAA (RA)	
<i>(en millions d'euros)</i>						
Actifs de contrats de réassurance	140	-	35	7	-	182
Passifs de contrats de réassurance	-	-	-	-	-	-
Valeurs comptables nettes des contrats de réassurance à l'ouverture	140	-	35	7	-	182
Imputation des primes payées	- 37					- 37
Cession de charges de sinistres et autres charges d'assurance survenues au cours de la période		-	11	7	-	18
Variations de la composante recouvrement de perte liée aux contrats sous-jacents déficitaires		-				-
Variations des flux de trésorerie d'exécution liés à l'actif au titre des sinistres survenus			3	7	-	10
Effet de l'évolution du risque de non-exécution de la part de l'émetteur des contrats de réassurance détenus	-	-	-	-	-	-
Sommes recouvrées du réassureur	-	-	14	14	-	28
Composante d'investissement						
Résultat net des contrats de réassurance	- 37	-	14	14	-	- 9
Produits financiers ou charges financières des contrats de réassurance détenus OCI	2	-	-	-	-	3
Produits financiers ou charges financières des contrats de réassurance détenus hors OCI	1	-	-	-	-	2
Effet des variations des taux de change	-	-	-	-	-	-
Total des variations en résultat et dans les autres éléments du résultat global	4	-	-	-	-	4
Primes payées	28					28
Sommes recouvrées			- 13	- 11		- 24
Flux de trésorerie d'acquisition des contrats	-					-
Total flux de trésorerie	28	-	- 13	- 11	-	4
Transfert vers d'autres postes du bilan	-	-	-	-	-	-
Actifs de contrats de réassurance	134	-	37	10	-	181
Passifs de contrats de réassurance	-	-	-	-	-	-
Valeurs comptables nettes des contrats de réassurance à la clôture	134	-	37	10	-	181

2.7.22 Passage ouverture/clôture des provisions des contrats d'assurance selon le paragraphe 101 de la norme IFRS 17

Assurance de biens et responsabilité

				31/12/2025
<i>(en millions d'euros)</i>	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs (BE)	Ajustement au titre du risque non financier (RA)	Marge sur services contractuels (CSM)	Total
Actifs de contrats d'assurance	-	-	-	-
Passifs de contrats d'assurance	7	-	2	9
Valeurs comptables nettes des contrats d'assurance à l'ouverture	7	-	2	9
Variation de la marge sur services contractuels comptabilisée en résultat pour refléter la fourniture de services			-	-
Variation de l'ajustement pour risque non financier écoulé sur la période		-		-
Écarts d'expérience sur la survenance courante	- 2	-		- 2
Variations relatives aux services rendus au cours de l'exercice	- 2	-	-	- 2
Effet des contrats comptabilisés initialement au cours de la période	-	-	-	-
Changements des estimations entraînant un ajustement de la marge sur services contractuels	-	-	-	-
Changements des estimations entraînant des pertes ou reprises de pertes sur contrats onéreux	-	-		-
Variations relatives aux services futurs	1	-	-	1
Variations des flux de trésorerie d'exécution liés au passif au titre des sinistres survenus	-	-		-
Variations liées aux services passés	-	-	-	-
Résultat des activités d'assurance	- 1	-	-	- 1
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis OCI	-	-	-	-
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis hors OCI	-	-	-	-
Effet des variations des taux de change	-	-	-	-
Total des variations en résultat et dans les autres éléments du résultat global	-	-	-	-
Primes reçues	-			-
Sinistres et autres charges d'assurance payés	-			-
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	-			-
Total flux de trésorerie	-	-	-	-
Transfert vers d'autres postes du bilan	-	-	-	-
Actifs de contrats d'assurance	-	-	-	-
Passifs de contrats d'assurance	7	-	1	8
Valeurs comptables nettes des contrats d'assurance à la clôture	7	-	1	8

				31/12/2024
	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs (BE)	Ajustement au titre du risque non financier (RA)	Marge sur services contractuels (CSM)	Total
<i>(en millions d'euros)</i>				
Actifs de contrats d'assurance	-	-	-	-
Passifs de contrats d'assurance	9	-	2	11
Valeurs comptables nettes des contrats d'assurance à l'ouverture	9	-	2	11
Variation de la marge sur services contractuels comptabilisée en résultat pour refléter la fourniture de services			-	-
Variation de l'ajustement pour risque non financier écoulé sur la période		-		-
Écarts d'expérience sur la survenance courante	- 2	-		- 2
Variations relatives aux services rendus au cours de l'exercice	- 2	-	-	- 2
Effet des contrats comptabilisés initialement au cours de la période	-	-	-	-
Changements des estimations entraînant un ajustement de la marge sur services contractuels	-	-	-	-
Changements des estimations entraînant des pertes ou reprises de pertes sur contrats onéreux	-	-		-
Variations relatives aux services futurs	-	-	-	-
Variations des flux de trésorerie d'exécution liés au passif au titre des sinistres survenus	-	-		-
Variations liées aux services passés	-	-	-	-
Résultat des activités d'assurance	- 2	-	-	- 2
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis OCI	-	-	-	-
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis hors OCI	-	-	-	-
Effet des variations des taux de change	-	-	-	-
Total des variations en résultat et dans les autres éléments du résultat global	-	-	-	-
Primes reçues	-			-
Sinistres et autres charges d'assurance payés	-			-
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	-			-
Total flux de trésorerie	-	-	-	-
Transfert vers d'autres postes du bilan	-	-	-	-
Actifs de contrats d'assurance	-	-	-	-
Passifs de contrats d'assurance	7	-	2	9
Valeurs comptables nettes des contrats d'assurance à la clôture	7	-	2	9

Assurance de personnes

				31/12/2025
<i>(en millions d'euros)</i>	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs (BE)	Ajustement au titre du risque non financier (RA)	Marge sur services contractuels (CSM)	Total
Actifs de contrats d'assurance	- 71	20	41	- 10
Passifs de contrats d'assurance	954	946	945	2 846
Valeurs comptables nettes des contrats d'assurance à l'ouverture	883	965	987	2 835
Variation de la marge sur services contractuels comptabilisée en résultat pour refléter la fourniture de services			- 150	- 150
Variation de l'ajustement pour risque non financier écoulé sur la période		- 95		- 95
Écarts d'expérience sur la survenance courante	- 4	23		19
Variations relatives aux services rendus au cours de l'exercice	- 4	- 73	- 150	- 227
Effet des contrats comptabilisés initialement au cours de la période	- 142	136	58	52
Changements des estimations entraînant un ajustement de la marge sur services contractuels	57	51	- 108	-
Changements des estimations entraînant des pertes ou reprises de pertes sur contrats onéreux	48	78		126
Variations relatives aux services futurs	- 38	265	- 49	177
Variations des flux de trésorerie d'exécution liés au passif au titre des sinistres survenus	- 57	- 16		- 73
Variations liées aux services passés	- 57	- 16	-	- 73
Résultat des activités d'assurance	- 99	176	- 200	- 123
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis OCI	- 164	- 48	-	- 212
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis hors OCI	8	20	21	48
Effet des variations des taux de change	-	-	-	-
Total des variations en résultat et dans les autres éléments du résultat global	- 157	- 28	21	- 164
Primes reçues	1 555			1 555
Sinistres et autres charges d'assurance payés	- 1 141			- 1 141
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	- 16			- 16
Total flux de trésorerie	397	-	-	397
Transfert vers d'autres postes du bilan	-	-	-	-
Actifs de contrats d'assurance	- 84	25	53	- 5
Passifs de contrats d'assurance	1 108	1 088	754	2 951
Valeurs comptables nettes des contrats d'assurance à la clôture	1 025	1 114	807	2 946

	31/12/2024			
	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs (BE)	Ajustement au titre du risque non financier (RA)	Marge sur services contractuels (CSM)	Total
<i>(en millions d'euros)</i>				
Actifs de contrats d'assurance	- 60	18	27	- 15
Passifs de contrats d'assurance	693	939	1 020	2 651
Valeurs comptables nettes des contrats d'assurance à l'ouverture	632	957	1 047	2 637
Variation de la marge sur services contractuels comptabilisée en résultat pour refléter la fourniture de services			- 170	- 170
Variation de l'ajustement pour risque non financier écoulé sur la période		- 94		- 94
Écarts d'expérience sur la survenance courante	9	20		29
Variations relatives aux services rendus au cours de l'exercice	9	- 73	- 170	- 235
Effet des contrats comptabilisés initialement au cours de la période	- 110	85	55	30
Changements des estimations entraînant un ajustement de la marge sur services contractuels	- 11	- 24	35	-
Changements des estimations entraînant des pertes ou reprises de pertes sur contrats onéreux	13	- 3		10
Variations relatives aux services futurs	- 109	59	90	40
Variations des flux de trésorerie d'exécution liés au passif au titre des sinistres survenus	- 56	- 16		- 71
Variations liées aux services passés	- 56	- 16	-	- 71
Résultat des activités d'assurance	- 156	- 30	- 81	- 267
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis OCI	- 5	21	-	16
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis hors OCI	4	17	20	41
Effet des variations des taux de change	-	-	-	-
Total des variations en résultat et dans les autres éléments du résultat global	- 1	38	20	57
Primes reçues	1 535			1 535
Sinistres et autres charges d'assurance payés	- 1 113			- 1 113
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	- 15			- 15
Total flux de trésorerie	408	-	-	408
Transfert vers d'autres postes du bilan	-	-	-	-
Actifs de contrats d'assurance	- 71	20	41	- 10
Passifs de contrats d'assurance	954	946	945	2 846
Valeurs comptables nettes des contrats d'assurance à la clôture	883	965	987	2 835

Assurance vie

				31/12/2025
<i>(en millions d'euros)</i>	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs (BE)	Ajustement au titre du risque non financier (RA)	Marge sur services contractuels (CSM)	Total
Actifs de contrats d'assurance	-	-	-	-
Passifs de contrats d'assurance	111 904	843	5 663	118 410
Valeurs comptables nettes des contrats d'assurance à l'ouverture	111 904	843	5 663	118 410
Variation de la marge sur services contractuels comptabilisée en résultat pour refléter la fourniture de services			- 471	- 471
Variation de l'ajustement pour risque non financier écoulé sur la période		- 51		- 51
Écarts d'expérience sur la survenance courante	- 17	-		- 17
Variations relatives aux services rendus au cours de l'exercice	- 17	- 51	- 471	- 539
Effet des contrats comptabilisés initialement au cours de la période	- 225	24	201	-
Changements des estimations entraînant un ajustement de la marge sur services contractuels	- 2 263	464	1 799	-
Changements des estimations entraînant des pertes ou reprises de pertes sur contrats onéreux	-	-		-
Variations relatives aux services futurs	- 2 489	488	2 001	-
Variations des flux de trésorerie d'exécution liés au passif au titre des sinistres survenus	4	-		4
Variations liées aux services passés	4	-	-	4
Résultat des activités d'assurance	- 2 502	437	1 530	- 535
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis OCI	- 562	-	-	- 562
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis hors OCI	6 639	-	-	6 639
Effet des variations des taux de change	-	-	-	-
Total des variations en résultat et dans les autres éléments du résultat global	6 077	-	-	6 077
Primes reçues	10 890			10 890
Sinistres et autres charges d'assurance payés	- 7 129			- 7 129
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	- 5			- 5
Total flux de trésorerie	3 756	-	-	3 756
Transfert vers d'autres postes du bilan	- 7	-	-	- 7
Actifs de contrats d'assurance	-	-	-	-
Passifs de contrats d'assurance	119 229	1 280	7 193	127 702
Valeurs comptables nettes des contrats d'assurance à la clôture	119 229	1 280	7 193	127 702

				31/12/2024
	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs (BE)	Ajustement au titre du risque non financier (RA)	Marge sur services contractuels (CSM)	Total
<i>(en millions d'euros)</i>				
Actifs de contrats d'assurance	-	-	-	-
Passifs de contrats d'assurance	106 567	841	5 673	113 081
Valeurs comptables nettes des contrats d'assurance à l'ouverture	106 567	841	5 673	113 081
Variation de la marge sur services contractuels comptabilisée en résultat pour refléter la fourniture de services			- 456	- 456
Variation de l'ajustement pour risque non financier écoulé sur la période		- 52		- 52
Écarts d'expérience sur la survenance courante	- 43	-		- 43
Variations relatives aux services rendus au cours de l'exercice	- 43	- 52	- 456	- 551
Effet des contrats comptabilisés initialement au cours de la période	- 152	20	132	-
Changements des estimations entraînant un ajustement de la marge sur services contractuels	- 347	34	313	-
Changements des estimations entraînant des pertes ou reprises de pertes sur contrats onéreux	-	-		-
Variations relatives aux services futurs	- 499	54	446	-
Variations des flux de trésorerie d'exécution liés au passif au titre des sinistres survenus	4	-		4
Variations liées aux services passés	4	-	-	4
Résultat des activités d'assurance	- 539	2	- 10	- 548
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis OCI	29	-	-	29
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis hors OCI	4 221	-	-	4 221
Effet des variations des taux de change	-	-	-	-
Total des variations en résultat et dans les autres éléments du résultat global	4 250	-	-	4 250
Primes reçues	8 638			8 638
Sinistres et autres charges d'assurance payés	- 6 997			- 6 997
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	- 7			- 7
Total flux de trésorerie	1 634	-	-	1 634
Transfert vers d'autres postes du bilan	- 7	-	-	- 7
Actifs de contrats d'assurance	-	-	-	-
Passifs de contrats d'assurance	111 904	843	5 663	118 410
Valeurs comptables nettes des contrats d'assurance à la clôture	111 904	843	5 663	118 410

2.7.23 Passage ouverture/clôture des provisions des contrats de réassurance selon le paragraphe 101 de la norme IFRS 17

Assurance de personnes

				31/12/2025
<i>(en millions d'euros)</i>	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs (BE)	Ajustement au titre du risque non financier (RA)	Marge sur services contractuels (CSM)	Total
Actifs de contrats de réassurance	94	31	47	171
Passifs de contrats de réassurance	-	-	-	-
Valeurs comptables nettes des contrats de réassurance à l'ouverture	94	31	47	171
Variation de la marge sur services contractuels comptabilisée en résultat pour refléter la fourniture de services			- 5	- 5
Variation de l'ajustement pour risque non financier écoulé sur la période		- 1		- 1
Ecart d'expérience sur la survenance courante	- 3	1		- 2
Variations relatives aux services rendus au cours de l'exercice	- 3	-	- 5	- 8
Effet des contrats comptabilisés initialement au cours de la période	- 1	-	-	-
Changements de la composante recouvrement de perte sur sous-jacents déficitaires entraînant un ajustement de la marge sur services contractuels			-	-
Changements des estimations entraînant un ajustement de la marge sur services contractuels	1	-	-	-
Changements des estimations n'entraînant pas d'ajustement de la marge sur services contractuels	-	-		-
Variations relatives aux services futurs	-	-	-	-
Variations des flux de trésorerie d'exécution liés à l'actif au titre des sinistres survenus	2	- 1		2
Variations liées aux services passés	2	- 1	-	2
Effet de l'évolution du risque de non-exécution de la part de l'émetteur des contrats de réassurance détenus	-	-	-	-
Résultat net des contrats de réassurance	- 1	- 1	- 5	- 6
Produits financiers ou charges financières des contrats de réassurance détenus OCI	- 5	- 3	-	- 7
Produits financiers ou charges financières des contrats de réassurance détenus hors OCI	1	-	1	2
Effet des variations des taux de change	-	-	-	-
Total des variations en résultat et dans les autres éléments du résultat global	- 4	- 2	1	- 6
Primes payées	9			9
Sommes recouvrées - incluant les composantes investissement	- 13			- 13
Flux de trésorerie d'acquisition des contrats	-			-
Total flux de trésorerie	- 4	-	-	- 4
Transfert vers d'autres postes du bilan	-	-	-	-
Actifs de contrats de réassurance	85	28	43	155
Passifs de contrats de réassurance	-	-	-	-
Valeurs comptables nettes des contrats de réassurance à la clôture	85	28	43	155

	31/12/2024			
	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs (BE)	Ajustement au titre du risque non financier (RA)	Marge sur services contractuels (CSM)	Total
<i>(en millions d'euros)</i>				
Actifs de contrats de réassurance	93	33	49	175
Passifs de contrats de réassurance	-	-	-	-
Valeurs comptables nettes des contrats de réassurance à l'ouverture	93	33	49	175
Variation de la marge sur services contractuels comptabilisée en résultat pour refléter la fourniture de services			- 5	- 5
Variation de l'ajustement pour risque non financier écoulé sur la période		- 1		- 1
Ecart d'expérience sur la survenance courante	- 3	1		- 2
Variations relatives aux services rendus au cours de l'exercice	- 3	-	- 5	- 8
Effet des contrats comptabilisés initialement au cours de la période	- 1	-	-	-
Changements de la composante recouvrement de perte sur sous-jacents déficitaires entraînant un ajustement de la marge sur services contractuels			-	-
Changements des estimations entraînant un ajustement de la marge sur services contractuels	1	- 3	2	-
Changements des estimations n'entraînant pas d'ajustement de la marge sur services contractuels	-	-		-
Variations relatives aux services futurs	-	- 3	2	-
Variations des flux de trésorerie d'exécution liés à l'actif au titre des sinistres survenus	4	-		3
Variations liées aux services passés	4	-	-	3
Effet de l'évolution du risque de non-exécution de la part de l'émetteur des contrats de réassurance détenus	-	-	-	-
Résultat net des contrats de réassurance	1	- 3	- 3	- 5
Produits financiers ou charges financières des contrats de réassurance détenus OCI	2	1	-	3
Produits financiers ou charges financières des contrats de réassurance détenus hors OCI	1	-	1	2
Effet des variations des taux de change	-	-	-	-
Total des variations en résultat et dans les autres éléments du résultat global	2	2	1	4
Primes payées	9			9
Sommes recouvrées - incluant les composantes investissement	- 13			- 13
Flux de trésorerie d'acquisition des contrats	-			-
Total flux de trésorerie	- 3	-	-	- 3
Transfert vers d'autres postes du bilan	-	-	-	-
Actifs de contrats de réassurance	94	31	47	171
Passifs de contrats de réassurance	-	-	-	-
Valeurs comptables nettes des contrats de réassurance à la clôture	94	31	47	171

2.7.24 Marge sur services contractuels et produits des activités d'assurance par méthode de transition

La reconnaissance du stock de CSM à la date de transition du segment Assurance vie, dont les contrats sont évalués selon le modèle VFA, distingué par méthode de transition, a été présentée dans les états financiers consolidés clos le 31 décembre 2023, dans le chapitre 2.5.3 Principaux impacts de la transition à IFRS 17.

Assurance de personnes

				31/12/2025
	Contrats traités selon l'approche rétrospective modifiée à la transition	Contrats traités selon l'approche de la juste valeur à la transition	Affaires nouvelles et contrats traités selon l'approche rétrospective complète à la transition	Total
<i>(en millions d'euros)</i>				
Produits des activités d'assurance	850	203	2 855	3 907
Marge sur services contractuels à l'ouverture des contrats d'assurance	626	194	167	987
Variation de la marge sur services contractuels comptabilisée en résultat pour refléter la fourniture de services	- 92	- 32	- 27	- 150
Effet des contrats comptabilisés initialement au cours de la période			58	58
Changements des estimations entraînant un ajustement de la marge sur services contractuels	- 86	- 3	- 19	- 108
Produits ou charges financières nettes des contrats d'assurance émis	14	1	6	21
Transfert vers d'autres postes du bilan				
Marge sur services contractuels à la clôture des contrats d'assurance	462	160	185	807
Marge sur services contractuels des contrats de réassurance à l'ouverture	-	45	2	47
Variation de la marge sur services contractuels comptabilisée en résultat pour refléter la fourniture de services	-	- 5	-	- 5
Effet des contrats comptabilisés initialement au cours de la période			-	-
Changements des estimations entraînant un ajustement de la marge sur services contractuels	-	-	-	-
Produits ou charges financières nettes des contrats de réassurance détenus	-	1	-	1
Transfert vers d'autres postes du bilan				
Marge sur services contractuels des contrats de réassurance à la clôture	-	41	2	43

				31/12/2024
	Contrats traités selon l'approche rétrospective modifiée à la transition	Contrats traités selon l'approche de la juste valeur à la transition	Affaires nouvelles et contrats traités selon l'approche rétrospective complète à la transition	Total
<i>(en millions d'euros)</i>				
Produits des activités d'assurance	913	229	2 646	3 788
Marge sur services contractuels à l'ouverture des contrats d'assurance	713	219	114	1 047
Variation de la marge sur services contractuels comptabilisée en résultat pour refléter la fourniture de services	- 113	- 36	- 22	- 170
Effet des contrats comptabilisés initialement au cours de la période			55	55
Changements des estimations entraînant un ajustement de la marge sur services contractuels	11	9	15	35
Produits ou charges financières nettes des contrats d'assurance émis	14	1	5	20
Transfert vers d'autres postes du bilan				
Marge sur services contractuels à la clôture des contrats d'assurance	626	194	167	987
Marge sur services contractuels des contrats de réassurance à l'ouverture	-	48	1	49
Variation de la marge sur services contractuels comptabilisée en résultat pour refléter la fourniture de services	-	- 5	-	- 5
Effet des contrats comptabilisés initialement au cours de la période			-	-
Changements des estimations entraînant un ajustement de la marge sur services contractuels	-	2	-	2
Produits ou charges financières nettes des contrats de réassurance détenus	-	1	-	1
Transfert vers d'autres postes du bilan				
Marge sur services contractuels des contrats de réassurance à la clôture	-	45	2	47

2.7.25 Affaires nouvelles assurance

	31/12/2025									
<i>(en millions d'euros)</i>	Assurance de biens et responsabilité			Assurance de personnes			Assurance vie			Total
	Contrats profitable	Contrats onéreux	Total	Contrats profitable	Contrats onéreux	Total	Contrats profitable	Contrats onéreux	Total	
Estimation de la valeur actuelle des sorties de trésorerie	-	-	-	286	843	1 129	5 018	-	5 018	6 148
Montants des flux de trésorerie d'acquisition	-	-	-	3	12	16	5	-	5	21
Charge de sinistres et autres charges attribuables	-	-	-	283	831	1 114	5 013	-	5 013	6 127
Estimation de la valeur actuelle des entrées de trésorerie	-	-	-	- 372	- 900	- 1 272	- 5 244	-	- 5 244	- 6 515
Ajustement au titre du risque non financier	-	-	-	27	108	136	24	-	24	160
Marge sur services contractuels	-	-	-	58	-	58	201	-	201	259
Pertes comptabilisées lors de la comptabilisation initiale des contrats déficitaires	-	-	-	-	52	52	-	-	-	52

										31/12/2024
<i>(en millions d'euros)</i>	Assurance de biens et responsabilité			Assurance de personnes			Assurance vie			Total
	Contrats profitable	Contrats onéreux	Total	Contrats profitable	Contrats onéreux	Total	Contrats profitable	Contrats onéreux	Total	
Estimation de la valeur actuelle des sorties de trésorerie	-	-	-	256	599	855	4 001	6	4 008	4 862
Montants des flux de trésorerie d'acquisition	-	-	-	3	11	14	6	1	7	21
Charge de sinistres et autres charges attribuables	-	-	-	253	588	841	3 995	6	4 001	4 841
Estimation de la valeur actuelle des entrées de trésorerie	-	-	-	- 331	- 634	- 965	- 4 154	- 6	- 4 160	- 5 125
Ajustement au titre du risque non financier	-	-	-	21	65	85	20	-	20	105
Marge sur services contractuels	-		-	55		55	132		132	187
Pertes comptabilisées lors de la comptabilisation initiale des contrats déficitaires			-		30	30		-	-	30

2.7.26 Affaires nouvelles réassurance

										31/12/2025
	Assurance de biens et responsabilité			Assurance de personnes			Assurance vie			Total
	Contrats n'incluant pas de loss component	Contrats incluant une loss component	Total	Contrats n'incluant pas de loss component	Contrats incluant une loss component	Total	Contrats n'incluant pas de loss component	Contrats incluant une loss component	Total	
<i>(en millions d'euros)</i>										
Estimation de la valeur actuelle des sorties de trésorerie futurs	-	-	-	- 1	-	- 1	-	-	-	- 1
Estimation de la valeur actuelle des entrées de trésorerie futurs	-	-	-	2	-	2	-	-	-	2
Ajustement au titre du risque non financier	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Marge sur services contractuels	-		-	-		-	-		-	-
Recouvrement de pertes comptabilisés lors de la comptabilisation initiale		-	-		-	-		-	-	-

										31/12/2024
	Assurance de biens et responsabilité			Assurance de personnes			Assurance vie			Total
	Contrats n'incluant pas de loss component	Contrats incluant une loss component	Total	Contrats n'incluant pas de loss component	Contrats incluant une loss component	Total	Contrats n'incluant pas de loss component	Contrats incluant une loss component	Total	
<i>(en millions d'euros)</i>										
Estimation de la valeur actuelle des sorties de trésorerie futurs	-	-	-	- 2	-	- 2	-	-	-	- 2
Estimation de la valeur actuelle des entrées de trésorerie futurs	-	-	-	2	-	2	-	-	-	2
Ajustement au titre du risque non financier	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Marge sur services contractuels	-		-	-		-	-		-	-
Recouvrement de pertes comptabilisés lors de la comptabilisation initiale		-	-		-	-		-	-	-

2.7.27 Échéancier de reconnaissance de la CSM

<i>(en millions d'euros)</i>					31/12/2025
	Moins de 2 ans	Entre 2 et 5 ans	Entre 5 et 10 ans	Plus de 10 ans	Total
Contrats d'assurance	1 121	1 581	2 260	3 039	8 001
Assurance de biens et responsabilité	-	-	-	-	1
Assurance de personnes	230	232	199	147	807
Assurance vie	891	1 349	2 061	2 892	7 193
Contrats de réassurance	8	10	11	14	43
Assurance de biens et responsabilité	-	-	-	-	-
Assurance de personnes	8	10	11	14	43
Assurance vie	-	-	-	-	-

<i>(en millions d'euros)</i>					31/12/2024
	Moins de 2 ans	Entre 2 et 5 ans	Entre 5 et 10 ans	Plus de 10 ans	Total
Contrats d'assurance	1 131	1 560	2 153	1 807	6 651
Assurance de biens et responsabilité	-	-	-	-	2
Assurance de personnes	269	278	250	190	987
Assurance vie	862	1 281	1 903	1 617	5 663
Contrats de réassurance	9	10	12	16	47
Assurance de biens et responsabilité	-	-	-	-	-
Assurance de personnes	9	10	12	16	47
Assurance vie	-	-	-	-	-

2.7.28 Autres dettes

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2025	31/12/2024
	Valeur nette	Valeur nette
Dettes fiscales et sociales	178	162
Dettes sur personnel	90	78
Appels de marge créditeurs	42	6
Dettes sur associés	3	4
Comptes de régularisation	15	14
Créditeurs divers	84	92
Total	412	356

2.8 Notes relatives au compte de résultat

2.8.1 Produits des activités d'assurance

	31/12/2025			
<i>(en millions d'euros)</i>	Assurance de biens et responsabilité	Assurance de personnes	Assurance vie	Total
Revenus des contrats d'assurance non évalués selon le modèle simplifié	2	1 500	1 198	2 700
Montants relatifs aux variations du passif au titre de la couverture restante liés à :	2	1 488	1 194	2 684
<i>Variation de la marge sur services contractuels comptabilisée en résultat pour refléter la fourniture de services</i>	-	150	471	621
<i>Variation de l'ajustement au titre du risque non financier écoulé sur la période</i>	-	95	51	146
<i>Charges de sinistres et autres charges d'assurance attendues au cours de la période</i>	2	1 246	650	1 898
<i>Autres montants</i>	-	- 4	22	18
Part des primes imputée à la récupération des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	-	12	4	16
Revenus des contrats d'assurance évalués selon le modèle simplifié	2 887	2 407	-	5 294
Total des produits des activités d'assurance	2 889	3 907	1 198	7 994

	31/12/2024			
<i>(en millions d'euros)</i>	Assurance de biens et responsabilité	Assurance de personnes	Assurance vie	Total
Revenus des contrats d'assurance non évalués selon le modèle simplifié	3	1 479	1 150	2 632
Montants relatifs aux variations du passif au titre de la couverture restante liés à :	3	1 469	1 146	2 617
<i>Variation de la marge sur services contractuels comptabilisée en résultat pour refléter la fourniture de services</i>	-	170	456	626
<i>Variation de l'ajustement au titre du risque non financier écoulé sur la période</i>	-	93	52	146
<i>Charges de sinistres et autres charges d'assurance attendues au cours de la période</i>	2	1 208	636	1 846
<i>Autres montants</i>	-	- 3	3	-
Part des primes imputée à la récupération des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	-	11	4	15
Revenus des contrats d'assurance évalués selon le modèle simplifié	2 647	2 309	-	4 956
Total des produits des activités d'assurance	2 650	3 788	1 150	7 589

2.8.2 Résultat financier net

					31/12/2025
	Assurance de biens et responsabilité	Assurance de personnes	Assurance vie	Autres	Total
<i>(en millions d'euros)</i>					
Produits d'intérêt calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif	47	71	1 502	191	1 810
Autres produits de placement	1	- 10	5 144	169	5 304
Pertes de valeur liées au crédit	-	-	- 2	- 5	- 6
Plus-values latentes enregistrées en capitaux propres	- 40	70	- 562	93	- 439
Résultat financier lié aux placements	9	130	6 082	448	6 669
Variation de juste valeur des éléments sous-jacents aux contrats VFA	-	-	- 6 639	-	- 6 639
Effets de l'option d'atténuation des risques	-	-	-	-	-
Intérêts capitalisés / crédités	- 50	- 68	-	-	- 118
Variation de courbe des taux et autres hypothèses financières	15	227	562	-	803
Perte de change	-	-	-	-	-
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis	- 35	159	- 6 077	-	- 5 954
Intérêts capitalisés / crédités	4	2	-	-	6
Autres variations	- 2	- 7	-	-	- 10
Produits financiers ou charges financières des contrats de réassurance détenus	2	- 5	-	-	- 4
Résultat financier net	- 25	284	5	448	712
dont comptabilisé en résultat					-
<i>Résultat financier lié aux placements</i>	<i>48</i>	<i>61</i>	<i>6 644</i>	<i>355</i>	<i>7 108</i>
<i>Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis</i>	<i>- 50</i>	<i>- 68</i>	<i>- 6 639</i>	<i>-</i>	<i>- 6 757</i>
<i>Produits financiers ou charges financières des contrats de réassurance détenus</i>	<i>4</i>	<i>2</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>6</i>
dont comptabilisé en capitaux propres					
<i>Résultat financier lié aux placements</i>	<i>- 40</i>	<i>70</i>	<i>- 562</i>	<i>93</i>	<i>- 439</i>
<i>Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis</i>	<i>15</i>	<i>227</i>	<i>562</i>	<i>-</i>	<i>803</i>
<i>Produits financiers ou charges financières des contrats de réassurance détenus</i>	<i>- 2</i>	<i>- 7</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>- 10</i>

	31/12/2024				
<i>(en millions d'euros)</i>	Assurance de biens et responsabilité	Assurance de personnes	Assurance vie	Autres	Total
Produits d'intérêt calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif	33	55	1 296	155	1 539
Autres produits de placement	33	30	2 905	212	3 180
Pertes de valeur liées au crédit	-	-	- 10	- 8	- 18
Plus-values latentes enregistrées en capitaux propres	23	12	29	104	167
Résultat financier lié aux placements	88	97	4 219	463	4 868
Variation de juste valeur des éléments sous-jacents aux contrats VFA	-	-	- 4 221		- 4 221
Effets de l'option d'atténuation des risques	-	-	-	-	-
Intérêts capitalisés / crédités	- 52	- 61	-	-	- 113
Variation de courbe des taux et autres hypothèses financières	- 12	- 25	- 29	-	- 66
Perte de change	-	-	-	-	-
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis	- 65	- 86	- 4 250	-	- 4 401
Intérêts capitalisés / crédités	5	2	-	-	7
Autres variations	3	3	-	-	5
Produits financiers ou charges financières des contrats de réassurance détenus	8	4	-	-	12
Résultat financier net	31	15	- 31	463	479
dont comptabilisé en résultat					
<i>Résultat financier lié aux placements</i>	66	85	4 190	359	4 700
<i>Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis</i>	- 52	- 61	- 4 221	-	- 4 335
<i>Produits financiers ou charges financières des contrats de réassurance détenus</i>	5	2	-	-	7
dont comptabilisé en capitaux propres					
<i>Résultat financier lié aux placements</i>	23	12	29	104	167
<i>Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis</i>	- 12	- 25	- 29	-	- 66
<i>Produits financiers ou charges financières des contrats de réassurance détenus</i>	3	3	-	-	5

2.8.3 Produits d'intérêt calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif

	31/12/2025		
<i>(en millions d'euros)</i>	Juste valeur par capitaux propres - obligatoire	Coût amorti	Total
Instruments de dettes	1 903	- 93	1 810
Effets publics et valeurs assimilées	864	-	864
Autres obligations et titres à revenus fixes	924	-	924
Prêts et créances	116	- 93	23
Total	1 903	- 93	1 810

	31/12/2024		
<i>(en millions d'euros)</i>	Juste valeur par capitaux propres - obligatoire	Coût amorti	Total
Instruments de dettes	1 666	- 128	1 539
Effets publics et valeurs assimilées	687	-	687
Autres obligations et titres à revenus fixes	821	-	821
Prêts et créances	158	- 128	31
Total	1 666	- 128	1 539

2.8.4 Autres produits des placements

							31/12/2025
<i>(en millions d'euros)</i>	Juste valeur par résultat - couverture	Juste valeur par résultat - obligatoire	Juste valeur par résultat - option	Juste valeur par capitaux propres - obligatoire	Juste valeur par capitaux propres - option	Coût amorti	Total
Revenus des instruments de dettes	-	602	-				602
Effets publics et valeurs assimilées	-	3	-				3
Autres obligations	-	138	-				138
OPCVM Monétaires	-	-	-				-
Autres OPCVM	-	24	-				24
Prêts et créances		26					26
Autres instruments de dettes	-	412	-				412
Revenus des instruments de capitaux propres	-	638			161		799
Actions	-	478			44		521
Placements financiers immobiliers	-	113			6		119
Titres de participation	-	47			112		159
Revenus des immeubles de placement		86	-			-	86
Revenus des instruments dérivés		3	-				3
Autres revenus et charges financières		26	-				26
Variations de juste valeur	-	3 864	-				3 864
Actifs financiers	-	3 878	-				3 878
Immeubles de placement	-	- 20	-				- 20
Immeubles d'exploitation	-	5	-				5
Décomptabilisation des instruments financiers	-	-	-	- 77		-	- 77
Total autres produits des placements	-	5 220	-	- 77	161	-	5 304

							31/12/2024
<i>(en millions d'euros)</i>	Juste valeur par résultat - couverture	Juste valeur par résultat - obligatoire	Juste valeur par résultat - option	Juste valeur par capitaux propres - obligatoire	Juste valeur par capitaux propres - option	Coût amorti	Total
Revenus des instruments de dettes	-	570	-				570
Effets publics et valeurs assimilées	-	3	-				3
Autres obligations	-	152	-				152
OPCVM Monétaires	-	2	-				2
Autres OPCVM	-	25	-				25
Prêts et créances		32					32
Autres instruments de dettes	-	356	-				356
Revenus des instruments de capitaux propres	-	571			181		753
Actions	-	458			41		499
Placements financiers immobiliers	-	114			2		116
Titres de participation	-	-			138		138
Revenus des immeubles de placement		98	-			-	98
Revenus des instruments dérivés		5	-				5
Autres revenus et charges financières		102	-				102
Variations de juste valeur	-	1 659	-				1 659
Actifs financiers	-	1 732	-				1 732
Immeubles de placement	-	- 70	-				- 70
Immeubles d'exploitation	-	- 3	-				- 3
Décomptabilisation des instruments financiers	-	-	-	- 6		-	- 6
Total autres produits des placements	-	3 005	-	- 6	181	-	3 180

2.8.5 Charges de gestion

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2025	31/12/2024
Charges de personnel	319	296
Impôts et taxes	45	54
Dotations aux amortissements et dépréciations	7	8
Autres frais de gestion courante	404	366
Total frais généraux	775	724
Commissions	2 014	2 001
Frais d'acquisition de la période différés au bilan	- 21	- 21
Total frais comptabilisés au compte de résultat	2 768	2 703
<i>Dont frais rattachables aux contrats d'assurance présentés au sein du poste « charges afférentes aux activités d'assurance »</i>	<i>2 610</i>	<i>2 558</i>
<i>Dont frais non rattachables aux contrats d'assurance présentés au sein du poste « autres charges d'exploitation »</i>	<i>158</i>	<i>145</i>

2.8.6 Charge de financement

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2025	31/12/2024
Dettes subordonnées	54	49
Dettes de financement représentées par des titres	19	13
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	1	1
Autres dettes de financement	-	-
Total	74	63

2.8.7 Charge d'impôts

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2025	31/12/2024
Impôts exigibles	- 378	- 317
Impôts différés	- 25	8
Total	- 403	- 309

2.8.8 Rapprochement entre la charge d'impôt comptabilisée et la charge d'impôt théorique

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2025		31/12/2024	
	En %	Montant	En %	Montant
Résultat avant impôt, dépréciations sur écarts d'acquisition et résultat des entités mises en équivalence		1 382		1 305
Charge d'impôt théorique	25,8 %	357	25,8 %	337
Effets liés à la fiscalité des titres	- 4,2 %	- 58	- 3,5 %	- 46
Impôts antérieurs et crédits d'impôt	- 0,8 %	- 11	- 1,2 %	- 15
Autres	8,3 %	115	2,5 %	33
Impôt effectif	29,2 %	403	23,7 %	309

2.9 Autres informations

2.9.1 Effectifs

<i>(Effectifs moyens en équivalent temps plein)</i>	31/12/2025	31/12/2024
France	3 500	3 259
International	68	45
Total	3 568	3 304

L'effectif de fin de période au 31 décembre 2025 est de 3 762 salariés, contre 3 408 salariés à fin 2024.

Cette évolution intègre les 168 salariés de Crédit Mutuel Epargne Salariale (société non consolidée) transférés au GIE ACM au 1er janvier 2025, ainsi que les 37 chargés d'affaires en ingénierie sociale du CIC et de la BECM transférés au GIE ACM au 1er novembre 2025.

2.9.2 Honoraires des commissaires aux comptes

<i>(en millions d'euros)</i>	PWC	KPMG	Autres	Total
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	1	1	-	3
Services autres que la certification des comptes	-	-	-	-
Total	1	1	-	3

Les honoraires relatifs aux services autres que la certification des comptes correspondent essentiellement à des missions visant à émettre un rapport d'assurance sur de l'information de nature financière ou réglementaire.

<i>(en millions d'euros)</i>	PWC	KPMG	Autres	Total
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	1	1	-	2
Services autres que la certification des comptes	-	-	-	-
Total	1	1	-	2

2.9.3 Avantages au personnel postérieurs à l'emploi, à prestations définies

Principales hypothèses actuarielles

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Taux d'actualisation	3,8%	3,5%

Évolution de la provision relative aux indemnités de fin de carrière

(en millions d'euros)	Clôture 2024	Effet de l'actualisation	Produits financiers	Coût des services rendus	Transfert mobilité	Variation des écarts actuariels Hyp. fin.	Variation des écarts actuariels d'expérience	Paiement aux bénéficiaires	Cotisations d'assurance	Clôture 2025
Montant de l'engagement	41	2	-	3	2	1	-	-	-	49
Contrat d'assurance	2	-	-	-	-	-	-	-	-	3
Provision	39	2	-	3	2	1	-	-	-	46

La duration moyenne de la provision relative aux indemnités de fin de carrière est de 20,81 années.

Sensibilité de la provision au taux d'actualisation

(en millions d'euros)	31/12/2025
Impact de la hausse de 0,25 % des taux d'actualisation	- 2
Impact de la baisse de 0,25 % des taux d'actualisation	2

2.9.4 Courbe des taux IFRS 17

Les flux de trésorerie futurs sont actualisés selon la courbe de taux ci-dessous. Celle-ci reflète la valeur temps de l'argent ainsi que les caractéristiques des flux de trésorerie et de liquidité des contrats d'assurance du GACM.

Courbe des taux IFRS 17	31/12/2025	31/12/2024
Taux 1 an	2,7%	3,1%
Taux 5 ans	3,1%	3,0%
Taux 10 ans	3,5%	3,1%
Taux 20 ans	3,9%	3,1%
Taux 30 ans	3,8%	3,0%

2.9.5 Niveau de confiance dans la détermination de l'ajustement au titre du risque non financier

Le GACM applique une approche quantile basée sur la *Value at Risk* (VaR) pour l'ensemble des risques. Le GACM considère qu'un quantile de 80 % représente un niveau de prudence adéquat pour les provisions techniques sous-jacentes.

2.9.6. Hors bilan

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2025	31/12/2024
Engagements reçus	8 156	8 010
Cautions bancaires garantissant des prêts	281	328
Engagements reçus sur actifs (reverse repo, cross currency swap)	7 870	7 676
Engagements sur actifs immobiliers	-	-
Avals et cautions	5	5
Autres engagements reçus	-	-
Engagements donnés	5 853	5 761
Engagements sur actifs ou revenus	5 294	5 348
Nantissements	282	279
Engagements sur actifs immobiliers	-	-
Engagements à terme	-	-
Avals et cautions	-	-
Autres engagements donnés	278	134
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	122	133

2.9.7 Participations non consolidées

Le total des participations non consolidées du GACM s'élève à 3 440 millions d'euros.

Les participations les plus significatives sont détaillées dans le tableau suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>		31/12/2025		31/12/2024		
Dénomination sociale	Siège social	Valeur au bilan	Détention	Valeur au bilan	Résultat	Capitaux propres
ARDIAN HOLDING	Paris	1 178	20 %	1 234	342	832
CAISSE FÉDÉRALE DE CRÉDIT MUTUEL	Strasbourg	751	12 %	745	151	7 017
DESJARDINS GPE, Assurances Générales inc. - Actions ordinaires	Québec	430	10%	390	743	3 347
DESJARDINS GPE, Assurances Générales inc. - Actions préférentielles		124	24%	76		
MUTUELLES INVESTISSEMENTS SAS	Strasbourg	130	10 %	127	61	1 267
SERENIS ASSURANCES	Valence	90	100 %	88	4	68
RES HOLDING SAS	Paris	171	50 %			

2.10 Gestion des risques

2.10.1 Gestion des risques d'assurance

La gestion du risque d'assurance porte globalement sur l'ensemble des risques que prend un assureur lors de la commercialisation de contrats d'assurance.

Le cycle inversé qui caractérise le secteur de l'assurance impose d'inscrire le suivi de ce risque technique dans la durée.

Les entités du GACM développent et commercialisent une gamme complète de produits d'assurance, à destination principalement de la clientèle de particuliers et de professionnels.

La gestion du risque d'assurance s'articule autour des principaux piliers suivants :

- Les pôles métiers qui assurent le développement commercial et la tarification afin d'assurer la suffisance *a priori* des primes pour couvrir les sinistres à venir ;
- Le service actuariat-provisions techniques qui coordonne le calcul des provisions des bilans sociaux ;

- L'équipe Solvabilité II qui est responsable des calculs réglementaires et des sensibilités associées ;
- Le contrôle de gestion dont les *reportings* et les analyses de fond permettent de suivre ce risque d'assurance dans la durée sur l'ensemble des métiers ;
- Le service réassurance qui recense l'intégralité des risques à externaliser, définit le programme de couverture adéquat et le place sur le marché ;
- La fonction clé actuarielle qui a pour vocation la coordination actuarielle des différents pôles d'activité, la coordination du calcul des provisions techniques prudentielles et qui émet un avis sur la politique globale de souscription et sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance ;
- La fonction clé gestion des risques qui est responsable de la coordination du système de gestion des risques.

Analyse de concentration

La répartition de l'estimation des flux de trésorerie futurs par zone géographique se présente de la manière suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2025	31/12/2024
France	123 315	115 752
Autres	1 532	1 730
Total	124 847	117 481

Évolution de l'estimation de la charge totale non actualisée sur les sinistres par année de survenance

Assurance de biens et responsabilité :

<i>(en millions d'euros)</i>	A la fin de la période	A un an	A deux ans	A trois ans	A quatre ans	A cinq ans	A six ans	A sept ans	Sinistres payés cumulé	Estimation des flux de trésorerie futurs au titre des prestations des sinistres survenus
Survenances antérieures										598
2018				1 209	1 227	1 248	1 253	1 254	1 164	91
2019			1 370	1 368	1 375	1 379	1 376		1 277	100
2020		1 499	1 410	1 410	1 402	1 403			1 290	112
2021	1 483	1 469	1 453	1 467	1 469				1 301	168
2022	1 810	1 862	1 894	1 912					1 621	291
2023	1 823	1 791	1 803						1 558	245
2024	1 901	1 828							1 513	315
2025	1 989								1 119	870
Toutes survenances										2 789
Estimation des flux de trésorerie futurs au titre des frais de gestion des sinistres survenus										198
Effet d'actualisation										-350
Estimation des flux de trésorerie futurs au titre des sinistres survenus présentés au bilan										2 637

Assurance de personnes :

<i>(en millions d'euros)</i>	A la fin de la période	A un an	A deux ans	A trois ans	A quatre ans	A cinq ans	A six ans	A sept ans	Sinistres payés cumulé	Estimation des flux de trésorerie futurs au titre des prestations des sinistres survenus
Survenances antérieures										582
2018				1 367	1 356	1 354	1 352	1 352	1 284	68
2019			1 465	1 464	1 449	1 438	1 438		1 363	75
2020		1 516	1 500	1 486	1 463	1 451			1 354	97
2021	1 649	1 646	1 624	1 618	1 591				1 435	156
2022	1 687	1 729	1 707	1 718					1 500	218
2023	1 874	1 858	1 837						1 568	268
2024	2 075	2 019							1 583	436
2025	2 227								1 340	887
Toutes survenances										2 787
Estimation des flux de trésorerie futurs au titre des frais de gestion des sinistres survenus										61
Effet d'actualisation										-369
Estimation des flux de trésorerie futurs au titre des sinistres survenus présentés au bilan										2 479

2.10.2 Gestion des risques financiers

La politique de gestion des risques financiers vise à mettre en place une structure d'actifs en adéquation avec les engagements de passif dans le respect du principe de la personne prudente.

La politique d'investissement, qui fixe des règles et des limites de placement et de gestion selon le principe de la personne prudente, constitue le premier maillon de la gestion des risques financiers. Les placements financiers autorisés sont ceux définis par la politique d'investissement, dans les limites et conditions décrites dans le classeur des limites et les procédures de la direction financière, et dans le respect des procédures de lutte anti-blanchiment du GACM.

Des critères sur des objectifs environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance (ESG) sont également intégrés dans la politique d'investissement.

Les contrats en unités de compte sont intégralement couverts à l'actif du bilan par les valeurs servant de référence.

La gestion des risques financiers porte sur l'ensemble des risques suivants :

- Le risque de marché (dont risque de taux, actions et assimilés, change) ;
- Le risque de crédit et de contrepartie ;
- Le risque de liquidité ;

Elle s'articule autour de plusieurs services :

- Le service de gestion actif-passif (ou ALM), qui définit des allocations d'actifs stratégiques en fonction de contraintes de passif de façon à limiter le risque de taux, le risque actions et le risque immobilier ;
- Le *risk management* financier qui bâtit un corps de limites et de règles internes visant à limiter l'exposition aux risques de liquidité, de crédit et de contrepartie ;
- Les gérants d'actifs, qui définissent les allocations tactiques et gèrent les portefeuilles d'actifs, tout en tenant compte des contraintes fixées par l'ALM et le *risk management* financier ;
- Le service de contrôle des risques financiers, qui s'assure, a posteriori, du respect des limites fixées ;
- La fonction clé gestion des risques.

Gestion des risques marché

Compte tenu de la prépondérance des activités d'épargne des filiales d'assurance vie, le GACM est particulièrement concerné par les risques de marché, au regard du volume très important des actifs financiers en représentation des engagements vis-à-vis des assurés.

Le risque de marché est le risque de perte qui peut résulter des fluctuations des prix des instruments financiers qui composent un portefeuille.

Ces risques impactent notamment la valorisation des actifs en portefeuille, leur rendement à long terme et sont à gérer en lien étroit avec l'adossement des passifs et, notamment en assurance vie, des garanties octroyées aux assurés (taux minimum garanti, garantie plancher...).

La gestion des risques de marché du GACM s'organise aujourd'hui autour du contrôle individuel de certains risques financiers jugés majeurs (risque de taux, risque actions, risque crédit, risque de liquidité...) et d'une analyse globale des risques visant à protéger le groupe contre la réalisation simultanée de plusieurs de ces risques.

Dans le cadre du suivi du risque de marché, des études sont réalisées semestriellement, par canton de gestion au sein de chaque société. Elles fournissent des informations aux gérants d'actifs leur permettant d'orienter leurs investissements.

Ces informations sont de plusieurs ordres :

- Projections de flux à l'actif et au passif ;
- Suivi des durations de l'actif et du passif ;
- Décomposition du passif et suivi des engagements de taux minimum ;
- Composition des portefeuilles par grande classe d'actifs ;
- Composition du portefeuille obligataire par secteur et *rating*, et suivi du *rating* moyen ;
- Points morts actions.

Gestion du risque de taux

En assurance vie, le risque de taux concerne principalement l'épargne en euros. Il peut prendre deux formes :

- Un risque à la hausse des taux : du fait de l'inertie du taux de rendement du portefeuille, en cas de hausse des taux, le taux servi par l'assureur aux contrats en euros risque d'être dans un premier temps très en-dessous des taux de marché. Le phénomène est d'autant plus important que la hausse des taux est marquée et soudaine. Les assurés peuvent alors décider de racheter leur contrat pour investir leur épargne sur un produit concurrent. Ces rachats, s'ils deviennent significatifs, peuvent obliger l'assureur à vendre ses titres obligataires en réalisant des moins-values ;
- Un risque à la baisse des taux : si les taux baissent, le taux de rendement de l'actif se dilue. Le risque pour l'assureur est de ne plus être en mesure de servir les taux minimums garantis sur les contrats d'épargne en euros.

Sur les autres branches d'activité, le risque de taux se manifeste par :

- L'émergence de moins-values latentes en cas de hausse des taux ;
- La perte de revenus sur les nouveaux placements ainsi qu'une augmentation de certaines provisions techniques, en cas de baisse des taux.

Le comité financier, composé de membres de la direction, définit les couvertures contre le risque de taux dans le cadre de la politique générale arrêtée par les conseils d'administration des entités du GACM SA et le conseil de surveillance du GACM SA. Il s'appuie, pour les portefeuilles d'épargne où se concentre la majorité du risque, sur une méthodologie visant à mesurer l'ampleur des mouvements de taux d'intérêt (mouvement de la courbe des taux, à la hausse comme à la baisse) à laquelle la société peut faire face en respectant les engagements pris envers les assurés.

Lorsque les niveaux de protection sont jugés insuffisants, la Direction Financière peut procéder à des achats complémentaires de couvertures financières.

Exposition et concentration au risque de taux :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2025		
	Taux fixe	Taux variable	Total
Instruments de dettes			
Effets publics et valeurs assimilées	37 030	-	37 030
Autres obligations	47 082	42	47 124
OPCVM Monétaires	5 895	-	5 895
Autres OPCVM	1 460	19 257	20 717
Prêts et créances	3 990	3 992	7 982
Autres instruments de dettes	4 471	7 118	11 589
Total	99 928	30 408	130 336

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2024		
	Taux fixe	Taux variable	Total
Instruments de dettes			
Effets publics et valeurs assimilées	33 822	-	33 822
Autres obligations	46 246	42	46 288
OPCVM Monétaires	5 278	-	5 278
Autres OPCVM	1 832	16 672	18 504
Prêts et créances	3 912	3 798	7 710
Autres instruments de dettes	4 609	6 663	11 272
Total	95 699	27 175	122 874

Analyse de sensibilité au risque de taux :

	31/12/2025		
<i>(en millions d'euros)</i>	Impact résultat net	Impact capitaux propres	Impact CSM
Hausse de 50 bp des taux sans risque	1	- 287	55
Contrats d'assurance	133	1 753	55
Contrats de réassurance	-	- 11	-
Instruments financiers	- 132	- 2 029	-
Baisse de 50 bp des taux sans risque	-	304	- 128
Contrats d'assurance	- 133	- 1 848	- 128
Contrats de réassurance	-	12	-
Instruments financiers	133	2 140	-

	31/12/2024		
<i>(en millions d'euros)</i>	Impact résultat net	Impact capitaux propres	Impact CSM
Hausse de 50 bp des taux sans risque	- 1	- 217	272
Contrats d'assurance	13	1 515	272
Contrats de réassurance	-	- 9	-
Instruments financiers	- 13	- 1 723	-
Baisse de 50 bp des taux sans risque	1	228	- 405
Contrats d'assurance	- 13	- 1 604	- 405
Contrats de réassurance	-	10	-
Instruments financiers	14	1 822	-

Gestion du risque actions et assimilés

Les actions et assimilés sont des actifs par nature très volatils. L'assureur peut être amené à constater des dépréciations sur ces actifs (hors placements représentatifs des engagements en unités de compte), entraînant ainsi une sensible diminution des revenus des placements.

Le suivi et la gestion du risque actions et assimilés sont mis en œuvre dans le cadre du processus de détermination de l'enveloppe annuelle d'investissement en actifs risqués. Cette étude est réalisée périodiquement, afin d'assurer la cohérence entre les investissements réalisés au cours de l'année et l'appétence au risque retenu. Elle fournit une fourchette d'investissement (ou de désinvestissement) en actifs risqués.

L'objectif est de définir les investissements minimaux et maximaux en actifs risqués (actions, gestion alternative, FCPR, immobilier) qui permettent de conserver un minimum d'actifs obligataires pour couvrir les flux de passif probables à moyen terme, de préserver une partie du résultat net de la société à un an dans un scénario extrême de baisse des marchés boursiers et de limiter l'augmentation annuelle de la part en actifs risqués afin de lisser les points d'entrée.

Le comité financier, composé de membres de la direction, valide les propositions d'allocations d'actifs risqués et définit les couvertures contre les risques financiers dans le cadre de la politique générale arrêtée par le conseil de surveillance du GACM SA et des conseils d'administration des entités du GACM SA.

Analyse de sensibilité au risque actions :

	31/12/2025		
(en millions d'euros)	Impact résultat net	Impact capitaux propres	Impact CSM
Baisse de 20% du prix des actions	- 36	- 297	- 907
Contrats d'assurance	6 301	6 352	- 907
Contrats de réassurance	-	-	-
Instruments financiers	- 6 337	- 6 649	-

	31/12/2024		
(en millions d'euros)	Impact résultat net	Impact capitaux propres	Impact CSM
Baisse de 20% du prix des actions	- 38	- 274	- 792
Contrats d'assurance	5 066	5 095	- 792
Contrats de réassurance	-	-	-
Instruments financiers	- 5 104	- 5 368	-

Gestion du risque de change

Le risque de change se définit comme le risque de perte lié aux fluctuations des cours de change des devises par rapport

à l'euro. Le portefeuille d'actifs du GACM est très peu exposé aux devises étrangères.

Gestion du risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de défaillance d'un émetteur qui ne serait plus en mesure d'honorer les paiements liés au remboursement de sa dette.

La gestion du risque de crédit se fait à plusieurs niveaux :

- Limites d'exposition par émetteur : ces limites tiennent compte de la notation de l'émetteur par les principales agences de notation ;

- Limites d'exposition par classe de notation.

Le risque de contrepartie correspond au risque que l'une des contreparties d'opérations financières (produits dérivés ou pensions livrées) ou de réassurance ne puisse honorer ses engagements.

La gestion du risque de contrepartie sur les opérations financières se fait à plusieurs niveaux également :

- Des règles de sélection des contreparties qui permettent de limiter le risque, les opérations étant réalisées avec des contreparties de premier rang et avec lesquelles le GACM a lié des accords d'échange quotidien de collatéral ;
- Des limites de positions par contrepartie ;

- Un contrôle régulier des valorisations des produits concernés.

Sur la réassurance, les règles sont les suivantes :

- Des règles de sélection des réassureurs ;
- Des critères sur les titres acceptés en nantissement.

Analyse du risque de crédit :

La répartition de la valeur brute des instruments de dettes par rating, selon la méthode du rating médian, et par bucket IFRS 9 se présente comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2025		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Administrations générales			
AAA	3 234	-	-
AA	1 685	-	-
A	25 616	-	-
BBB	-	-	-
BB ou <BB	-	-	-
NR	-	-	-
Total administrations générales	30 534	-	-
Etablissements de crédit			
AAA	11 589	-	-
AA	3 041	-	-
A	14 423	-	-
BBB	2 775	-	-
BB ou <BB	-	-	-
NR	375	-	-
Total établissements de crédit	32 202	-	-
Grandes entreprises			
AAA	424	-	-
AA	2 635	-	-
A	11 115	-	-
BBB	6 567	-	-
BB ou <BB	53	-	-
NR	1 720	-	15
Total grandes entreprises	22 514	-	15
Autres			
A	589	-	-
BBB	529	-	-
NR	652	-	14
Total autres	1 769	-	14
Total	87 020	-	29

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2024		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Administrations générales :			
AAA	3 213	-	-
AA	21 254	-	-
A	2 607	-	-
BBB	-	-	-
BB ou <BB	-	-	-
NR	-	-	-
Total administrations générales	27 074	-	-
Établissements de crédit :			
AAA	11 744	-	-
AA	6 979	-	-
A	9 685	-	-
BBB	3 016	-	-
BB ou <BB	-	-	-
NR	286	-	-
Total établissements de crédit	31 710	-	-
Grandes entreprises :			
AAA	423	-	-
AA	2 511	-	-
A	10 418	-	-
BBB	6 983	-	-
BB ou <BB	-	18	-
NR	1 839	-	15
Total grandes entreprises	22 174	18	15
Autres :			
A	497	-	-
BBB	567	-	-
NR	612	-	13
Total autres	1 677	-	13
Total	82 636	18	28

Garanties pour prêts de titres (données et reçues) :

<i>(en millions d'euros)</i>	Pourcentage de l'exposition soumise à des exigences de garantie	
	31/12/2025	Principal type de garantie détenue
Instruments dérivés	100%	Numéraire
Reverse Repo	100%	Titres garantis
Pensions	100%	Numéraire

<i>(en millions d'euros)</i>	Pourcentage de l'exposition soumise à des exigences de garantie	
	31/12/2024	Principal type de garantie détenue
Instruments dérivés	100%	Numéraire
Reverse Repo	100%	Titres garantis
Pensions	100%	Numéraire

Concentration des placements des activités d'assurance par zone géographique :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2025	31/12/2024
France	102 713	94 947
Pays-Bas	8 298	7 892
Luxembourg	7 870	6 963
Etats-Unis	6 399	5 972
Allemagne	5 183	4 796
Royaume-Uni	3 138	4 702
Espagne	4 604	4 319
Belgique	2 228	2 133
Autres	15 053	13 748
Total	155 486	145 472

Analyse de sensibilité sur spread obligataire :

	31/12/2025		
<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur au bilan	Hypothèse basse 1 Notch	Hypothèse basse 2 Notch
Valeur comptable brute	87 049	87 049	87 049
Provisions pour pertes	54	61	83
Part des actifs en Bucket 2	0,00%	0,04%	0,97%

	31/12/2024		
<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur au bilan	Hypothèse basse 1 Notch	Hypothèse basse 2 Notch
Valeur comptable brute	82 682	82 682	82 682
Provisions pour pertes	53	61	86
Part des actifs en Bucket 2	0,02%	0,04%	1,58%

Gestion du risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque de ne pas pouvoir vendre un actif ou de le vendre avec une forte décote.

Le GACM gère le risque de liquidité de plusieurs façons :

- Une étude des impasses de liquidité à long terme permet de s'assurer que les flux prévisionnels issus des passifs épargne et assimilés sur les dix prochaines années sont couverts par les *cash-flows* prévisionnels générés par les actifs ;

- Des stress tests de liquidité (à court ou moyen terme) permettant d'analyser les besoins des entités du GACM en termes d'actifs cessibles en cas de situation de stress ;
- Des limites sur les actifs non cotés et peu liquides.

Un « plan d'urgence liquidité » permet une surveillance régulière des rachats sur les portefeuilles d'épargne en euros des entités d'assurance vie du GACM et définit une priorité des cessions en fonction de l'intensité des rachats, en cas de survenance de ce risque.

Analyse de maturité des instruments financiers :

	31/12/2025							
<i>(en millions d'euros)</i>	Inférieur à 1 an	Entre 1 an et 2 ans	Entre 2 ans et 3 ans	Entre 3 ans et 4 ans	Entre 4 ans et 5 ans	Plus de 5 ans	Indéterminé	Total
Placements financiers								
au coût amorti	-	-	-	-	-	7	-	7
à la juste valeur par capitaux propres	5 685	6 582	5 471	5 799	7 504	55 947	4 896	91 884
à la juste valeur par résultat	49	39	3	401	1 010	3 678	55 561	60 743
Total actifs financiers	5 734	6 621	5 474	6 200	8 515	59 632	60 458	152 634
Dettes de financement								
dettes subordonnées	65	- 1	- 1	499	- 1	1 248	-	1 809
dettes de financement représentées par des titres	12	-	-	500	-	-	-	511
dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	-		36					36
autres dettes de financement	8	3	2	2	1	-	19	35
Total passifs financiers	85	2	36	1 001	-	1 248	19	2 391

31/12/2024

(en millions d'euros)	Inférieur à 1 an	Entre 1 an et 2 ans	Entre 2 ans et 3 ans	Entre 3 ans et 4 ans	Entre 4 ans et 5 ans	Plus de 5 ans	Indéterminé	Total
Placements financiers								
au coût amorti	-	6				10	4	19
à la juste valeur par capitaux propres	6 065	6 124	6 561	5 463	5 750	52 647	4 405	87 014
à la juste valeur par résultat	294	49	39	8	979	3 823	50 379	55 571
Total actifs financiers	6 359	6 179	6 600	5 471	6 728	56 479	54 788	142 605
Dettes de financement								
dettes subordonnées	115	49	- 1	- 1	499	1 247		1 908
dettes de financement représentées par des titres	12	-	-	-	500	-	-	511
dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	-	-	-	35	-	-	-	35
autres dettes de financement	8	4	3	2	2	1	18	38
Total passifs financiers	136	53	2	35	1 001	1 248	18	2 492

Analyse de maturité des contrats d'assurance passif :

Le tableau ci-dessous présente une analyse de la maturité des flux de trésorerie futurs des contrats d'assurance passif. Les contrats PAA sont exclus de cette analyse.

31/12/2025

(en millions d'euros)	Inférieure à 1 an	Entre 1 an et 2 ans	Entre 2 ans et 3 ans	Entre 3 ans et 4 ans	Entre 4 ans et 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Contrats d'assurance - Passif	2 272	3 210	3 615	4 020	4 467	105 128	122 713

31/12/2024

(en millions d'euros)	Inférieure à 1 an	Entre 1 an et 2 ans	Entre 2 ans et 3 ans	Entre 3 ans et 4 ans	Entre 4 ans et 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Contrats d'assurance - Passif	2 325	3 121	3 345	3 584	3 860	98 419	114 655

Montants payables à vue :

Les montants payables à vue, correspondant à la valeur de rachat des contrats d'assurance, ainsi que leur valeur comptable sont présentés comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Montants payables à vue	114 532	106 345
Valeur comptable	128 236	118 928

2.10.3 Gestion du capital

Pour sa gestion du capital, la société établit dans l'ORSA des projections de résultat et de couverture de la marge de solvabilité (référentiel Solvabilité II) sur cinq exercices pour toutes les sociétés d'assurance et pour les comptes consolidés du GACM.

Ces projections sont effectuées avec un scénario central d'hypothèses économiques et financières, complété par des scénarios alternatifs.

La gestion du capital est ensuite décidée en fonction des résultats de ces simulations et de l'appétence au risque de la société.

Appétence au risque

L'appétence au risque de la société est définie de la manière suivante :

- s'assurer que le résultat net de la société ne dévie pas de plus d'un certain pourcentage par rapport au résultat net moyen constaté sur les trois dernières années ;
- protéger un niveau de ratio de solvabilité (Solvabilité II) dans tous les scénarios testés.

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société GROUPE DES ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL SA (ci-après le « GACM ») relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit et des risques.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des

commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Évaluation des provisions techniques des contrats d'assurance du segment « assurance vie » évalués en modèle des honoraires variables (LRC et LIC VFA)

Risque identifié	Notre réponse
<p>Au 31 décembre 2025, les passifs liés aux contrats d'assurance du segment « assurance vie » évalués en modèle des honoraires variables (Variable Fee Approach, VFA) s'élèvent à 127 702 millions d'euros et se décompose comme suit comme indiqué dans la note 2.7.22 des comptes consolidés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs (BE) s'élève à 119 229 millions d'euros ; • l'ajustement pour risque non financier (RA) s'élève à 1 280 millions d'euros ; • la marge sur services contractuels (CSM) s'élève à 7 193 millions d'euros. <p>La détermination de ces passifs repose sur des jugements importants concernant les données utilisées, les hypothèses relatives aux périodes futures, et résulte de techniques d'estimation.</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'estimation de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs relative à ces contrats long terme évalués repose sur des jugements significatifs, tels qu'exposés dans la note 2.5.5 des comptes consolidés, pour définir : <ul style="list-style-type: none"> - les techniques d'estimation qui reposent sur des modèles complexes de projections des cash-flows futurs ; - les hypothèses techniques ; - les hypothèses financières courantes, en particulier la détermination de la courbe des taux d'actualisation. • L'évaluation de l'ajustement pour risque non financier repose sur les hypothèses concernant le niveau de confiance retenu par le groupe par rapport aux facteurs de risque associés aux provisions techniques, et sur une approche du type valeur à risque, qui est la perte maximale au sein du niveau de confiance défini. <p>Enfin, l'amortissement de la CSM, correspondant à la fraction de CSM comptabilisée en produits des activités d'assurance de l'exercice, est déterminé sur la base d'unités de couverture. Ces unités de couverture sont ajustées afin de prendre en compte le rendement attendu des éléments sous-jacents résultant d'hypothèses dites en « monde réel ».</p> <p>En raison de la sensibilité de l'évaluation de ces passifs à ces jugements et hypothèses clés, nous avons considéré l'évaluation des provisions techniques des contrats d'assurance du segment « assurance vie » évalués en modèle des honoraires variables (LRC et LIC VFA), comme un point clé de l'audit.</p>	<p>Afin de couvrir le risque d'évaluation de ces passifs liés aux contrats d'assurance du segment « assurance vie », nous avons mis en œuvre les procédures d'audit suivantes avec le concours de nos spécialistes en actuariat :</p> <ul style="list-style-type: none"> • nous avons pris connaissance de la méthodologie d'évaluation des flux de trésorerie, de l'ajustement pour risque non financier et de la CSM liés à ces contrats et vérifié leur conformité aux normes comptables en vigueur ; • nous avons apprécié et testé les contrôles clés mis en place par le groupe y compris liés à l'environnement informatique. En particulier, nous avons évalué : <ul style="list-style-type: none"> - le dispositif des contrôles afférents à l'estimation des flux de trésorerie futurs ; - la documentation et les contrôles relatifs aux hypothèses clés formulés par la direction financière ; • nous avons mis en œuvre des procédures visant à tester la fiabilité des données servant de base aux estimations ; • nous avons examiné certains modules du modèle de projection utilisé pour estimer les flux de trésorerie futurs, ainsi que, le cas échéant, tout changement significatif apporté aux modèles de calcul ; • nous avons testé l'ajustement pour risque non financier et la CSM ; • nous avons testé les unités de couvertures et les principales hypothèses dites en « monde réel » retenues pour la reconnaissance de la CSM en résultat ; • nous avons réalisé des procédures analytiques sur les passifs afin d'identifier, le cas échéant, toute variation incohérente ou inattendue significative par rapport à l'exercice précédent. <p>Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié des informations communiquées dans les notes annexes aux comptes consolidés.</p>

Évaluation des provisions techniques des contrats emprunteurs selon le modèle général (LRC et LIC GMM)

Risque identifié	Notre réponse
<p>Au 31 décembre 2025, les passifs des contrats emprunteurs évalués selon le modèle général d'évaluation (GMM) s'élèvent à 1 950 millions d'euros, dont 401 millions d'euros au titre de l'estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs (BE) et 955 millions d'euros au titre de l'ajustement pour risque non financier (RA), comme indiqué dans la note 2.5.5 des comptes consolidés.</p> <p>La détermination de ces passifs repose sur des jugements importants concernant les données utilisées, les hypothèses relatives aux périodes futures, et résulte de techniques d'estimation.</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'estimation de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs relative à ces contrats long terme évalués repose sur des jugements significatifs, tels qu'exposés dans la note 2.5.5 des comptes consolidés, pour définir : <ul style="list-style-type: none"> - les techniques d'estimation qui reposent sur des modèles complexes de projections des cash-flows futurs ; - les hypothèses techniques ; - la détermination de la courbe des taux d'actualisation. • L'évaluation de l'ajustement pour risque non financier repose sur les hypothèses concernant le niveau de confiance retenu par le groupe par rapport aux facteurs de risque associés aux provisions techniques, et sur une approche du type valeur à risque, qui est la perte maximale au sein du niveau de confiance défini. <p>En raison de la sensibilité de l'évaluation de ces passifs à ces jugements et hypothèses clés, nous avons considéré l'évaluation des provisions techniques des contrats « emprunteurs » selon le modèle général (LRC et LIC GMM), comme un point clé de l'audit.</p>	<p>Afin de couvrir le risque d'évaluation de ces passifs liés aux contrats d'assurance emprunteur, nous avons mis en œuvre les procédures d'audit suivantes avec le concours de nos spécialistes en actuariat :</p> <ul style="list-style-type: none"> • nous avons pris connaissance de la méthodologie d'évaluation des flux de trésorerie et du RA liés à ces contrats et vérifié leur conformité aux normes comptables en vigueur ; • nous avons apprécié et testé les contrôles clés mis en place par le groupe y compris liés à l'environnement informatique. En particulier, nous avons évalué : <ul style="list-style-type: none"> - le dispositif de contrôles afférents à l'estimation des flux de trésorerie futurs ; - la documentation et les contrôles relatifs aux hypothèses clés formulés par la direction financière ; • nous avons mis en œuvre des procédures visant à tester la fiabilité des données servant de base aux estimations ; • nous avons testé par sondage et selon notre évaluation du risque, les modèles de calcul utilisés pour estimer les flux de trésorerie futurs, ainsi que, le cas échéant, tout changement significatif apporté aux modèles de calcul ; • nous avons réalisé des procédures analytiques sur les passifs afin d'identifier, le cas échéant, toute variation incohérente ou inattendue significative par rapport à l'exercice précédent. <p>Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié des informations communiquées dans les notes annexes aux comptes consolidés.</p>

Évaluation des passifs d'assurance sur l'automobile-corporel selon le modèle d'allocation des primes (LIC BE et RA)

Risque identifié	Notre réponse
<p>Au 31 décembre 2025, les passifs au titre des sinistres survenus au titre de la responsabilité civile relative aux dommages corporels automobile (RC Corporel Automobile) s'élèvent à 1 294 millions d'euros comme indiqué en note 2.5.5 des comptes consolidés, dont 1 252 millions d'euros au titre de l'estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs (BE) et 42 millions d'euros au titre de l'ajustement pour risque non financier (RA).</p> <p>L'évaluation de ces sinistres RC Corporel Automobile requiert l'exercice du jugement professionnel de la direction financière, et la prise en compte de l'évolution des barèmes mis en place dans l'évaluation des préjudices.</p> <p>Compte tenu du poids relatif de ces provisions au bilan et de l'importance du jugement exercé par la direction financière, nous avons considéré l'évaluation des passifs d'assurance sur l'automobile-corporel selon le modèle d'allocation des primes (LIC BE et RA), comme un point clé de l'audit.</p>	<p>Afin de couvrir le risque d'évaluation de ces passifs liés à ces contrats d'assurance, nous avons mis en œuvre les procédures d'audit suivantes avec le concours de nos spécialistes en actuariat :</p> <ul style="list-style-type: none"> • nous avons pris connaissance de la méthodologie d'évaluation des flux de trésorerie et de l'ajustement pour risque non financier (RA) liés à ces contrats et vérifié leur conformité aux normes comptables en vigueur ; • nous avons apprécié et testé les contrôles clés mis en place par le groupe y compris liés à l'environnement informatique, liés : <ul style="list-style-type: none"> - à la gestion des sinistres et en particulier à l'évaluation des provisions dossier par dossier ; - à l'évaluation des passifs d'assurance (hypothèses, jugements, données, méthodologies, respect des normes applicables) ; • nous avons observé le dénouement des estimations comptables des exercices précédents afin d'apprécier la fiabilité du processus de détermination de ces estimations mis en œuvre par la direction ; • nous avons apprécié la pertinence des paramètres actuariels utilisés ainsi que les hypothèses retenues au regard des pratiques de marché et du contexte économique et financier propre au groupe ; • nous avons procédé à une évaluation indépendante de ces passifs. <p>Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié des informations communiquées dans les notes annexes aux comptes consolidés.</p>

Évaluation de placements financiers de niveau 3, des placements financiers immobiliers de niveau 2, des immeubles de placement et des immeubles d'exploitation

Risque identifié	Notre réponse
<p>Comme indiqué dans la note 2.7.5 des comptes consolidés, les actifs financiers évalués à la juste valeur en niveau 3 s'élevaient à 3 090 millions d'euros au 31 décembre 2025 contre 2 803 millions d'euros au 31 décembre 2024.</p> <p>Comme indiqué respectivement dans les notes 2.7.5, 2.7.2, et 2.7.10 des comptes consolidés, les placements financiers immobiliers de niveau 2 s'élevaient à 1 185 millions d'euros, les immeubles de placement s'élevaient à 2 853 millions d'euros et les immeubles d'exploitation s'élevaient à 185 millions d'euros au 31 décembre 2025.</p> <p>La norme IFRS 13 classe les justes valeurs selon trois niveaux en fonction du caractère observable ou non des données d'entrée utilisées dans l'évaluation. Les actifs présentés en juste valeur de niveau 2 sont évalués à partir de données directement observables (comme des prix) ou indirectement observables qui ne sont pas propres à l'entité et qui sont disponibles publiquement. L'évaluation des actifs présentés en niveau 3 repose sur des techniques de valorisation s'appuyant sur des paramètres non observables.</p> <p>Compte tenu du montant des placements financiers de niveau 3, des placements financiers immobiliers de niveau 2, des immeubles de placement et des immeubles d'exploitation et de l'importance du jugement exercé par la direction financière, notamment sur la valorisation des actifs, présentés en niveau 3, établie à partir de paramètres non observables, nous avons considéré l'évaluation des placements financiers de niveau 3, des placements financiers immobiliers de niveau 2, des immeubles de placement et des immeubles d'exploitation, comme un point clé de l'audit.</p>	<p>Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs retenues des placements financiers classés en niveau 3, des placements financiers immobiliers de niveau 2, des immeubles de placement et des immeubles d'exploitation, nos travaux ont consisté sur la base des informations qui nous ont été communiquées à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • prendre connaissance des méthodes de valorisation ; • apprécier le dispositif de contrôle interne associé au processus de valorisation, et notamment évaluer la conception et tester l'efficacité des contrôles clés mis en place par le groupe ; • pour toutes les typologies d'actifs financiers entrant dans le champ d'application de ce point clé de l'audit, réaliser des contrôles par échantillonnage afin d'apprécier la pertinence des valorisations retenues au regard des pratiques de marché ; <p>Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié des informations communiquées dans les notes annexes aux comptes consolidés.</p>

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe du directoire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société GROUPE DES ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL SA par votre assemblée générale du 6 mai 2020 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 3 mai 2017 pour le cabinet KPMG SA.

Au 31 décembre 2025, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 6^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet KPMG SA dans la 9^{ème} année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit et des risques de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de

Exercice clos le 31 décembre 2025

continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas

fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit et des risques

Nous remettons au comité d'audit et des risques un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit et des risques figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit et des risques la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit et des risques des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense,

le 8 avril 2026

Les commissaires aux comptes,

PricewaterhouseCoopers Audit

KPMG SA

Sébastien ARNAULT

Anthony BAILLET

